



Séance du Conseil général du 20 février 2023 à 20h00
à la salle de spectacle de Saint-Aubin-Sauges

Ordre du jour :

1. Appel nominal.
2. Procès-verbal de la séance du 14 novembre 2022.
3. Procès-verbal de la séance du 12 décembre 2022.
4. Correspondance.
5. Nomination d'un membre à la commission des finances en remplacement de M. Gregory Huguelet-Meystre, démissionnaire.
6. Nomination d'un membre à la commission de l'aménagement du territoire et des transports en remplacement de M. Gregory Huguelet-Meystre, démissionnaire.
7. Nomination d'un membre à la commission des relations publiques en remplacement de Mme Laurence Donzé, démissionnaire.
8. Nomination d'un membre à l'association du Kallo (local des jeunes à Bevaix) en remplacement de Mme Laurence Donzé, démissionnaire.
9. Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui de la planification financière 2023-2026.
10. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif au cautionnement de La Rouvraie pour un montant de CHF 300'000.-.
11. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 200'000.- pour la rénovation et l'isolation du Cercle de la Voile (CVB) à Saint-Aubin-Sauges.
12. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit de CHF 90'000.- pour la mise en place d'un projet de compteurs à distance sur le réseau d'eau.
13. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la consolidation des mesures provisoires pour optimiser les places d'accueil pour les structures parascolaires de La Grande Béroche.
14. Informations du Conseil communal.
15. Résolutions, interpellations et questions écrites.

❖ **La séance est publique.**

Le Conseil communal

La Grande Béroche, le 1^{er} février 2023

Empêchements

Selon l'art. 32 du Règlement général de commune, tout membre du législatif empêché d'assister à une séance doit s'en excuser à l'avance par écrit auprès du/de la président-e.

Il communiquera par la même occasion au/à la président-e le nom de son remplaçant ou de sa remplaçante pour cette séance (suppléant-e élu-e).



Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2022
à 19h30, à la salle de spectacles de Saint-Aubin-Sauges

Ordre du jour :

1. Appel nominal.
2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 27 septembre 2022.
3. Correspondance.
4. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une augmentation de notre participation au capital-actions de BéroCAD SA pour un montant total de CHF 3'437'500.- par le transfert (vente) du réseau de chauffage à distance de Gorgier à concurrence de CHF 375'000.- et par un apport financier de CHF 3'062'500.-.
5. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 167'000.- pour établir le plan général d'adduction (PGA) d'eau potable.
6. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la fixation d'une clé de répartition des taxes d'équipement, à la division du compte de bilan « Taxe d'équipement et de raccordement » en trois fonds distincts, et au principe de dissolution des fonds nouvellement créés.
7. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande d'augmentation de 5 EPT au maximum pour le soutien aux services.
8. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 129'700.- pour le remplacement de l'éclairage au terrain de football de Saint-Aubin-Sauges.
9. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la création d'une ligne budgétaire de CHF 10'000.- pour la prévention de la discrimination et de la protection de la santé du personnel communal.
10. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la création d'une ligne budgétaire de CHF 10'000.- pour des prestations dans le cadre de la protection de la jeunesse et la promotion de la santé de la jeunesse.
11. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la création d'une ligne budgétaire de CHF 10'000.- pour la promotion et la prévention de la santé en particulier pour les personnes de 65 ans et plus.
12. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la modification du Règlement général de commune (RGC) (commission Enfance et Jeunesse).

13. a) Réponse à la motion du groupe PLR relative à une demande d'étude pour le versement au fonds de l'énergie et proposition de règlement sur le fonds de l'énergie.
b) Adoption du règlement communal d'exécution de la loi sur l'approvisionnement en électricité et d'utilisation du fonds communal de l'énergie.
14. Réponse à la motion PLR relative à la baisse du coefficient fiscal.
15. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant l'organisation du Tour de Romandie à La Grande Béroche.
16. Motion du groupe Socialiste pour des mesures incitatives pour le déploiement du photovoltaïque intégré dans notre commune.
17. Informations du Conseil communal.
18. Résolution, interpellations et questions écrites.

Mme A. Hessler-Wyser, présidente, ouvre la séance à 19h30 et souhaite la bienvenue à chacun·e. Elle explique les raisons pour lesquelles le bureau a décidé que les prochaines séances auront à nouveau lieu à la salle de spectacles de Saint-Aubin-Sauges ; c'est principalement à cause de l'acoustique et du manque d'espace dans la salle Polymatou à Bevaix. Elle demande aux membres du Conseil général de parler fort et distinctement pour la prise de procès-verbal. Par la suite, un système de sonorisation devrait être mis en place. De plus, elle demande aux membres du législatif, au vu de l'ordre du jour chargé, de rester brefs et précis dans leurs interventions. Elle rappelle également un principe de base : *« les avis de chacune et chacun doivent pouvoir être exprimés et le Conseil général est un lieu idéal pour le débat, mais cela doit être fait dans le respect de tous, y compris envers les membres de l'exécutif que nous avons élus et en qui je vous demande d'accorder votre confiance. Leur travail et celui de leurs collaborateurs mérite d'être apprécié à sa juste valeur. »*

1. Appel nominal

M. J. Fehlbaum procède à l'appel, lequel confirme la présence des membres du Conseil général en tenant compte des personnes excusées et des suppléant·e·s mentionné·e·s ci-dessous.

Excusé·e·s :

Mme Marika Kreis-Jaquet, excusée, remplacée par M. Domenico Camarda
Mme Christiane Wermeille, excusée, remplacée par M. Pierre Pringalle
M. Sébastien Saam, excusé, remplacé par M. Laurent Francey
Mme Hanâa von Allmen, excusée, remplacée par Mme Yasree Essoo.

Retardataire : M. Daniel Bubanec.

Présent·e·s : 41 membres, 40 votants, la majorité est à 21 voix.

Mme A. Hessler-Wyser demande si une modification de l'ordre du jour est souhaitée.

Aucune demande de modification n'est proposée.

2. Procès-verbal de la séance du 27 septembre 2022

M. M. Ignoto : *« Madame la présidente, j'avais demandé au Conseil communal d'avoir une petite note pour dire que le procès-verbal a été établi d'une manière différente, je ne sais pas si le Conseil communal en a pris note et si ça a été transmis ? »*

La chancellerie ajoute une note à ce présent procès-verbal pour expliquer que celui de la séance du 27 septembre 2022 a été pris différemment au vu d'un problème avec l'enregistreur.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

3. Correspondance

Mme A. Hessler-Wyser donne lecture d'une lettre reçue de la part de M. G. Huguelet-Meystre concernant sa démission de la commission de l'aménagement du territoire et des transports, ainsi que de la commission du PAL et, ce, étant donné qu'il sera impliqué professionnellement dans la révision du PAL de la commune.

4. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une augmentation de notre participation au capital-actions de BéroCAD SA pour un montant total de CHF 3'437'500.- par le transfert (vente) du réseau de chauffage à distance de Gorgier à concurrence de CHF 375'000.- et par un apport financier de CHF 3'062'500.-

M. T. Egger : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le rapport qui vous est présenté ce soir est passé par quatre commissions, notamment la commission technique, la commission financière, la commission forêts et rives et également la commission TEE à travers l'énergie. Je laisserai bien entendu ces différentes commissions donner leur préavis. On m'a dit de faire court, donc, effectivement, on va essayer de faire court, mais juste quand même vous rappeler les enjeux de cette augmentation de capital-actions qui n'est effectivement pas un crédit, soit dit en passant. Donc derrière moi (voir réf. PowerPoint en annexe du présent procès-verbal), vous avez la partie du bouclage qui est prévue notamment sur la partie Gorgier, donc, comme vous le savez, votre autorité a précédemment accepté le prolongement depuis le centre pénitentiaire jusqu'au centre de Gorgier, le CAD¹ de Gorgier qui est déjà alimenté actuellement par BéroCAD. Et puis ensuite, l'extension que je vous ai proposée dans ce rapport, c'est finalement le montant qui permettra de partir depuis le CAD de Gorgier, d'arriver jusqu'à la salle de gym actuellement en construction et puis d'alimenter également tout le réseau Roncinier et puis revenir par les Plantées, avec, les commissions le savent, un tracé qui a quelque peu changé et évolué dans la partie Sud qui traverse maintenant d'ores et déjà le quartier des Plantées. Donc sur la 2^e diapositive, vous avez le récapitulatif du montant à investir pour la partie du bouclage Gorgier – Saint-Aubin. Vous avez les chiffres au sein du rapport mais, grosso modo, ce bouclage coûte CHF 2'220'000.- TTC. Finalement, il faut être relativement au clair que ces travaux doivent être absolument entrepris l'année prochaine, dans la mesure où le permis de construire en lien avec la salle de gym de Gorgier a été déposé avec une énergie non fossile, à savoir le réseau de chauffage à distance, donc on a un impératif à ce niveau-là. Sur la 3^e diapositive, le montant qui vous est proposé à travers l'augmentation du capital-actions comprend également un autre CAD, qui est actuellement un CAD entièrement communal, sur le village de Bevaix, vous avez également le plan au sein du rapport. Ce nouveau CAD, parce qu'il s'agit effectivement de l'extension d'un CAD existant, mais qui est quand même un nouveau CAD. Votre autorité le sait, la future salle de gym, qu'on ne voit pas encore sur les plans car c'est encore l'ancienne, il y aura effectivement un bâtiment attendant et ce bâtiment attendant comportera la future chaudière qui, vous le savez également, est actuellement dans le collège de Bevaix et cette chaudière on doit absolument la changer pour respecter les normes de l'ordonnance sur la protection de l'air. On a encore reçu cette semaine un doux courrier du Service de l'énergie nous demandant de mettre aux normes cette installation, c'est dire l'aspect d'urgence. Finalement, le montant total, y compris le bâtiment de la chaudière, est de CHF 3'377'000.-. TTC. Ce montant, vous l'avez compris, comprend tout le bâtiment et puis surtout les chaudières. Vous avez le détail des chaudières au sein du rapport, à savoir une chaudière bois alimentée avec du bois communal, plaquettes sèches et puis une autre partie alimentée, secours, d'appoint avec une énergie de transition : le gaz. Pour l'extension du réseau en tant que telle, vous avez une proposition qui vous est faite en vert, c'est une proposition, ça permet de chiffrer le tout, et cette extension qui va, vous l'avez compris, jusqu'au magasin de la Coop se montrait à un total de CHF 2'568'000.- TTC. Voilà ce qui vous est proposé ce soir. Si vous additionnez tous ces gros chiffres, vous arrivez à un doux montant de l'ordre de passé CHF 8 millions et, finalement, ce montant comprend le bâtiment propre au CAD mais sans les installations techniques et qui s'élève grosso modo à CHF 2'100'000.- TTC. Donc, finalement, ce soir, le chiffre qui est évoqué c'est CHF 6'062'500.-. Sur ce montant, l'augmentation capital-actions propre à la commune de La Grande Béroche s'élève à CHF 3'437'500.-, dans la mesure où l'on apporte en nature le CAD de Gorgier qui a actuellement encore une valeur au bilan de CHF 375'000.-. Comme conclusion, à travers le tableau de la diapositive 4 et à travers ces chiffres, actuellement, le capital actuel s'élève à CHF 5'750'000.-. Donc, vous l'avez compris, on fait plus que doubler l'augmentation en capital-actions, on arrive à un capital-actions futur de CHF 12'375'000.-. Et puis, autre aspect qui a été relevé dans les commissions par votre autorité et que nous défendons au niveau de l'exécutif, c'est finalement d'arriver à augmenter notre part dans cette SA. Vous l'avez compris à travers les chiffres, on veut faire jeu égal avec l'autre actionnaire

¹ chauffage à distance

principal qui est Viteos SA. En effet, si vous additionnez les 4.04% aux 45.96%, on arrive effectivement à une égalité 50-50 entre Viteos SA et les autres actionnaires locaux, à savoir Burgat SA et la commune. Pour être très clairs, actuellement, nous n'avons pas le feu vert de la part de Viteos ; par contre, à la fin de ce mois de novembre, Viteos a un Conseil d'administration et, au sein de ce dernier, il sera défendu le fait que la commune + Burgat atteignent 50%. Donc ce sera défendu et on a de bons espoirs d'arriver à cette répartition. Voilà, je reste à votre disposition pour toutes questions et remarques. Merci. »

M. G. Pierrehumbert : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, au nom de la TEE qui s'est réunie le 2 novembre : notre commission a bien pris connaissance de ce rapport concernant l'augmentation d'une participation au capital-actions de BéroCAD. Nous partageons l'analyse présentée au sein de ce rapport tant au niveau du bouclage du réseau de Saint-Aubin – Gorgier, mais également la vue globale avec le réseau de Bevaix. Le projet est ambitieux et coûteux mais reflète la vision d'avenir pour notre belle commune. Nous espérons que sa concrétisation par étape en partenariat public-privé se déroule sans embûche. Nous préavisons favorablement à l'unanimité des quatre membres présents sur sept. Merci pour votre attention. »

Mme C. Muster : « Lors de sa séance en date du 18 octobre 2022, le projet d'extension a été présenté à la commission technique par son conseiller communal en charge du dossier. Ce dernier a permis de répondre aux multiples questions des commissaires et nous l'en remercions. La commission technique a donné un préavis favorable à l'unanimité à cette demande. »

M. J. Fehlbaum : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, le groupe PLR remercie le Conseil communal pour son rapport et les précisions apportées aux commissions financière et technique. L'année que nous vivons a un impact sans précédent quant à l'attention portée désormais par tout un chacun sur l'importance et la valeur de l'énergie, notamment l'énergie calorifique. Aussi, le projet de développement de nos réseaux de chauffage à distance arrive-t-il dans un contexte très différent de celui qui prévalait à la création de BéroCAD en 2013. Pour mémoire, à cette époque, le kWh de BéroCAD était tarifé à CHF 13.6 ct/kWh, tout comme aujourd'hui, à quoi il faut ajouter la taxe de puissance qui se monte à environ 2 à 3 centimes en fonction de la puissance souscrite. Entre 2012 et 2016, le prix moyen du mazout en Suisse passait de ~ 10 à ~ 6 centimes/kWh. Mais la situation a radicalement changé aujourd'hui, malgré le refus de la loi sur le CO₂ en juin 2021. En mars dernier, le prix de ce même mazout a grimpé à environ 19 ct/kWh et est redescendu depuis entre 13 et 16 centimes ces dernières semaines. Alors oui, tous les voyants semblent être au vert pour le passage accéléré d'un maximum de bâtiments de Saint-Aubin-Sauges, Gorgier et Bevaix au chauffage renouvelable. Aussi, le PLR soutiendra-t-il cette demande de crédit en principe à l'unanimité, confirmant ainsi la légitimité de l'acharnement de ses propres représentants de l'époque ayant conduit à la création de BéroCAD à Saint-Aubin-Sauges. Merci de votre attention. »

Mme Z. Nater : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, c'est avec un grand intérêt que le groupe Socialiste a pris connaissance du rapport du Conseil communal concernant l'augmentation du capital-actions de BéroCAD. L'importance portée aux énergies renouvelables et au chauffage à distance n'est aujourd'hui plus à prouver et le groupe Socialiste a évidemment abondé en ce sens. La décision que nous prendrons ce soir aura un impact important sur les futurs projets du CAD dans notre commune même si, comme cela a été évoqué lors de notre séance mais également lors de certaines commissions, l'agrandissement potentiel du CAD ne pourra plus forcément se faire par la seule force de nos forêts comme c'est le cas actuellement. Ce rapport démontre toutefois l'importance de la place de l'énergie comme bien public et il est pertinent de le rappeler, encore plus dans les temps difficiles que nous vivons et que nous vivrons. C'est donc à l'unanimité que le groupe Socialiste a accepté le rapport et l'investissement plus conséquent de la commune dans la société BéroCAD. Merci. »

M. O. Porret : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le Groupement a pris connaissance du rapport sur l'augmentation de la participation au capital-actions de BéroCAD. Certains membres restent un petit peu dubitatifs sur le fait de réinvestir dans la société

BéroCAD alors qu'on a déjà eu plusieurs années de suite des pertes sur l'investissement que l'on a déjà fait. De ce fait, le Groupement laissera la liberté de vote à ses membres. Merci. »

M. A. Peco : « *Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe des Verts acceptera la demande d'augmentation du capital-actions de BéroCAD. Nous remercions le Conseil communal pour cet élan qui poursuit la transition énergétique de la commune. Je vous remercie pour votre attention. »*

M. J. Fehlbaum donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté concernant une augmentation de notre participation au capital-actions de BéroCAD SA pour un montant total de CHF 3'437'500.- par le transfert (vente) du réseau de chauffage à distance de Gorgier à concurrence de CHF 375'000.- et par un apport financier de CHF 3'062'500.- est accepté par 39 voix pour et 1 abstention.**

5. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 167'000.- pour établir le plan général d'adduction (PGA) d'eau potable

M. G. Huguelet-Meystre se récusé pour ce point.

M. M. Rognon : « *Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le PGA, le plan général d'alimentation en eau potable, est un outil indispensable pour la gestion de notre réseau d'eau. Ce plan vise à planifier l'entretien, la maintenance et le développement du réseau de manière coordonnée. Cet outil est d'autant plus primordial pour notre commune fusionnée car, en effet, les différents villages avaient développé leurs réseaux en pleine autarcie, à l'exception du SEHB² qui alimentait la Haute-Béroche et Gorgier. Un plan général nous permettra de trouver de meilleures synergies au sein de notre réseau, y compris des éventuelles interconnexions. De plus, le fait d'avoir une planification des investissements à consentir ces 15 prochaines années nous autorisera à prélever de l'argent sur le fonds lié à l'eau potable qui est gracieusement doté dans notre commune. Je vous saurais gré de bien vouloir accepter la présente demande de crédit et je me tiens à votre entière disposition pour tout complément. »*

M. J.-D. Divernois : « *Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, le groupe PLR a étudié attentivement le rapport concernant le plan général d'adduction d'eau potable. Après le premier crédit accordé pour la pré-étude de ce plan, le PLR accorde sa confiance dans l'analyse qui a été faite et votera le crédit pour l'établissement du plan définitif. Je vous remercie pour votre attention. »*

Mme M. Tenot Nicati : « *Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, Messieurs les conseillers communaux, un grand merci pour les rapports fournis par le Conseil communal au sujet de l'établissement, plus que nécessaire, d'un plan général d'adduction d'eau potable pour notre commune. Notre groupe va accepter à l'unanimité le crédit d'engagement demandé pour que cette étude puisse être menée à bon terme. En vous remerciant pour votre attention. »*

M. J. Bergamin : « *Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le Groupement acceptera à l'unanimité cette demande de crédit telle que présentée. Merci pour votre attention. »*

M. L. Affolter : « *Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, le groupe Socialiste remercie le conseiller communal pour la rédaction de ce rapport et son annexe, ainsi que les commissions qui l'ont examiné. Ce PGA étant un outil indispensable à une maîtrise saine de notre approvisionnement en eau, dès lors nous le soutiendrons unanimement. »*

² Syndicat des eaux de la Haute-Béroche

M. J. Fehlbaum donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 167'000.- pour établir le plan général d'adduction (PGA) d'eau potable est accepté à l'unanimité.**

6. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la fixation d'une clé de répartition des taxes d'équipement, à la division du compte de bilan « Taxe d'équipement et de raccordement » en trois fonds distincts, et au principe de dissolution des fonds nouvellement créés

M. M. Rognon : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le Service des communes a émis une directive en avril de cette année pour nous informer de la dissolution de la taxe d'équipement, ou plutôt nous demander de la réaliser. Après plusieurs allers-retours entre nos services et les services de l'État, nous vous proposons la solution suivante, conformément à la directive, légèrement modifiée depuis :

- la taxe d'équipement prélevée dans l'année est directement imputée au sein du compte de fonctionnement, donc dans les chapitres 6150, 7100 et 7200, soit les routes communales, l'approvisionnement en eau potable et le traitement des eaux usées ;
- le fonds de la taxe d'équipement, doté actuellement de CHF 4,7 millions, sera dissout sur 15 ans de manière linéaire.

La clé de répartition que le Conseil communal vous propose est la suivante :

- 45% pour les routes communales ;
- 20% pour l'approvisionnement en eau ;
- 35% pour le chapitre 7200 : traitement des eaux usées.

Si nous avons choisi cela c'est notamment parce que l'on sait que dans les domaines autofinancés, on aura de lourds investissements à venir ces prochaines années. Je vous prie d'accepter l'arrêté proposé par le Conseil communal et je me tiens à votre disposition pour tout complément. »

M. D. Camarda : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, la commission financière a accepté à l'unanimité cette nouvelle clé de répartition dans les trois comptes distincts permettant ainsi une dissolution de réserves sur les 15 prochaines années et améliorant les recettes dans chacun des trois domaines, ce qui signifie que le groupe Socialiste acceptera à l'unanimité l'arrêté proposé par nos conseillers communaux. Merci. »

Mme M. Petitpierre : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, lors de sa séance de préparation, le Groupement a étudié avec intérêt ce rapport. Ainsi, il se positionne favorablement à cet arrêté et remercie le Conseil communal pour ce travail de réflexion et la rédaction de ce rapport. »

M. J. Panes : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, il s'agit en fait de mettre en place une mesure dictée par le Service des communes et la seule petite prérogative qui nous est laissée, c'est de valider la clé de répartition des futures taxes d'équipement et celle de dissolution du fonds d'équipement actuel, en plus dans une fourchette étroite fixée par le Canton. Lors de sa séance de préparation, le groupe PLR a validé unanimement les taux de partage proposés et tient à saluer l'anticipation dont fait preuve le Conseil communal en surpondérant l'attribution au chapitre « Eaux usées » en prévision des futurs investissements à consentir dans ce domaine. Merci de votre attention. »

Mme M. Tenot Nicati : « Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, Messieurs les conseillers communaux, tout d'abord un grand merci pour ce rapport concernant la taxe d'équipement qui alimentait le fonds du même nom et son futur, à savoir sa dissolution en trois fonds distincts, pendant une période de 15 ans et selon une clé de répartition bien étudiée. Le groupe des Vert·e·s va accepter l'arrêté y relatif à l'unanimité, sachant que les clés de répartition pourraient être changées, sous l'approbation ou l'impulsion du Conseil général bien sûr, en fonction de l'évolution du coût de fonctionnement

de chacun des domaines concernés par les trois fonds. En vous remerciant pour votre attention. »

M. J. Fehlbaum donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à la fixation d'une clé de répartition des taxes d'équipement, à la division du compte de bilan « Taxe d'équipement et de raccordement » en trois fonds distincts, et au principe de dissolution des fonds nouvellement créés est accepté à l'unanimité.**

7. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande d'augmentation de 5 EPT au maximum pour le soutien aux services

M. G. Huguelet-Meystre : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe PLR, dans sa séance de groupe, a décidé de combattre l'entrée en matière dont j'en fais le porte-parole. La question est en effet délicate, il en va du bon fonctionnement de nos institutions et des employés de l'administration. La preuve, plusieurs collaborateurs et collaboratrices de l'administration sont présent-e-s ce soir. S'agissant d'une augmentation de 7,5% des EPT, cela mérite bien entendu notre attention. Cependant, la séquence proposée pose des difficultés de compréhension pour le groupe PLR, d'où le combat de l'entrée en matière sur deux questions de fond. La première : nous sommes dans une période intermédiaire où le Conseil communal a été augmenté à 80% et ce pour deux ans ; la question de fond qui se pose à ce stade-là est : Est-ce que les profils imaginés dans l'augmentation des 5 EPT, aujourd'hui avec un Conseil communal à 50%, pourraient être les mêmes besoins que demain si le 80% du Conseil communal n'était pas repourvu ? Et l'autre question de fond qui a animé les débats au sein du groupe est la démonstration du besoin et s'est alors posé la question d'une analyse externe pour s'assurer de la nécessité d'agir. Sans réponses à ces deux questions de fond, l'entrée en matière nous semble difficile, c'est pour cela que nous souhaitons un débat d'entrée en matière et nous demanderons une interruption de séance à l'issue des explications du Conseil communal. »

M. M. Rognon : « Pour répondre au groupe PLR, deux éléments. Le premier, il faut absolument distinguer l'augmentation du taux d'activité de l'exécutif avec les nécessités actuelles au sein de l'administration. On avait estimé certaines choses l'année passée quand on avait présenté le rapport et on va dire qu'on avait peut-être été un petit peu à la hâte sur le coup. On avait demandé plutôt des spécialistes et des cadres, ce qui n'est pas en fait la teneur du rapport actuellement. Le rapport qui est présenté aujourd'hui cherche principalement des collaborateurs administratifs et des collaborateurs de terrain qu'on pourrait qualifier de petites mains ; des personnes qui réalisent le travail qu'en aucun cas le Conseil communal ni les cadres de la commune ne feront. Dans tous les cas, que le Conseil communal repasse à 50% à l'issue de ces deux ans, les personnes que l'on demande aujourd'hui seront tout de même nécessaires. Donc à tout le moins, on en demandera plus si on repasse à 50%, voici pour le premier élément. Pour la nécessité d'agir, on pensait que le rapport était clair, il est nécessaire d'agir pour nous. Le personnel communal est fatigué, éreinté, n'arrive plus à traiter les demandes, on est une administration réactive, on n'est pas proactifs, et c'est extrêmement important pour nous de pouvoir, en tout cas dans un fonctionnement normal, avoir cet appui au niveau de l'administration. Si l'entrée en matière est refusée ce soir et que, par conséquent, la majorité d'entre vous estime que cette demande-là n'est pas nécessaire, nous devons quand même vous faire part de l'information suivante, et je dis bien information : afin de veiller à la santé de nos collaborateurs et à la qualité de nos prestations, le Conseil communal devra revoir le budget de fonctionnement ainsi que le budget des investissements sur lequel il a déjà travaillé. En effet, nous devons drastiquement réduire les investissements projetés avec tous les effets que ça aura sur l'économie locale. Le fonctionnement comme il est à l'heure actuelle n'est pas un fonctionnement qui est pérenne. On a des heures supplémentaires qui se cumulent et on ne peut décemment plus demander un tel investissement de la part de nos employés. Merci de votre attention. »

M. M. Ignoto : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le parti libéral-radical attaque l'entrée en matière et souhaite boycotter le débat démocratique qui nous attend ce soir ; et

cela n'étonne plus le parti Socialiste tant les positions de la droite de notre commune sont décousues et incohérentes. Nous demandons que le débat ait lieu et que chacun et chacune puisse exprimer clairement ses positions. À quoi doit ressembler l'administration communale d'aujourd'hui et de demain ? Doit-on diminuer les prestations ou au contraire les améliorer, les consolider et les développer ? Qu'attendent les habitant·e·s de notre commune ? Et finalement : quelle est votre vision pour une administration publique au 21^e siècle ? Un call center sur un autre continent ? Une délocalisation partielle ou complète de nos activités en Asie ? Ou alors une govtech au service de l'innovation institutionnelle, en clair de faire de notre administration une start-up ? Le Conseil communal a travaillé correctement puisqu'il nous a informés par le biais d'un rapport des besoins de notre administration il y a une année, tout en ne sollicitant pas de demande d'augmentation de poste afin d'affiner, voire de réorganiser certaines tâches, et de revenir devant notre législatif avec un projet abouti. Libres et responsables disent-ils : soyez donc responsables, laissez-nous la liberté de débattre ce soir ! Mais admettons que l'on décide de réaliser un audit, entre parenthèses c'est exactement ce que vous avez sous les yeux ce soir, qui va demander beaucoup de temps aux employé·e·s communaux, temps qu'ils et elles ne pourraient affecter à leurs tâches habituelles. Ensuite, l'étude est finalisée et tentons donc de poser les hypothèses de sa conclusion. Première hypothèse, fantaisiste : le nombre d'EPT doit être augmenté, mais au-dessous des 5 EPT demandés ce soir ; fantaisiste, oui, au vu des investissements que nous devons consentir et de la complexification croissante des tâches. Seconde hypothèse, plausible : le nombre d'EPT doit être augmenté de 5, comme le prévoyait le Conseil communal. L'argent du contribuable, placé dans cette étude, termine alors à la poubelle. Troisième hypothèse : l'étude dit qu'il faut augmenter nos EPT de 10, par exemple. À ce moment-là, nous comptons sur le PLR pour voter, sans broncher, les 10 EPT recommandés par l'étude qu'eux-mêmes ont souhaitée. Vous l'aurez compris, les 5 EPT de ce soir sont ni plus ni moins qu'un compromis. Merci de votre attention. »

M. G. Huguelet-Meystre demande une interruption de séance de 10 minutes à 20h15.

Mme A. Hessler-Wyser annonce la reprise de la séance à 20h27.

M. G. Huguelet-Meystre : *« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, nous remercions beaucoup le Conseil communal pour les explications qui ont été données. Si un homme averti en vaut deux, un groupe averti en vaut peut-être deux, toujours est-il que suite aux explications qui ont été apportées, le groupe PLR ne va pas combattre l'entrée en matière, par contre il est divisé sur la question et la liberté de vote sera de mise. Peut-être une petite note pour regretter, même si on est dans un jeu politique que je comprends tout à fait, le procès d'attention de mon camarade de gauche que je respecte particulièrement. Néanmoins, il semblait important d'avoir ces explications en amont de la discussion sur l'arrêté. On vous remercie pour ceci et nous ne combattons pas l'entrée en matière. »*

M. M. Rognon : *« Je vais poursuivre, en effet, j'avais gardé quelques éléments en cas d'acceptation de l'entrée en matière. Effectivement, Mesdames, Messieurs, le rapport du 27 octobre qui avait été présenté, comme je l'ai mentionné avant, informait déjà votre autorité du déficit en ressources au niveau de l'administration. Peut-être pour replanter un peu le cadre, la commune compte actuellement 65,35 EPT et 18 personnes en formation, ce qui fait un total de 110 collaborateurs. L'administration a un certain déficit qui est structurel et non ponctuel, il s'explique par les éléments suivants : des mandats externes qui sont repris à l'interne par l'administration, notamment au niveau des travaux publics et des STEPS, il s'agit dans les plus petits villages d'agriculteurs, d'indépendants d'un certain âge, le plus âgé doit avoir 81 ou 82 ans, qui font certaines tâches comme l'entretien des plages, l'entretien des fontaines, qui nous font part très régulièrement de leur désir d'arrêter. On ne leur sera jamais assez reconnaissants pour ces tâches qu'ils effectuent car elles sont en nombre et c'est conséquent. Si ces tâches viennent à revenir au niveau de l'administration, ça fera tout ça de plus qui est déjà difficile à assurer. Il y a aussi l'augmentation du volume des prestations en raison de la fusion. Certains villages réalisaient certaines prestations à une certaine échelle. On a, je dirais, logé tout le monde à la même enseigne et étendu nos prestations. Nous avons aussi, d'une part, le durcissement des exigences légales et aussi du contrôle par les autorités de surveillance, c'est très régulier d'ailleurs que les autorités de surveillance nous alpaguent sur quelques points pour que nous réglions des situations sans forcément nous le dire plusieurs*

mois à l'avance et avec un délai de réalisation très court. On fait face à de nombreux reports de charges de la part de l'État, un des reports de charges le plus connu est l'acceptation de la nouvelle LRVP (loi sur les routes et voies publiques), donc où l'État nous a fait don très gracieusement de plusieurs murs de soutènement, ouvrages d'art et routes, avec une compensation financière certes, mais pas avec le personnel pour s'en occuper. Et on le voit, et je pense que vous le voyez aussi, par la longueur de nos ordres du jour qu'il y a une augmentation des projets et de leurs volumes. Je ne vais pas revenir sur ce qu'il se passerait si cette demande d'augmentation en personnel est refusée mais en l'état, comme je l'ai déjà dit aussi, on peine à répondre aux sollicitations de la population, du Canton et de nos mandataires. Le traitement des demandes est clairement retardé et le personnel surchargé, ce qui fait un effet de cercle vicieux peu agréable. On a une difficulté à suivre les projets de façon optimale, notamment au niveau financier et nous travaillons dans l'urgence de manière constante. Comme mentionné dans le rapport, les employés cumulent 5'000 heures supplémentaires, et cela ne concerne pas les trois chefs de service ni le Conseil communal, qui représentent un montant de CHF 250'000.-. Comme je l'ai dit et je le répète, le premier rapport qui avait été présenté l'année passée proposait du personnel plutôt qualifié pour s'occuper du tourisme, pour s'occuper de branches que l'on ne traitait pas, on est revenu, je dirais, à une meilleure idée en proposant plutôt des personnes qui puissent faire le travail, comme je les ai qualifiées avant de « petites mains », afin d'éviter un report de charges de travail en cascades hiérarchiques. Je me tiens à votre disposition pour tout complément et vous prie d'accepter cette demande. »

M. J. Fehlbaum : « À titre personnel, je voudrais proposer un amendement à l'article 2 qui dit en fin d'article : « la création de nouveaux postes supplémentaires est soumise à un moratoire jusqu'à la fin de la législature en cours. ». »

M. T. Egger : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, à ce sujet-là, je crois que votre autorité avait déjà été informée, notamment de la nouvelle infrastructure en lien avec la salle de gym de Gorgier, votre autorité avait été prévenue au sein d'un rapport qui précisait que toute nouvelle infrastructure devait être nettoyée et on avait déjà prévu, notamment pour la salle de gym de Gorgier qui devrait ouvrir, on l'espère, avant la fin de la législature, 0.5 à 0.6 EPT, sous-entendu dans le cas où cet amendement serait validé, on aurait toutes les difficultés du monde à nettoyer la future salle, pour être clairs. »

M. F. Nussbaum : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, est-ce que l'on pourrait éclaircir la signification de l'amendement ? »

M. J. Fehlbaum : « Oui, alors ça veut dire rien de moins que simplement l'arrêt de création de nouveaux postes jusqu'à la fin de la législature. Si l'arrêté était accepté avec l'amendement, ça veut dire qu'il y a 5 EPT jusqu'à la fin de la législature, de nature à couvrir toutes les tâches nécessaires mais pas plus que 5. »

M. Th. Rothen : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, c'est exactement le genre d'interventions qui ne me paraissent pas très utiles dans la mesure où, de toute façon, toute nouvelle création de poste passe devant ce Conseil. Pourquoi est-ce que nous devrions, nous, aujourd'hui, limiter notre liberté d'actions à futur, sans connaître quelles seront les incidences de cette limitation. Monsieur Egger vient de nous donner un exemple, il y aura peut-être d'autres exemples d'ici-là, d'autres développements qui feront qu'un poste supplémentaire pourrait être nécessaire dont nous ne savons même pas lequel c'est aujourd'hui. En acceptant cet amendement, nous nous privons de la possibilité de nous exprimer sur ce besoin. Mais, on ne se fait pas confiance à nous-mêmes ? Est-ce que l'on va perdre la tête d'ici la fin de la législature ? Je ne crois pas. »

Mme D. Vantaggio : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance de groupe, les Verts ont pris connaissance du rapport relatif à la demande du Conseil communal concernant l'augmentation de 5 EPT pour soutenir les divers services communaux. Nous avons pris le temps de bien lire et analyser le rapport qui nous a été soumis. Dans un premier temps, nous tenons à remercier le Conseil communal pour la précision des détails évoqués dans ce document qui nous a permis de mieux nous rendre compte de la situation actuelle. Il y a un an, le 15 novembre 2021, ce point avait déjà été abordé et nos membres avaient

demandé qu'une analyse approfondie puisse être effectuée avant de demander une augmentation des EPT. Avec ce rapport, nous avons pu déterminer que les harmonisations prévues s'inscrivent globalement dans une optique d'amélioration des conditions de travail des collaboratrices et collaborateurs déjà en place. Nous tenons également à relever l'engagement dont font preuve les titulaires de la fonction publique dans le déroulement des différents projets en cours. Nous pensons donc qu'il est justifié de poursuivre cette réflexion avec cette augmentation de postes. Une administration communale dynamique, efficace et de qualité, une fonction publique attractive, intégrée et à l'écoute de la population qu'elle est appelée à servir, jouissant de la considération que doit lui valoir son travail, son statut et son engagement, tels sont les objectifs déclarés dans le rapport par le Conseil communal que nous, Verts, sommes prêts à soutenir. Merci de votre attention. »

M. M. Ignoto : « *Madame la présidente, j'ai l'impression qu'il y a un léger flou. Est-ce que l'on débat de l'amendement ou du texte ?* »

Mme A. Hessler-Wyser : « *Dans un premier temps, on débat de l'amendement.* »

M. J. Fehlbaum donne à nouveau lecture de l'amendement proposée à l'article 2 de l'arrêté, en ajoutant à la fin de la phrase déjà proposée : « *la création de nouveaux postes supplémentaires est soumise à un moratoire jusqu'à la fin de la législature en cours.* »

➤ **Soumis au vote, l'amendement est refusé par 27 voix contre, 10 pour et 3 abstentions.**

M. M. Ignoto : « *Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe Socialiste a étudié avec intérêt la demande de création de 5 EPT au sein de notre administration communale. Notre groupe soutiendra sans restriction la présente demande et tient à remercier l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices qui effectue un travail titanesque, au quotidien, au service de notre population et ses élu·e·s dans des conditions qui ne sont pas optimales. Comme nous l'avons toujours dit, nous nous engageons pour des conditions de travail dignes et souhaitons préserver la santé des employé·e·s. Aujourd'hui, il s'agit véritablement de renforcer notre administration pour lui permettre d'affronter les défis actuels et à venir. Citons par exemple la rénovation du patrimoine administratif, la future construction d'une grande salle à Bevaix ou d'une STEP, la promotion économique, la transition énergétique, le besoin de soutenir plus activement nos sociétés locales et nos commerces ou encore la mobilité et l'aménagement du territoire. Afin d'assurer ces investissements, il nous faut de la main d'œuvre, il n'y a pas de miracles ! Finalement ce soir, nous sommes particulièrement inquiets et l'heure nous semble grave : certains et certaines ne cessent de mettre en doute le Conseil communal et, pire encore, l'administration dans son entier. Ce climat de défiance systématique ne reflète pas la volonté du peuple. Par ailleurs, si vous aviez voté 5 EPT en plusieurs fois, vous auriez crié au saucissonnage. Voilà, merci de votre attention.* »

M. G. Huguelet-Meystre : « *Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, comme je l'ai dit tout à l'heure, libre, responsable et liberté de vote s'appliqueront. Par contre, je pense que l'on ne peut pas présupposer la volonté du peuple au sein de cet organe et je regrette vraiment cette attaque que je peux comprendre d'un point de vue politique mais qui, je crois, dans ce débat, n'apporte pas grand-chose et c'est volontiers que l'on peut en discuter en aparté mais je crois toujours en l'intelligence collective et là j'ai le sentiment que l'on n'est pas tout à fait au niveau mais je ne suis pas maître pour en juger. Je voulais juste préciser ceci à titre personnel.* »

M. F. Nussbaum : « *Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le Groupement a pris connaissance du rapport concernant une augmentation de 5 EPT, ce qui représente un effectif supplémentaire important. Le Groupement a également le devoir de mémoire des éléments vendus à la population lors de la fusion des communes : meilleures prestations, efficience. Lorsqu'on nous demande une augmentation de 5 EPT en une requête, on s'éloigne des promesses à la population. En conclusion, le Groupement appliquera la liberté de vote. Merci de votre attention.* »

M. M. Ignoto : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, après m'être fait attaquer deux fois par le représentant du groupe PLR ce soir, que j'apprécie aussi particulièrement, je tiens juste à dire que nous n'avons toujours pas la proposition du groupe PLR concernant ces postes. Nous aimerions savoir, dans une démarche constructive, ce que vous attendez et ce que vous souhaitez et ça c'est une question de transparence. Merci. »

Le groupe PLR ne souhaite pas répondre.

M. Th. Rothen : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le sujet est important et sensible, on l'a compris, est-ce la volonté du peuple ou pas ? Peu importe mais je pense que pour des raisons de transparence, le groupe Socialiste va vous demander un vote par appel nominatif ce soir. »

M. G. Huguelet-Meystre : « J'ai juste une question par rapport au Règlement de commune : est-ce qu'une telle proposition doit se voter par ailleurs ? »

M. Th. Rothen : « Article 62, cinq personnes qui le demandent. »

Comme le groupe Socialiste le demande, cela fait plus de cinq personnes. Il y a donc un vote nominatif :

Pour le groupe PLR :

Nom Prénom	Vote
Brunner Olivier	Oui
Pierrehumbert Gilles	Non
Alfter Jean-Daniel	Non
Divernois Jean-Daniel	Non
Schumacher Bernard	Non
Muster Carine	Abstention
Berger Sandra	Abstention
Lutz Stefan	Abstention
Béguin Alexandre	Abstention
Huguelet-Meystre Gregory	Oui
Charmillot Corinne	Non
Tazzer Sandra	Abstention
Panes Jean	Oui
Bubanec Daniel	Abstention
Francey Laurent	Non

Pour le Groupement :

Nom Prénom	Vote
Ginggen Patrick	Non
Porret Olivier	Oui
Nussbaum Frédy	Non
Lopes de Jesus Joaquim	Oui
Bergamin Jean	Oui
Bourquin Jean-Jacques	Non

Donzé Laurence Abstention

Pour le groupe Socialiste :

Nom Prénom	Vote
Cuche Marion	Oui
Reift Jacques	Oui
Rothen Thierry	Oui
Ignoto Maximilien	Oui
Affolter Laurent	Oui
Humbert-Droz Laurent Nicole	Oui
Camarda Domenico	Oui
Essoo Yasree	Oui

Sans parti :

Nom Prénom	Vote
Vauthier Nicole	Oui

Pour le groupe des Verts :

Nom Prénom	Vote
Tenot Nicati Michèle	Oui
Noirat Sylvie	Oui
Peco Adnan	Oui
Pringalle Pierre	Oui

Pour le bureau :

Nom Prénom	Vote
Vantaggio Donatella (Verts)	Oui
Fehlbaum Jean (PLR)	Abstention
Petitpierre Maëlle (Groupement)	Oui
Nater Zoé (PS)	Oui
Steiner Yann (PLR)	Oui.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande d'augmentation de 5 EPT au maximum pour le soutien aux services est accepté par 23 oui, 9 non et 8 abstentions.**

M. M. Rognon : « *Je devrais plutôt laisser la parole à tous les représentants de l'administration qui sont ici comme spectateurs au fond de la salle. Je vois les sourires sur vos visages, ça me fait énormément chaud au cœur et on est hyper contents d'avoir pu se battre pour vous et pour que ça se passe pour le mieux à futur. Merci à vous pour le travail que vous réalisez et merci au Conseil général de nous aider à le réaliser.* »

Mme A. Hessler-Wyser : « *Oui, en effet, merci à tous pour l'immense travail accompli.* »

8. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 129'700.- pour le remplacement de l'éclairage au terrain de football de Saint-Aubin-Sauges

M. H. Assumani : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, pour commencer, je remercie déjà la délégation du club FC Béroche – Gorgier qui se trouve dans le public pour ce point. Suite au dernier contrôle de l'éclairage du terrain de football du bord du lac réalisé par l'ANF (Association neuchâteloise de football), cette dernière a exigé une mise en conformité de l'éclairage afin que le club puisse continuer à accueillir les matches en nocturne. Il y a eu un premier contrôle en 2016 dont le résultat était déjà médiocre, avec une simple recommandation de l'ANF : pallier le problème. Le club du FC Béroche – Gorgier s'est approché des autorités communales en leur demandant d'étudier cette problématique afin de trouver une solution, sachant que le terrain de football est un bien qui appartient à la commune et mis à disposition pour la collectivité. Pour information, le club du FC Béroche – Gorgier ne perçoit pas de subventions en argent, il n'y a que le terrain qui est mis à disposition. Pour rappel, l'éclairage actuel est une combinaison de base qui date des années 1992 et de la récupération des anciennes installations de Boudry en 2012. Elles ont donc déjà vécu à Boudry aussi. L'éclairage actuel est vétuste, il date des années 80, il nécessite plusieurs réparations chaque année et, aujourd'hui, on se retrouve avec des ampoules qui pètent que l'on ne trouve pas dans le marché ; on a eu la confirmation avec la personne qui s'occupe de l'éclairage ici à La Grande Béroche, il nous a dit : « les ampoules, on ne les trouve plus ». Et une autre problématique aussi c'est qu'il s'agit d'un éclairage qui est très énergivore, vous l'avez vu dans le rapport, il y a une étude énergétique qui a été effectuée qui montre que la consommation est bien conséquente. Étant donné que la commune a pour projet de transférer le terrain de football du bord du lac En Seraize, on s'est dit qu'il fallait quand même essayer d'aller discuter avec l'ANF étant donné que l'on a déjà demandé une dérogation d'une année pour pouvoir étudier la question, et puis moi-même et les membres du club nous nous sommes approchés de l'ANF pour demander une dérogation et c'était catégoriquement : non. Raison pour laquelle aujourd'hui on vient vers vous pour demander de pouvoir assainir cet éclairage étant donné qu'il date des années 80. Le projet qu'on vous propose aujourd'hui sera déplaçable si le projet de pôle sportif En Seraize voit le jour. Il s'agit d'un projet de remplacement des quatre éclairages et nous avons douze LED qui sont fixées sur quatre mâts. À savoir que la commune avait déjà mis dans le projet des investissements 2022 un crédit de CHF 70'000.-. Ce crédit-là, quand on a contacté l'entreprise pour l'éclairage, ils nous ont dit qu'il fallait vraiment faire le contrôle des mâts. On a fait faire le contrôle des mâts et avec les mâts actuels qui sont sur le terrain, avec des longueurs différentes, il y a des mâts de 12 mètres, des mâts de 14 mètres et les mâts actuels ne vont pas supporter les projecteurs. Donc, le projet qui était devisé à CHF 70'000.- dans le budget est passé à CHF 129'700.- étant donné qu'il y a quand même la création des socles et le changement des mâts. Ce projet, aujourd'hui, on vous demande de l'accepter car si aujourd'hui on ne change pas les projecteurs, le club de football ne pourra plus jouer de matches en nocturne, sachant qu'aujourd'hui pas mal de jeunes de la commune jouent au football dans les clubs d'ici. Pour cela, le Conseil communal vous demande d'accepter cette demande de crédit de CHF 129'700.- pour l'assainissement de l'éclairage de terrain de Saint-Aubin-Sauges pour permettre à nos footballeur·se·s de continuer à nous faire vibrer, comme il y a trois ans jour pour jour avec la qualification en huitième de finale de la Coupe Suisse. Merci pour votre attention et je reste disposition pour répondre à vos questions. »

Mme C. Charmillot : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe PLR a pris connaissance du rapport dont le crédit d'engagement s'élevait à CHF 70'000.- dans le plan des investissements 2022. Aujourd'hui, le dépassement est de CHF 59'700.-, ce qui est tout de même considérable, ne serait-ce que pour les travaux de génie civil qui s'élèvent à CHF 45'000.-. L'évaluation préalable de CHF 70'000.- ne s'est-elle pas faite un peu à la légère, sans réelle réflexion, d'autant plus que le FC Béroche – Gorgier s'est approché des autorités communales avec une demande de mise en conformité en avril 2021 déjà. Par ailleurs, le groupe PLR se pose la question si le déplacement éventuel à futur de ces installations sur le terrain En Seraize est vraiment réalisable et à quels coûts. Le rapport ne donne aucune information quant à l'état des éclairages des autres terrains de foot de la commune. Lors de deux séances de commissions ayant eu lieu en cours d'année et consacrées au futur terrain En Seraize, le sujet des éclairages n'a jamais été abordé. À titre personnel et en tant que

commissaire de la commission sports – loisirs – culture, je tiens à relever que ladite commission n'a pas pu débattre de ce rapport en présentiel. Celui-ci a été envoyé par courriel avec préavis à transmettre par ce même canal. Le manque de disponibilité pour fixer une séance en a été l'argument. Or, sachant que ce dossier était connu depuis plus d'un an, une date de séance aurait pu être fixée depuis longtemps, sans forcément attendre que le dossier soit abouti. Maintenant, on invoque que le dossier est urgent, le calendrier intentionnel prévoyant d'exécuter les travaux entre février et mars 2023. Or, vu que les matches officiels sont autorisés jusqu'au 30 juin 2023, cela laisse une marge de réalisation des travaux de trois à quatre mois supplémentaires si l'on prend en compte la période de pause du club. L'urgence est donc toute relative. Ce manque d'organisation est regrettable. En effet, les débats sont essentiels pour mener à bien un dossier. Les questions posées et les réflexions de tous conduisent à une meilleure réalisation de celui-ci. Nous avons vécu la période Covid qui nous a empêchés d'échanger en présentiel et nous avons tous constaté que les séances en ligne n'apportaient pas les mêmes résultats. Les dossiers transmis aux commissaires avec retour des remarques par courriel sont encore pires car aucun échange direct n'est possible. J'espère que cela ne se reproduira plus. En conclusion, le groupe PLR acceptera à sa grande majorité cette demande de crédit d'engagement de CHF 129'700.- pour le remplacement de l'éclairage au terrain de foot de Saint-Aubin-Sauges et je vous remercie de votre attention. »

M. P. Pringalle : « Madame la présidente, Messieurs les conseillers communaux, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, le groupe des Verts a pris connaissance du rapport concernant le remplacement de l'éclairage au terrain de football de Saint-Aubin-Sauges. Nous constatons que l'équipement existant doit être remplacé sans attendre. La solution proposée, avec des mâts de même hauteur équipés de projecteurs LED en remplacement des halogènes, nous semble adaptée. De plus, prévoir la réutilisation de ces nouveaux mâts sur un autre site nous semble judicieux. Le groupe des Verts se prononcera favorablement à cette demande de crédit d'engagement. »

M. O. Porret : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le Groupement a pris connaissance du rapport relatif au remplacement d'éclairage du terrain de foot de Saint-Aubin-Sauges. Les sensibilités étant divergentes pour certains sur l'importance du football dans notre commune, le Groupement laissera la liberté de vote. Merci. »

Mme Y. Essoo : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, la majorité du groupe Socialiste accepte le crédit qui nous est proposé. »

M. L. Affolter : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, à titre personnel et en qualité de jeune retraité de la présidence de l'association des sociétés locales de la Béroche, je profite de cet instant pour relayer un ressenti sur l'équité parfois assez nébuleuse des financements accordés aux clubs et sociétés. Nul, nul ne remet en question le bien-fondé et le besoin urgent de cet éclairage pour le terrain actuel du FC Béroche – Gorgier à Saint-Aubin-Sauges ni de l'engouement de notre population, et particulièrement des plus jeunes, pour ce sport, ainsi que le rayonnement qu'il apporte. Il est toutefois étonnant et peu compréhensible que notre commune propose un financement à 100%, sans la confirmation préalable des 20% que LoRo-Sport accorde en règle générale sous réserve qu'une demande soit déposée en cours d'étude. Il est encore plus surprenant qu'aucun effort financier ne soit demandé aux clubs. En effet, même modeste, une participation se devrait d'être exigible, du moins avec une présentation d'un état de la fortune et d'un bilan des charges et/ou des investissements. Afin de mieux communiquer sur les engagements de notre commune envers toutes les associations qui composent notre tissu local, j'invite nos autorités à partager en transparence des règles applicables et des engagements financiers directs ou indirects. Le nombre de membres est un critère, de même que nos centres d'intérêts, forcément partisans, mais ce sont aussi les petites structures qui mériteraient une attention plus grande afin d'assurer leur envol ou leur pérennité. Pour ces raisons, chers collègues, je vous invite à renvoyer cet objet en soutenant la perspective qu'une nouvelle clé de répartition nous sera diligemment proposée. Merci. »

M. H. Assumani : « Je vais répondre à quelques questions. Concernant la question sur l'état des autres luminaires de La Grande Béroche, sachant que les luminaires En Seraize ont été financés par le club de football FC Béroche – Gorgier, ils ont été financés par le club avec une participation de la commune, ils ont eu aussi une subvention de la LoRo-Sport et voilà. Aujourd'hui, la subvention de la LoRo-Sport pour ce projet En Seraize va être déposée. Aujourd'hui même, j'ai reçu la confirmation d'une subvention de EffeSPORT qui accorde un montant pour chaque projecteur installé ici à Saint-Aubin-Sauges. Concernant la question sur la consultation par mail, cette consultation, nous avons eu une séance en commission et j'ai proposé de se revoir pour une séance de commission et tout le monde présent a dit « non, c'est relativement chargé à la fin de l'année ». J'ai même contacté la présidente pour savoir s'il fallait organiser une séance en fin d'année et nous étions d'accord que vu la séance que l'on a eue avant, je pense que les membres de la commission vont refuser de se réunir avant la fin de l'année. C'est quelque chose que je n'ai pas décidé seul. Concernant le dépassement de ce crédit, c'est tout à fait clair, parce que quand on a mis le chiffre dans le budget 2022, on avait budgétisé ce projet à hauteur de CHF 70'000.-, c'était le prix exact dans les CHF 68'000.- quelque chose. Et puis, suite à l'analyse des mâts, il s'est avéré que les mâts avaient de la rouille, n'avaient pas la même hauteur. Et puis aujourd'hui, il y a les voisins d'à côté, avec la hauteur des mâts, qui ont de la lumière dans leur maison et pour avoir les mâts aux normes, il faut des mâts de 18 mètres et aujourd'hui on a des mâts qui n'ont pas la même hauteur, c'est ce qui fait qu'il y a ce dépassement. Il faut également les socles et câbler tout le terrain, c'est ce qui fait ce dépassement, ce n'est pas qu'on a sous-estimé l'évaluation de ce projet. Et puis, c'est vrai que le terrain à Bevaix est aussi sujet à question parce que les projecteurs actuels datent. Aujourd'hui, avec ces projecteurs, on ne peut pas régler la luminosité, on ne peut pas allumer un projecteur, c'est aussi un projet qui va venir plus tard avec la réfection des vestiaires si ça se précise. Par rapport à la question de Monsieur Affolter concernant le fait qu'on fait tout pour le foot, c'est vrai que beaucoup pour le foot. Le foot aujourd'hui c'est des clubs avec plus de 400 jeunes dans ces clubs et si on prend le règlement de subventions élaboré par la Commune, on privilégie les clubs qui ont le plus de jeunes et c'est le foot, on ne peut pas y déroger. Et puis le fait de dire qu'il faut renvoyer ce projet, ça va vous apporter quoi si vous le renvoyez ? Merci Madame la présidente. »

M. J. Fehlbaum donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 129'700.- pour le remplacement de l'éclairage au terrain de football de Saint-Aubin-Sauges est accepté par 35 pour et 5 abstentions.**

9. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la création d'une ligne budgétaire de CHF 10'000.- pour la prévention de la discrimination et de la protection de la santé du personnel communal

M. H. Assumani : « Madame la présidente, juste un petit mot, il s'agit d'une simple demande d'ajout d'une ligne budgétaire parce qu'il faut quand même respecter le RLFInEc (Règlement général de l'exécution de la loi sur les finances de l'État et des communes). Ces CHF 10'000.- vont être votés avec le budget en décembre mais il fallait quand même voter la ligne aujourd'hui. Cette demande est venue suite à un postulat qui a été déposé au Grand Conseil et puis nous avons aussi été interpellés par l'Office de la politique familiale et de l'égalité sur la thématique LGBT. On a aussi eu une question au sein de notre Conseil général qui demandait si, dans notre commune, cette thématique était discutée ou si nos collaborateurs dans l'administration étaient sensibilisés par rapport à cette thématique. Raison pour laquelle on a proposé cette ligne budgétaire pour pouvoir traiter ceci. Deuxième élément aussi, cela concerne aussi la santé du personnel, aujourd'hui on parle des problématiques qui touchent le burn-out ou le bore-out et on a du personnel qui mouline, qui mouline et on sait très bien qu'au bout d'un moment, il y a cet épuisement professionnel qu'il faut traiter aussi et l'idée c'est de pouvoir prévenir par des professionnels avant que les gens tombent en burn-out ou bien en bore-out, qui est aussi lié au travail. Voici les raisons pour lesquelles le Conseil communal vous demande d'accepter cette ligne budgétaire pour pouvoir engager ou mettre en place certains forums ou supervisions. Merci. »

Mme M. Cuche : « Madame la présidente, chers et chères collègues, étant donné la similitude des trois points, je vais donner l'avis du parti Socialiste pour les points 9, 10 et 11 à l'ordre du jour, pour les citer : en point 9. la prévention et la sensibilisation au harcèlement et à la discrimination, en point 10. la protection de la jeunesse et la promotion de la santé de la jeunesse ainsi qu'en point 11. la promotion et la prévention de la santé chez les seniors. Il apparaît que ce sont des intentions légitimes, à valoriser et à soutenir, pour lesquelles il est important que le Conseil communal ait une latitude d'action. Les problématiques soulevées doivent effectivement pouvoir être traitées et notre commune doit pouvoir y répondre de manière adéquate. Le groupe Socialiste est donc favorable à l'ajout de ces lignes au budget 2023. »

M. M. Rognon demande si tous les groupes souhaitent procéder de la sorte concernant la similitude des points 9, 10 et 11 de l'ordre du jour. Cela convient à tous les groupes.

Mme M. Petitpierre : « Je me permets donc également de prendre la parole pour les points 9, 10 et 11 de l'ordre du jour. Protection et prévention de la santé, mentionnées dans ces trois points, sont des outils qui ne sont que trop peu mobilisés de nos jours et qui permettraient pourtant d'éviter un grand nombre de situations malheureuses. Cependant, les ressources ne manquent pas : associations, divers centres et professionnels de la santé formés spécialement dans la prévention n'attendent que nos sollicitations. Le budget est souvent la raison ne permettant pas de profiter de ces prestations et l'on préfère alors attendre et guérir. Ne prônant pas cette dernière démarche, le Groupement salue l'initiative de la création de ces lignes budgétaires, les accepte majoritairement et remercie le Conseil communal pour ces trois rapports. »

Mme S. Noirat : « Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, le groupe des Verts acceptera ces trois lignes budgétaires supplémentaires de CHF 10'000.- chacune pour tout ce qui a été proposé ce soir dans les points 9, 10 et 11. »

M. G. Huguelet-Meystre : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, pour les mêmes points que cités par mes préopinants, le PLR en a débattu, s'est posé la question de ce qui appartenait aux tâches régaliennes ou de la commune mais, in fine, le groupe PLR votera à sa grande majorité en faveur de ces trois lignes budgétaires. »

M. J. Fehlbaum donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à la création d'une ligne budgétaire de CHF 10'000.- pour la prévention de la discrimination et de la protection de la santé du personnel communal est accepté par 39 voix pour et 1 abstention.**

10. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la création d'une ligne budgétaire de CHF 10'000.- pour des prestations dans le cadre de la protection de la jeunesse et la promotion de la santé de la jeunesse

Se référer au point 9 du procès-verbal pour la discussion concernant ce point.

M. J. Fehlbaum donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à la création d'une ligne budgétaire de CHF 10'000.- pour des prestations dans le cadre de la protection de la jeunesse et la promotion de la santé de la jeunesse est accepté par 39 voix pour et 1 abstention.**

11. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la création d'une ligne budgétaire de CHF 10'000.- pour la promotion et la prévention de la santé en particulier pour les personnes de 65 ans et plus

Se référer au point 9 du procès-verbal pour la discussion concernant ce point.

M. J. Fehlbaum donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à la création d'une ligne budgétaire de CHF 10'000.- pour la promotion et la prévention de la santé en particulier pour les personnes de 65 ans et plus est accepté par 39 voix pour et 1 abstention.**

12. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la modification du Règlement général de commune (RGC) (commission Enfance et Jeunesse)

M. M. Rognon : « *Le Conseil communal souhaiterait, par formalisme, amender l'arrêté que vous avez reçu. L'amendement serait la modification de l'article 106 du Règlement général de commune par l'ajout de la lettre l) qui en fait institue la commission Enfance et Jeunesse et ensuite par l'ajout de l'article 117bis qui serait ce qui est proposé. En effet, dans le Règlement général de commune, il y a une liste de toutes les commissions existantes et dans l'arrêté qui vous a été soumis, il n'y avait pas la modification de cette ligne-là.* »

- **Soumis au vote, l'amendement est accepté à l'unanimité.**

M. H. Assumani : « *Madame, la présidente, Mesdames et Messieurs, lors de la séance du Conseil général du 30 mai 2022, votre autorité a décidé d'instituer une commission Enfance et Jeunesse. La commission des règlements a travaillé à la modification du Règlement général de commune pour ajouter cette commission et a proposé un arrêté de modification du Règlement général de commune. Le Conseil communal, avec le concours de la commission des règlements et de la commission provisoire Enfance et Jeunesse, vous propose la modification de ce règlement. Cet arrêté permettra d'ajouter cette commission du Conseil général dans l'art. 106 et donne ses attributions dans un nouvel article 117bis. Nous vous prions de bien vouloir accepter cet arrêté permettant d'instituer la commission Enfance et Jeunesse afin qu'elle puisse travailler dans des bonnes conditions. Merci pour votre attention.* »

Mme M. Petitpierre : « *Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, je me permets de prendre la parole au nom des membres de la commission Enfance et Jeunesse, futurs membres. Les projets qui nous incombent sont denses et le temps presse. C'est pourquoi nous tenons particulièrement à remercier la commission des règlements d'avoir compris cela en proposant ce point à l'ordre du jour de ce Conseil général. Un vote favorable pourra ainsi permettre à cette commission d'aller de l'avant en étudiant la situation du parascolaire de notre commune afin de répondre au plus près aux attentes de l'ensemble du Conseil général formulées ce printemps, mais également à celles de la population. De plus, les sujets relatifs à l'enfance et à la jeunesse sont multiples et denses, et nous ne pouvons que nous réjouir d'avance de ce règlement qui nous permettra de siéger à nouveau et d'œuvrer de concert avec le Conseil communal à la réalisation de ces multiples projets. Merci.* »

M. D. Camarda : « *Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, le parti Socialiste souhaite remercier le Conseil communal pour sa réactivité face à la mise en place de ce groupe de travail sur un des sujets essentiels dans une politique familiale. Il souhaite également aux différents commissaires qui s'attellent à trouver la meilleure des propositions sur une thématique discriminante dont le choix d'établissement au sein de notre territoire communal. Le groupe Socialiste acceptera à l'unanimité cet arrêté proposé ce soir par le Conseil communal.* »

M. O. Porret : « *Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le Groupement acceptera cette modification du Règlement général de commune à l'unanimité. Merci.* »

Mme D. Vantaggio : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, lors de sa séance de groupe, les Verts ont pris connaissance du rapport relatif à la modification du Règlement général de communal et de l'introduction du nouvel article 117bis commission Enfance et Jeunesse. Nous acceptons cette introduction sans aucune modification et tenons à remercier le Conseil communal et la commission des règlements pour leur réactivité. Merci de votre attention. »

M. G. Huguelet-Meystre : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe PLR validera l'arrêté à l'unanimité. Merci beaucoup. »

M. J. Fehlbaum donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à la modification du Règlement général de commune (RGC) (commission Enfance et Jeunesse) est accepté à l'unanimité.**

13. a) Réponse à la motion du groupe PLR relative à une demande d'étude pour le versement au fonds de l'énergie et proposition de règlement sur le fonds de l'énergie

M. Th. Pittet : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, je ne vais pas entrer dans beaucoup de détails, vous avez eu l'occasion de lire cette réponse du Conseil communal. Simplement relever ici que la proposition qui vous est faite par la modification de l'acceptation de ce nouveau règlement, notamment en lien avec la gestion du fonds de l'énergie, a pour but de vous donner les largesses ou les capacités, lors de budgets ou lors de séances des comptes, d'approvisionner en fait ce fonds sur l'énergie. Donc nous vous proposons de classer cette motion et d'accepter le nouveau règlement qui est proposé. Merci pour votre attention. »

M. Th. Rothen : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, le groupe Socialiste, je ne vous le cache pas, va accepter à la fois le règlement qui nous est proposé ce soir et le classement de la motion. Il a toutefois un petit problème : le 27 septembre 2021, lorsque notre Conseil a débattu de cette motion, le groupe Socialiste s'était étonné du manque d'unité de matière de la motion et, finalement, notre Conseil a décidé que l'on pouvait passer sur ce problème-là. Et bien ce problème, il réapparaît aujourd'hui puisqu'au point 13, on nous demande de classer une motion et, au point 14, on nous demande de classer aussi une motion sur le coefficient fiscal cette fois-ci, mais il se trouve que c'est une et une seule motion. Donc on va classer deux fois la même motion. Que se passerait-il si on la classe au point 13 mais qu'on ne la classe pas au point 14 ? Bon on ne va peut-être pas aller jusque-là, je n'espère pas, mais soyez attentifs, enfin soyons, et je dis soyons attentifs lorsque l'on dépose une motion de garder l'unité de matière pour éviter que le Conseil communal doive y répondre par deux rapports distincts. Merci. »

M. J. Fehlbaum : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, le groupe PLR remercie le Conseil communal pour son rapport et sa proposition d'adaptation du règlement communal d'exécution de la loi sur l'approvisionnement en électricité et d'utilisation du fonds communal de l'énergie, rien que le titre, c'est déjà toute une histoire. Notre groupe l'approuvera à l'unanimité. En son article 4, alinéa 3, ledit règlement nouveau fait état d'un règlement d'utilisation du fonds. Est-ce que le Conseil communal peut déjà annoncer une date possible d'entrée en vigueur de celui-ci ? Merci de votre attention. »

M. Th. Pittet : « Si j'ai bien compris la question, je pense que l'article 7 du règlement y répond. »

M. T. Egger : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, effectivement la question est judicieuse. Donner une date aujourd'hui paraît compliqué, par contre se retrouver avec les commissions en lien justement avec la manière dont on veut régler l'utilisation de ce fonds et notamment les subventions, il faut absolument le faire d'ici la fin de cette année de façon à ce que, sereinement, l'année prochaine, on retravaille avec ces mêmes commissions pour gentiment arriver à un règlement qui, effectivement, est de compétence du

Conseil communal, mais forcément, le Conseil général, à travers les commissions, sera consulté. On sait bien la pertinence des subventions. Peut-être juste pour information : on s'est déjà inspirés en partie du règlement qu'avait fait Milvignes, ils subventionnent déjà une partie de leurs concitoyens et également Neuchâtel où on a un bon exemple et un moins bon exemple. »

- **Soumise au vote, la présente motion est classée à l'unanimité.**

13.b) Adoption du règlement communal d'exécution de la loi sur l'approvisionnement en électricité et d'utilisation du fonds communal de l'énergie

Le règlement, relativement conséquent, n'est pas lu d'autant plus que les membres du Conseil général ont pu en prendre connaissance auparavant.

- **Soumis au vote, le règlement communal d'exécution de la loi sur l'approvisionnement en électricité et d'utilisation du fonds communal de l'énergie est accepté à l'unanimité.**

14. Réponse à la motion PLR relative à la baisse du coefficient fiscal

M. Th. Pittet : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je ne vais de nouveau pas faire une longue tirade par rapport au rapport que vous avez reçu, simplement attirer votre attention sur cette réponse qui met en évidence l'influence, ou l'impact, d'une réduction du coefficient fiscal sur les ressources financières de la commune. Cette réponse met aussi en évidence les investissements que l'on envisage dans ces deux-trois-quatre prochaines années, l'influence que ça aura sur nos budgets, sur nos comptes, l'influence que ces investissements auront sur la charge d'amortissements sur des investissements induits et tout ce qui est de la charge d'intérêts. Alors évidemment, on ne cherche pas à vous faire peur, l'idée dans cette réponse à la motion c'était vraiment d'être le plus exhaustif par rapport à tout ce qui est l'impact financier de ces prochaines années et y compris effectivement cette réduction fiscale. Ce n'est pas ce soir qu'il va être décidé si oui ou non on baisse le point ou les points d'impôt, ça se discutera certainement en séance du budget au mois de décembre. Néanmoins, aujourd'hui, vous avez l'éclairage possible et imaginable par rapport à ce qui se passera dans un futur proche. Le Conseil communal, dans sa conclusion de diminution de coefficient fiscal, recommande en tout cas de limiter peut-être cette diminution sur deux années, ce qui nous amène à la fin de la législature et ce qui permet aussi, dans ces conditions qui sont un petit peu incertaines d'un point de vue économique, de peut-être prendre une sécurité supplémentaire et peut-être dans deux ans dire : « OK, tout va bien, on peut continuer » et ce sera, là-aussi, votre décision. Merci pour votre attention. »

M. J. Fehlbaum : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, le groupe PLR remercie le Conseil communal pour son rapport qui répond à notre motion et dont le classement a déjà été accepté. Nous sommes convaincus que les efforts consentis ces dernières années dans le domaine de l'accueil parascolaire sont de nature à améliorer l'attractivité résidentielle de La Grande Béroche pour les familles. Il en va de même pour les projets en cours dans les infrastructures scolaires et sportives. Aussi est-il selon nous le moment de compléter ces efforts d'attractivité par une mesure fiscale, et le PLR proposera à notre autorité législative une adaptation de notre coefficient fiscal lors de la séance de décembre lors du traitement du budget 2023. Merci de votre attention. »

M. D. Camarda : « Le parti Socialiste souhaite féliciter le Conseil communal pour le travail de fond d'analyse qui a été fait de l'analyse financière actuelle ainsi que des projections à court et moyen termes qui doivent permettre aujourd'hui de nous conseiller sur une éventuelle suite à donner à cette motion. De notre côté, nous acceptons à l'unanimité le classement de cette motion et vous invitons à en faire de même. Merci. »

M. A. Peco : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe des Verts acceptera le classement de la motion et remercie les concepteurs du rapport et surtout le fait d'avoir séparé les deux objets de la motion de base. Je vous remercie de votre attention. »

Il n'y a pas de vote étant donné que la motion a déjà été classée au point 13.

15. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant l'organisation du Tour de Romandie à La Grande Béroche

M. H. Assumani : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, il s'agit ici d'un rapport d'information concernant le Tour de Romandie. Sachant que votre autorité avait octroyé une enveloppe de CHF 40'000.- pour accueillir le Tour de Romandie à La Grande Béroche, on a eu le plaisir d'accueillir le 75^e Tour de Romandie qui s'est passé ici dans la grande salle. C'est un événement qui a vraiment touché tout le monde. Le départ du Tour de Romandie depuis notre commune de La Grande Béroche fut l'occasion de mettre en avant les atouts de la commune grâce au coup de projecteur médiatique qu'il amène. Pour nous aujourd'hui, il est difficile de chiffrer les retombés économiques de cet événement mais on a quand même eu pas mal de retours concernant tout ce qui est visibilité des entreprises locales qui ont participé au repas de soutien et la participation aussi de certains commissaires de notre commune, de notre Conseil général. C'est vrai que dans ce budget de CHF 40'000.-, qui a été respecté, on a eu CHF 24'466.30 qui ont été utilisés et, dans ce montant-là, on n'a pas compté les heures de travail de nos collaborateurs que je profite aussi de féliciter, on peut les applaudir, sans eux cet événement n'aurait pas eu lieu. « Applaudissements ». Voilà, le rapport qui vous ai soumis est un rapport d'information mais nous demandons à votre autorité de se positionner, par un vote de principe, sur la volonté d'organiser ce type d'événements sur notre commune et sur l'appui financier y relatif. C'est pourquoi on vous demande aujourd'hui d'avoir au moins un vote de principe si on arrive à organiser dans le futur. Étant donné que suite au Tour de Romandie, que l'on a accueilli le 27 avril, on a eu pas mal de retours et on a même été sollicités par Chassot Concept pour organiser le Tour féminin, mais étant donné que l'on n'avait pas encore fait le retour de l'événement passé, on voulait quand même venir vers vous vous dire tout ce qui a fonctionné et pas fonctionné avec le rapport. Merci pour votre attention, Madame la présidente, je pense qu'il nous faut un vote de principe par rapport à ce qui s'est passé et si dans le futur on peut faire quelque chose. Merci. »

Mme M. Tenot Nicati : « Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, Messieurs les conseillers communaux, un grand, grand merci au Conseil communal pour ce rapport qui résume parfaitement l'effort fourni pour organiser une telle manifestation. Le Comité d'organisation rapidement constitué en sait quelque chose, et nous le remercions également, encore une fois. Il s'avère qu'organiser ce genre de manifestation prend du temps, a un coût, mais permet aussi de nous faire connaître au-delà de nos frontières communales et cantonales. Nous donnons donc notre accord de principe, nous groupe des Verts, pour organiser d'autres manifestations de ce type, sous réserve que ce ne soit pas une course de côtes automobile. En vous remerciant pour votre attention. »

Mme C. Charmillot : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le Tour de Romandie (TDR) est une manifestation sportive importante dans notre pays. La commune a saisi l'opportunité qui s'offrait à elle de pouvoir organiser un départ d'étape et elle a bien fait. Le rapport précise que la commune a appris le 7 octobre 2021 qu'elle avait été choisie pour un départ d'étape et que le contrat avait été signé fin octobre 2021, ne laissant que six mois de préparation. Il souligne qu'une ligne budgétaire de CHF 40'000.- avait été octroyée par notre autorité lors de la séance du budget 2022 et que le Conseil communal avait déjà obtenu l'accord des commissions des finances et TEE avant la conclusion du contrat avec la société du TDR. Or, la commission TEE n'a pas été consultée pour ce dossier et nous souhaitons que ce rapport soit modifié en ce sens. Je tiens à préciser que ce sont les commissions législatives sports – loisirs – culture ainsi que la TEE qui ont tenu le stand de promotion le 27 avril 2022. On peut constater que le budget a été respecté puisque le total des charges se monte à CHF 24'466.30 mais, comme M. Assumani vient de le dire, les heures des collaborateurs n'ont pas été comptées. Le coût réel de la manifestation n'est donc pas connu et cette information

serait pertinente pour pouvoir se positionner sur l'organisation d'un autre évènement d'une telle ampleur et afin de déterminer si une association doit s'en charger. Le groupe PLR est toutefois convaincu qu'un tel évènement est une belle carte de visite pour notre région et que ses répercussions, même si on ne les connaît pas encore, sont sans doute positives pour le développement touristique et économique de notre commune. Le groupe PLR acceptera ce rapport à sa grande majorité mais demande que les commissions sports – loisirs – culture ainsi que TEE soient impérativement consultées avant la prise de décision pour l'organisation d'un prochain évènement sportif ou culturel. Je vous remercie de votre attention. »

M. J. Reift : « Madame la présidente, cher·ère·s collègues, le groupe Socialiste a lu ce rapport avec plaisir, a vu que le budget était parfait, et l'image que l'on rejette avec un évènement pareil est magnifique et je crois qu'on doit vraiment remercier le courage de nos autorités d'avoir accepté ce défi et toutes les personnes qui ont œuvré à travers. Je pense que c'est dans ces éléments-là, dans ces émotions à partager avec un large public qu'on peut aussi faire rayonner notre belle région, notre nouvelle commune et puis je pense qu'il faut garder les moyens pour faire ce genre de choses à bien plaisir pour les prochaines idées de descendre les impôts. »

- **Le vote de principe dans le cas d'une manifestation similaire est accepté par 39 voix pour et 1 abstention.**

16. Motion du groupe Socialiste pour des mesures incitatives pour le déploiement du photovoltaïque intégré dans notre commune

M. L. Affolter : « Madame la présidente et rédactrice de cette motion, Mesdames et Messieurs, cette motion, complémentaire à d'autres actions en cours ou récemment proposées, vise à identifier des formes d'incitations financières directes et/ou indirectes à dessein des propriétaires de biens immobiliers, privés et entreprises, qui en contribuant à l'effort global et urgent pour une transition aux énergies renouvelables, donc en finalité au bénéfice de l'ensemble de notre population. Par cette motion, nous souhaitons également impliquer activement notre législatif, et les commissions concernées, dans un processus de réflexions sur des mesures incitatives, telles que par exemple une consultation transitoire pour des conseils, ou une aide financière pour les propriétaires des centres les encourageant à opter pour des tuiles solaires « trompe l'œil » façon maisons villageoises qui présentent évidemment un petit surcoût. D'autres communes proches, Milvignes et la Ville de Neuchâtel, ont lancé différents programmes dont nous pourrions nous inspirer largement. Nous invitons et remercions donc à appuyer cette motion. »

Mme M. Tenot Nicati : « Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, Messieurs les conseillers communaux, un grand merci au groupe Socialiste qui demande au Conseil communal, dans une suite logique à notre motion du Conseil général du 27 septembre dernier, de définir clairement quelles seront les mesures incitatives pour le déploiement du photovoltaïque intégré dans notre commune. Nous allons bien sûr accepter leur motion à l'unanimité. En vous remerciant pour votre attention. »

M. F. Nussbaum : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le Groupement a pris connaissance de la motion concernant la présentation d'un projet de mesures incitatives permettant d'augmenter les autonomies énergétiques. Le Groupement soutient et encourage cette réflexion tout en remerciant le groupe Socialiste pour sa démarche. Merci de votre attention. »

M. G. Huguelet-Meystre : « Au vu de ce qui vient d'être dit en début de séance, je m'interroge sur la nécessité de revêtir peut-être un casque et éventuellement une cuirasse. « Quand c'est réchauffé, c'est souvent meilleur », si c'est valable pour le gratin de ma grand-mère, ce n'est pas une règle générale pour le cinéma et, face à cette motion, le groupe PLR n'est pas vraiment convaincu. S'il comprend bien la nécessité d'agir et dans quelle dynamique ceci s'inscrit, il a quand même le sentiment que cette motion, 3^e si on fait référence à la motion relative au recouvrement de la tranchée par des panneaux solaires, motion PLR, à la récente motion que l'on a pu vivre sur le même secteur, mais par d'autres biais avec la motion des Verts, on serait peut-être en droit de se poser la question : « Quand est-ce que le Groupement

va déposer sa motion photovoltaïque histoire qu'on ait fait le tour ? » Bref, face à cela, certains se sont interrogés sur la nécessité d'agir ou sur le fondement de cette demande et c'est plutôt par principe que le groupe PLR refusera cette motion. »

- **Soumise au vote, la motion est acceptée par 22 voix pour, 15 contre et 2 abstentions.**

17. Informations du Conseil communal

M. M. Rognon : « Deux informations pour ma part. La première concernant l'extinction de l'éclairage public. Vous l'avez sûrement vu, le Conseil communal a décidé d'éteindre son éclairage de 23h00 à 5h00 du matin. Il y a eu quelques difficultés techniques dans le cadre de la mise en œuvre et ça sera fait le 21 novembre moyennant toujours quelques petites difficultés techniques. Dans tous les cas, un tout-ménage parviendra à tout le monde et partira cette semaine. Deuxième information, pour la séance du Conseil général du 12 décembre, je vous proposerai une demande de crédit qui passera en commission technique, concernant le chemin des Vergers. Ce n'est pas coutume normalement de faire des demandes de crédit pendant la séance du budget mais on est cependant obligés. »

M. Th. Pittet : « Pour ma part, un rappel d'information : le 30 novembre aura lieu ici même le dernier Apéro&Co de l'année qui traitera du thème : « Et si on parlait de photovoltaïque à La Grande Béroche ? », c'est de circonstance. Voilà, c'est ma seule information pour ce soir. »

M. T. Egger : « Deux informations pour ma part ; votre autorité a accepté, le 17 mai 2021, deux crédits d'engagement : CHF 650'000.- halle de sport provisoire à Bevaix et CHF 1'500'000.- réfection complète des vestiaires. Les deux permis de construire ont été déposés, un des permis a été retiré, l'explication viendra par la suite. L'autre permis en lien avec la halle de sport provisoire a été accepté sans opposition, ce qui est de bonne augure pour la future salle de sport double de Bevaix. Pour l'autre partie, la réfection complète des vestiaires : suite à une consultation large des écoles et du foot, il est apparu, durant l'été où l'on a déposé le permis, que les gabarits étaient relativement proches du terrain. De plus, finalement les demandes qu'on avait effectivement prises en compte de la part du FC n'étaient plus les mêmes. Dès lors, on a fait une rencontre sur place avec des membres ici présents, deux membres du Conseil général sauf erreur. Une discussion s'est engagée et suite à cette discussion, l'exécutif a effectivement décidé de retirer le permis de construire. Votre autorité nous avait demandé de faire, enfin une demande par l'arrêté que vous avez pris de faire, ceci sera fait sauf qu'entre temps nous allons consulter à nouveau plus largement et puis revenir auprès des commissions, que ce soit commission technique ou commission sports – loisirs – culture . Donc soyez rassurés, le projet court toujours, c'est juste qu'il y aura deux-trois modifications. Bien évidemment, les commissions seront consultées. Autre information en lien avec ce que Maxime vient de dire, dans la mesure où, normalement, au budget, on ne présente pas de demandes de crédit. En plus de la demande de crédit en lien avec le chemin des Vergers, on parlera de deux demandes de crédit en lien avec la rue de la Foulaz. Votre autorité ce soir a accepté l'augmentation du capital-actions de BéroCAD, le délai référendaire étant mi-décembre, si on veut faire les travaux intelligemment et notamment au niveau de la rue de la Foulaz et de la rue du Centre, nous sommes obligés de passer par votre autorité pour faire les travaux l'année prochaine. Et comme ça doit se préparer, on le préparera, bien entendu avec l'acceptation de votre autorité, en début d'année prochaine. Merci. »

M. H. Assumani : « Une information concernant le projet pilote MAÉ. Comme vous l'avez entendu dans les médias, le projet MAÉ, j'aurais bien voulu vous donner cette information en premier, mais les médias ont été plus rapides que moi. Pour rappel, votre autorité avait accepté un crédit de CHF 20'000.- pour accompagner le projet MAÉ. Notre Commune a déposé un dossier de candidature et a été sélectionnée pour préparer un projet pilote et on a proposé de le faire dans le village de Bevaix. Suite à cela, il y a un COPIL et puis un groupe de travail qui travaillent depuis le mois de mars. La complexité du projet apparaît au fur et à mesure et nous constatons aujourd'hui que le budget établi fin 2021 lors du dépôt de dossier de candidature était beaucoup trop bas pour pouvoir monter un tel dossier. D'autres communes, qui ont aussi des projets pilotes, à savoir La Chaux-de-Fonds, Neuchâtel et le Val-de-Ruz, ont le même

problème que La Grande Béroche et ont donc aussi stoppé leur projet MAÉ pour l'instant. Le Conseil communal vous informe également aujourd'hui que le projet MAÉ à Bevaix ne verra pas le jour en 2023, mais nous allons quand même continuer à mener des réflexions jusqu'à fin décembre étant donné que le Canton et la Confédération avaient alloué un budget qui va jusqu'en fin décembre de cette année. Et puis l'autre question, au fur et à mesure que le projet avance, il s'est avéré qu'il y a eu deux séances cantonales et aujourd'hui la question qui se pose est : le Canton nous a laissés avancer sans avoir des garanties financières, je sais que le Canton a mis dans son budget 2023 un montant pour pouvoir financer les projets pilotes pour la phase de conception. Par conséquent, on attend quand même le vote du crédit au Grand Conseil pour pouvoir décider si on poursuit cette étude de projet ou pas. Pour le moment, on arrête-là et on attend de voir si en décembre on aura des réponses claires au niveau du Canton. Merci pour votre attention. »

18. Résolution, interpellations et questions écrites

La parole n'étant plus demandée, **Mme A. Hessler-Wyser** lève la séance à 22h01.

La rédactrice du procès-verbal

Elisa Coucheman
Adjointe au chancelier

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente,
Aïcha Hessler-Wyser

Le secrétaire,
Jean Fehlbaum

La Grande Béroche, le 20 février 2023



Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2022
à 19h00, à la salle de spectacles de Saint-Aubin-Sauges

Ordre du jour :

1. Appel nominal.
2. Correspondance.
3. Nomination de sept membres à la commission législative « Enfance et Jeunesse ».
4. Budget 2023.
 - a) Arrêté relatif à l'imposition fiscale.
 - b) Arrêté relatif à un crédit d'engagement global de CHF 1'930'500.- porté au budget des investissements 2023 et limité à l'exercice 2023.
 - c) Adoption du budget 2023.
5. Rapport du Conseil communal relatif à la planification financière 2023-2026.
6. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à l'adoption d'un nouveau règlement concernant la création d'un fonds d'entretien des immeubles du patrimoine financier (PF).
7. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 1'200'000.- pour la réfection du chemin des Vergers à Bevaix.
8. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 2'700'000.- pour des travaux d'aménagements de chaussées et d'infrastructures souterraines à la rue de la Foulaz « Nord » et rue du Centre à Gorgier.
9. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la vente des téléseaux et à la dissolution du Syndicat intercommunal de télédistribution Sitebco.
10. Informations du Conseil communal.
11. Résolutions, interpellations et questions écrites.

Mme A. Hessler-Wyser, présidente, ouvre la séance à 19h00 et souhaite la bienvenue à chacun·e pour cette dernière séance de l'année 2022, consacrée essentiellement au budget 2023 mais également à quelques demandes de crédit. Elle prie toutes et tous d'être constructif·ve·s et respectueux·ses dans les débats et de parler distinctement dans le micro pour faciliter la prise du procès-verbal.

1. Appel nominal

M. J. Fehlbaum procède à l'appel, lequel confirme la présence des membres du Conseil général en tenant compte des personnes excusées et des suppléant·e·s mentionné·e·s ci-dessous.

Excusés :

M. Alexandre Béguin, excusé, remplacé par M. Laurent Francey
M. Yann Steiner, absent, non remplacé.

Retardataire : M. Stefan Lutz.

Présent·e·s : 39 présents, 38 votants, la majorité est à 20 voix.

M. Gilles Pierrehumbert remplace M. Yann Steiner en qualité de questeur.

Mme A. Hessler-Wyser demande si une modification de l'ordre du jour est souhaitée.

M. T. Egger : « *Madame la présidente, en lien avec l'ordre du jour, volontiers si on peut rapporter le point numéro 6 concernant le règlement en lien avec la création d'un fonds d'entretien, dans la mesure où le fonds d'entretien impacte deux lignes budgétaires, il nous paraît opportun de mettre ce point avant le budget 2023, donc déplacer le point 6 en le mettant juste avant le point 4.* »

➤ **Soumise au vote, la modification de l'ordre du jour est acceptée à l'unanimité.**

2. Correspondance

Il n'y a pas de correspondance.

3. Nomination de sept membres à la commission législative « Enfance et Jeunesse »

- Mme Nicole Humbert-Droz Laurent (PS)
- Mme Hanâa von Allmen (PS)
- Mme Maëlle Petitpierre (Groupement)
- Mme Donatella Vantaggio (Verts)
- Mme Carine Muster (PLR)
- Mme Sandra Berger (PLR)
- M. Laurent Francey (PLR).

Aucune autre candidature n'étant proposée, les personnes ci-dessus sont nommées par applaudissements.

4. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à l'adoption d'un nouveau règlement concernant la création d'un fonds d'entretien des immeubles du patrimoine financier (PF)

M. T. Egger : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, finalement, vous l'avez compris à travers ce rapport, c'était en 2018 que l'entier du patrimoine financier a été retraité, tous les cinq ans si je ne fais erreur, ce qui veut dire que, l'année prochaine, il va être retraité à nouveau, obligation légale oblige. Ce retraitement du patrimoine, vous l'avez compris, a dégagé finalement une réserve au bilan qui s'élève, vous avez les chiffres au sein du rapport, à grosso modo CHF 9'752'000.-. Jusqu'à présent, cette réserve était uniquement une ligne budgétaire, finalement une ligne de réserve au bilan et, depuis peu, le Service des communes nous a gratifié d'un exemple d'arrêté et on s'est inspiré de cet exemple pour proposer ce soir un règlement qui permet, effectivement, d'utiliser enfin cette manne financière. Comme vous le savez, pour l'ensemble du patrimoine financier, on ne peut pas faire d'investissements, contrairement à du patrimoine administratif, école, etc. Donc, ce fonds permettra, effectivement si votre autorité l'accepte, d'être utilisé pour faire des gros travaux en lien avec le patrimoine financier. Vous avez un exemple au sein du rapport, qui est un bâtiment non loin d'ici : Neuchâtel 42, qui, effectivement, ça doit faire 30-35 ans qu'il n'y a jamais eu de travaux sur ce bâtiment et là l'idée c'est effectivement d'y aller en une seule fois. On estime grosso modo les transformations à CHF 850'000.-, donc ce n'est pas une petite somme. L'idée c'est de mettre des échafaudages et puis ensuite de traiter l'ensemble du bâtiment, enveloppe et toiture comprises. Voilà, finalement, vous avez vu aussi au sein du règlement, on pourra alimenter ce fonds à partir du seuil de CHF 1 million et cette alimentation est précisée au sein du règlement. Bien entendu, à disposition en cas de questions. Merci. »

Mme Ch. Wermeille : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe des Verts a examiné avec intérêt le rapport du Conseil communal relatif à l'adoption d'un nouveau règlement concernant la création de ce fonds d'entretien des immeubles du patrimoine financier. Il remercie le Conseil communal pour la clarté des éléments présentés et de l'aperçu du parc immobilier communal avec les travaux nécessaires en 2023 et dans les années suivantes. Le groupe des Verts soutient à l'unanimité la création de ce nouveau fonds d'entretien, ainsi que la proposition pour son alimentation. Merci. »

M. Th. Rothen : « Le groupe Socialiste acceptera également ce nouveau règlement et acceptera également par la suite la parution de deux lignes dans le budget qui, même si nous avons placé ce point 6 avant l'examen du budget, le règlement n'est pas sanctionné et doit encore faire l'objet d'un délai référendaire avant de pouvoir l'être. Mais c'est vraiment un détail comme était l'ordre dans l'ordre du jour. Merci. »

M. G. Huguelet-Meystre : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe PLR a pris connaissance avec attention du rapport concernant le nouveau règlement concernant la création d'un fonds d'entretien des immeubles du patrimoine financier, il l'acceptera à l'unanimité. »

M. O. Porret : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le Groupement acceptera également à l'unanimité la création du fonds d'entretien des immeubles du patrimoine financier. Merci. »

M. J. Felhbaum donne lecture du règlement.

- **Soumis au vote, le règlement concernant la création d'un fonds d'entretien des immeubles du patrimoine financier (PF) est accepté à l'unanimité.**

5. Budget 2023

a) Arrêté relatif à l'imposition fiscale

M. Th. Pittet : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, il m'appartient d'introduire ce point du budget 2023, point nouvellement appelé 5. Comme annoncé lors de notre dernière rencontre, à la séance du Conseil général du 14 novembre dernier, l'exécutif proposait de débattre du coefficient fiscal communal lors de la séance du jour, raison pour laquelle il vient vous proposer cet arrêté du Conseil communal. Une fortune confortable, des exercices bouclés avec des excédents de recettes depuis le début de l'existence de La Grande Béroche, pour nous les feux sont au vert pour réfléchir à cet abaissement du coefficient fiscal et pour permettre de réduire des charges de nos concitoyens. Évidemment, on ne peut pas juste traiter du coefficient fiscal sans se projeter un petit peu au minimum dans une année en 2023. Il m'appartient de vous informer d'éléments dont vous êtes peut-être déjà au courant, tout ou partiellement, concernant la fiscalité et les décisions qui ont été prises la semaine dernière par le Grand Conseil neuchâtelois. Le Grand Conseil a pris la décision d'intégrer un paquet de mesures qui s'intitulent ou qui se lisent dans un rapport du Conseil d'État nommé : « Vie chère ». Il s'agit, pour le législatif cantonal, de prendre ces mesures afin de ne pas pénaliser les contribuables neuchâtelois en lien avec les effets de l'inflation, les augmentations de salaire, évidemment l'augmentation de la fiscalité. Le paquet des mesures décidées par le Grand Conseil influence directement les communes neuchâteloises et, évidemment, La Grande Béroche n'y échappe pas. Les conséquences sur nos finances sont les suivantes :

- diminution des entrées fiscales des personnes physiques de l'ordre de CHF 300'000.- ;
- augmentation des entrées fiscales des personnes morales de l'ordre de CHF 130'000.- ;
- baisse du taux de participation au contrat de formation, impliquant une économie pour la commune de l'ordre de CHF 9'000.- ;
- augmentation du taux de réduction des cotisations ALFA, impliquant une économie pour la commune de l'ordre de CHF 6'000.- ;
- accroissement de l'effort de réduction des primes LAMal, impliquant une dépense supplémentaire pour la commune de l'ordre de CHF 100'000.-.

Soit un total, moins arrondi que mes chiffres précédents, de CHF 356'330.-. Cela reste un budget, donc un excédent de charges pour notre collectivité publique. Ce paquet de mesures a été proposé par le Conseil d'État et engagé par le Grand Conseil pour l'exercice 2023. Au point 9 de l'ordre du jour, c'est-à-dire ça ne sera plus le 9 mais le 10, de cette séance, vous allez être appelés à voter sur la vente de Sitebco, du télé-réseau. Dans le rapport, aucun montant n'a été identifié ou avancé mais on estime que cette vente sera de l'ordre de CHF 1'300'000.- de recettes pour l'exercice 2023 pour La Grande Béroche. Évidemment, ce n'est pas une vente qui peut se faire à notre seule décision, ce soir la commune de Boudry et jeudi soir les communes de Cortaillod et Milvignes auront leur séance du Conseil général et prendront aussi la décision et c'est uniquement si les quatre Conseils généraux de ces quatre communes valident cette vente qu'elle pourra formellement avoir lieu. Mais, pour nous, c'est à peu près CHF 1'300'000.- d'entrée dans notre compte fonctionnel pour l'année prochaine. Encore un élément qui est souvent débattu dans cette séance du Conseil général dédiée au budget, c'est le salaire des collaborateurs de l'administration. Pour ces salaires-là, et pour 2023, comme on l'a fait par le passé, nous suivons ce que le Canton fait. Alors pas simplement parce que l'on est des moutons mais parce que notre Règlement général de commune nous y invite ; on est liés de par l'échelle des salaires et de par les décisions du Conseil d'État, ou du Grand Conseil plutôt, à suivre ces événements qui concernent les salaires de nos collaborateurs. Pour l'année prochaine, un échelon supplémentaire est accordé pour tous les collaborateurs qui y ont droit, c'est-à-dire en l'occurrence que ceux qui sont déjà en bout d'échelle ne peuvent pas avoir d'échelon supplémentaire, et puis un renchérissement de 1,8% est également calculé et intégré au budget. Voilà, finalement, il vous est présentée une liste d'investissements pour l'année prochaine, des investissements limités à l'exercice d'un montant de CHF 1'932'000.-. Ce montant correspond à la somme des différents points, des 67 points qui sont détaillés dans le rapport du Conseil communal. Vous l'aurez constaté, certainement à la lecture du tableau, il y a une petite différence dans l'arrêté qui vous a été proposé. Nous avons fait deux-trois petites erreurs de copier/coller, comme j'aime à les appeler « des petites coquilles » qui ont été corrigées et qui seront mises correctement dans l'arrêté que vous allez valider ce soir, donc le montant total de ces

investissements liés à l'exercice 2023 est de CHF 1'932'000.-. Et puis, vous l'aurez aussi peut-être remarqué à la page 4 du budget, il y a un croisement des intitulés de colonnes : budget 2022 – budget 2023, il faut juste les croiser pour que tout rentre dans l'ordre quand on fait cette lecture-là. Je vous prie de m'excuser pour ces deux-trois petites erreurs. Le Conseil communal se tient évidemment à votre disposition pour toutes les questions et remarques qu'il pourrait y avoir lors des discussions et des débats que vous allez nourrir maintenant. Merci pour votre attention. »

M. S. Lutz est arrivé, il y a maintenant 40 présents, 39 votants, la majorité reste à 20 voix.

Mme M. Tenot Nicati : « Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, Messieurs les conseillers communaux, le groupe des Verts a bien examiné les tenants et aboutissants du rapport du Conseil communal et sa demande de baisse de coefficient d'impôt de 2 points pour les deux années à venir, soit 2023 et 2024. Cette demande faisant suite à une motion du groupe PLR, groupe qui a l'obsession constante de baisser les impôts pour attirer d'éventuels riches contribuables. Effectivement, les premiers exercices comptables de notre commune ont tous été finalement bénéficiaires, malgré des projections budgétaires en général plus pessimistes. Il s'avère cependant que beaucoup de ces rentrées ont été de nature exceptionnelle : vente de terrains, rattrapage d'impôts, réévaluation du patrimoine financier. Aujourd'hui, la situation est la suivante : inflation plus ou moins stabilisée à 3%, crise énergétique actuelle et surtout à venir, nous n'en sommes qu'aux prémices, augmentation en flèche du coût des primes maladies, entre autres, lesquelles occasionneront une augmentation vraisemblable des subsides, donc aussi des coûts à la charge de la commune et, donc, cerise sur le gâteau, le Grand Conseil, pas plus tard que la semaine passée, a pris des mesures qui péjorent notre budget de CHF 356'330.-, soit environ un point d'impôt. À La Grande Béroche, la population a augmenté mais le 9'000^e habitant, soit un magnifique bébé si je me souviens bien, aura surtout besoin d'une place dans des infrastructures modernes, et durables, si j'ose employer ce terme qui, à force d'être utilisé, ne veut malheureusement plus rien dire. Toute allusion au manque récurrent de places dans les structures d'accueil ne serait que fortuite et involontaire. Nous allons vers des investissements plus qu'importants, et de plus nécessaires, entre autres pour une future STEP, et peut-être même pour une ferme solaire à la tranchée de Bevaix. La Grande Béroche fait déjà partie des communes neuchâteloises où le point d'impôt est suffisamment bas. La Grande Béroche a actuellement un taux de vacance de logements en dessous du seuil critique de 1,25%. Une baisse d'impôt de 2 points pour deux ans est un faux cadeau pour les habitants de la commune, voire un miroir aux alouettes, car, contrairement à ce qui est évoqué dans la presse locale, la plupart, voire le 90% de nos contribuables ne verrait pas une différence significative pour leur budget due à cette baisse car cette différence serait d'environ CHF 60.- par année. Et pour celles et ceux ayant un revenu imposable de plus de CHF 150'000.-, leur budget ne serait allégé que d'un franc par jour à peu près, soit l'équivalent de deux cafés par semaine, à tout casser. Vous l'avez bien compris, le groupe des Verts n'est pas pour cette baisse temporaire d'impôts, qui profite peu aux contribuables et en tout cas pas à la commune. Par contre, nous proposons la chose suivante : allouer chaque année au budget, en fonction du bénéfice éventuel des comptes de l'année précédente, une annuité budgétaire au fonds communal de l'énergie comme proposé à l'art. 4 du Règlement communal approuvé lors de la séance de Conseil général du 14 novembre de cette année. Au final, cela profiterait au moins à toute la population. Investir signifie aussi prévoir l'avenir. Baisser les impôts est une fausse bonne idée. Nous invitons ainsi le Conseil général à investir et non pas à faire des soi-disant cadeaux. Enfin, encore un dernier mot tout à fait personnel et après je m'assoierai. On prétend que cette baisse d'impôt fera venir de grosses fortunes. Pensez-vous sérieusement que celui qui a une grosse fortune, donc susceptible de verser à la commune l'équivalent de la perte prévisible de CHF 700'000.- due à une baisse d'impôts de 2 points, viendra pour ces raisons alors qu'il peut sans autre choisir un domicile fiscal à Zoug sans véritablement y habiter ? Cette personne devrait avoir un revenu imposable de CHF 6,5 millions par année, et une fortune imposable de CHF 45 millions. On vient chez nous car la région en vaut la peine. En vous remerciant pour votre attention. »

M. B. Schumacher : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe PLR remercie le Conseil communal pour son rapport concernant la modification du coefficient fiscal. La réponse apportée à la motion déposée par notre groupe a fait l'objet d'une analyse soignée. Tous les voyants sont au vert et la preuve est faite que nous pouvons sans autre réduire la charge fiscale demandée à nos concitoyennes et concitoyens de La Grande Béroche. Aujourd'hui, la situation économique à laquelle nous sommes tous confrontés, inflation, hausse des coûts de l'énergie, augmentation des primes d'assurance-maladie, prix à la consommation en augmentation et j'en passe, implique aussi une aide supplémentaire des pouvoirs publics. Le Conseil communal l'a rappelé : le Grand Conseil l'a compris et, mercredi passé, il a alloué CHF 19 millions supplémentaires pour aider les familles de notre canton à payer leurs primes d'assurance. Ceci en plus d'un paquet d'aides « Vie chère » qui a été adopté, ce qui effectivement péjore un petit peu notre budget mais ceci n'est valable que pour une année. Dans notre commune aussi, cette réduction d'impôt sera la bienvenue pour tous. Nous faisons partie des communes riches et nous sommes aussi capables de soutenir notre population durablement. Alors pourquoi limiter cette baisse dans le temps, pourquoi reprendre ce débat dans deux ans, qui plus est avant le changement de législature ? Nous avons fait du très bon travail en cinq ans, pourquoi laisser cette discussion à de nouveaux élus, qui n'auront pas forcément l'historique de cette bonne situation ? Soyons réalistes. Comme vous pouvez le lire dans le rapport, depuis sa première année, La Grande Béroche boucle toujours ses comptes avec un excédent bien au-delà du budget planifié. Notre fortune de plus de CHF 26 millions ne peut être utilisée que pour combler un déficit. Ce qui, je vous rappelle, n'est jamais arrivé en cinq ans. Il est donc temps de redonner cette manne à nos contribuables. Nos concitoyennes et concitoyens, comme tous ceux qui envisagent de venir à La Grande Béroche, doivent savoir à quoi s'en tenir. Une fiscalité provisoire, qui changera peut-être, peut-être pas, dans deux ans n'inspire pas une stabilité de grande confiance en son législatif. Soyons confiants en l'avenir du développement de notre commune auquel nous œuvrons tous. Mesdames, Messieurs, le PLR prend ses responsabilités et c'est, confiant en l'avenir financier de notre commune, que nous pouvons sans hésitation nous permettre de baisser durablement notre fiscalité. Le risque minime de boucler un ou deux exercices déficitaires peut être pris sur plusieurs années, CHF 26 millions sont à disposition et ne sommes-nous pas tous chaque année en train de râler sur les réserves des assurances-maladie ? Ne suivons pas cet exemple. Mesdames et Messieurs, nous vous proposons un amendement que nous serons unanimes à soutenir et nous vous demandons d'en faire de même. Nous donnerons alors un signe fort de la part d'un législatif uni, confiant en l'avenir et qui soutient la population qui l'a élu. Et qui, depuis cinq ans, gère bien ses finances. L'amendement que nous proposons est le suivant, remplaçons simplement : « Pour les années fiscales 2023 et 2024 » par « Dès l'année fiscale 2023 » et supprimons le dernier paragraphe « À partir de ... ». Voilà Madame la présidente, je vous remercie de mettre au vote cet amendement. »

M. J. Reift : « Madame la présidente, chère-s collègues, ce point 4 qui est devenu 5 : budget 2023, voilà un sujet un brin palpitant. Imaginez le groupe Socialiste, à qui on prête volontiers de dépenser sans compter, de ne rien comprendre aux finances, vouloir tout gratuitement, qui se voit obligé de se battre contre une diminution d'impôt afin de maintenir nos finances ! Pour voter notre budget communal 2023, nous devons d'abord passer par le point A) pas pris en compte dans le budget présenté, et le point B) mais lui qui est déjà pris en compte, ça commence bien ! Pour revenir au point qui nous intéresse, le A), qui se retrouve là sur proposition du Conseil communal, mais pour quelle raison ?! une peur « chimérique » ? une manipulation de notre chef des finances ou de quelques membres du PLR ? Ce point A) nous demande de prendre une décision sur un nouveau coefficient fiscal avant même de passer au budget qui, lui, suite à la séance du Grand Conseil de mercredi dernier, est déjà faux, mais que si on accepte la proposition déguisée du Conseil communal, sera encore davantage plus faux, sans parler de ce qu'on vient d'apprendre à l'instant, la vente de Sitebco. Dans cet énoncé, on voit bien que ce point est juste balancé tel quel et n'avait rien à faire là ! Mais il est là ! Alors pour vulgariser quelque peu et essayer de faire que notre assemblée prenne la bonne décision pour notre commune, et non pour quelques flingueurs, il semble important au groupe Socialiste de ressortir quelques éléments-clés avant de passer au vote. Le budget nous demandera au point B) de valider pour CHF 1,9 million de crédits d'engagement et de projets. Cette demande débouchera inmanquablement sur des investissements de CHF 5 à 6 millions ! Mais en réduisant nos entrées, on ne pourra pas

investir ! Donc en suivant la logique, il est inutile de faire des projets ! Les chiffres du budget tels que présentés montrent un bénéfice de CHF 404'000.-. Mais pour y arriver, il y a déjà une prise en compte de CHF 600'000.- selon une clé de surévaluation proposée par le système et de CHF 200'000.- en imaginant de nouveaux contribuables. On voit bien que ce bénéfice est déjà bien fragile dès le départ. Alors que dire ? Depuis mercredi dernier, quand le Grand Conseil vote le budget 2023 et que, par report de charges, nous allons au-devant d'une dépense non budgétisée mais irrévocable de CHF 350'000.- ? Petit résumé : CHF 404'000.- de bénéfice au départ – CHF 350'000.- de report – CHF 800'000.- de surévaluation, on voit qu'on est déjà à un budget déficitaire de CHF 746'000.-. On ajoute à ce magnifique résultat la diminution proposée de 2 points estimés à CHF 350'000.- le point ! Eh bien, on va se retrouver à devoir voter un budget négatif de plus de CHF 1'400'000.-. On est sérieux ? Je prends au passage une petite citation de Bugnon : « tant qu'à foncer dans le mur, autant mettre un coup d'accélérateur ». Je vous épargne sciemment les éléments techniques tels que le PFT ou l'autofinancement qui se retrouveront, en cas d'acceptation, dans une couleur que l'arc-en-ciel n'a pas imaginée ! Mais, entrons dans une pensée magique, imaginons un instant que les chiffres présentés jouent ! Noël approche, le miracle de Noël, CHF 404'000.- de bénéfice - CHF 350'000.-, cela ne donne toujours qu'un budget équilibré, auquel on voudrait retrancher encore CHF 700'000.-, qui eux nous mettront un déficit de CHF 1'400'000.- dans deux ans et que l'on devrait rattraper en remettant le taux actuel de + 2 en y ajoutant encore + 2. En acceptant cette diminution de 2 points, cela fera que dans deux ans, les nouvelles autorités, qui seront fraîchement élues au printemps 2024, devront rattraper notre erreur et augmenter de 4 points pour corriger une absurdité ! Car, ne l'oublions pas, notre taux actuel est déjà dans les meilleurs du canton, comprenez par là un des plus bas. Continuons d'améliorer notre région avec des infrastructures modernes, des transports cohérents et ne partons pas dans cette politique à très court terme tant décriée par les mêmes qui demandent cette diminution de 2 points ! Pour conclure, à qui rapporte le crime ? En analysant les recettes fiscales de notre commune, il ressort que cette diminution de 2 points n'aura aucune incidence sur 14% de notre population. Elle aura une incidence de moins de CHF 1.- par mois pour 35%. Si vous suivez bien, nous sommes déjà à 49% de notre population et toujours pas de quoi imaginer une arrivée massive de nouveaux contribuables rêvant de s'installer dans notre paradis fiscal ! Pire, il faut encore monter de 46% le nombre de contribuables pour arriver à une diminution d'impôt de CHF 1.- par jour. On se retrouve donc à 95% des contribuables, que nous représentons tous, ça représente ici 38.95 personnes ici où cette diminution d'impôt ne se verrait pas, ou presque pas ! Et pourtant, le fonctionnement de notre commune serait amputé de plus de CHF 730'000.- ! À qui profite le crime ? »

- **Soumis au vote, l'amendement proposé par le PLR est accepté par 21 voix pour et 18 contre.**

M. Th. Rothen : « Madame la présidente, vu l'importance de la décision que nous prenons ce soir, le groupe Socialiste demande un vote nominatif pour l'arrêté. »

M. B. Schumacher : « Madame la présidente, je n'en ai pas terminé. Maintenant que l'arrêté est amendé, il s'agit de regarder d'un peu plus près le budget qui nous est proposé, un budget sans restriction. Avec un ou deux exemples :

- cinq employés plein temps en plus ;
- des honoraires de conseillers externes qui augmentent de 52% pour passer à CHF 308'000.- ;
- de nouvelles lignes budgétaires que nous avons acceptées lors de notre dernière séance ;
- et, en plus, la vente du télé-réseau que nous allons traiter tout à l'heure. Aucun chiffre dans le rapport mais ne parlons-nous pas de plus de CHF 1'300'000.- ?

Décidément, il y a encore de la marge. Le groupe PLR souhaite demander à ses concitoyennes et concitoyens uniquement la juste contribution nécessaire au bon fonctionnement de notre commune. Baisser la fiscalité crée de la richesse. Un adage que nous avons toujours défendu et qui s'avère toujours confirmé dans le temps. L'attractivité pour des contribuables bons pourvoyeurs d'impôt est primordiale, souvent ils n'hésitent pas à déménager là où la fiscalité est la plus intéressante avec des prévisions durables. Les infrastructures sont aussi primordiales. À La Grande Béroche, nous n'avons pas à en pâllir,

futures salles de sport, parascolaire, crèches, tout est réuni pour réussir. Certes, les CHF 24 millions d'investissement prévus ont un coût mais que nous pouvons assumer, avec une fortune, je vous le rappelle, de plus de CHF 26 millions permettant quelques exercices déficitaires. En analysant le crédit d'engagement global proposé, de près de CHF 2 millions, nous pouvons être tranquilles, il n'est pas celui d'une commune pauvre. Juste quelques exemples : place de pétanque, aménagement de cour d'école, arrosage automatique des plages, sentier pieds nus, restaurations de tableaux historiques, passage à faune pour batraciens et j'en passe. C'est bien là la preuve de ce que nous pouvons nous offrir et c'est très bien. Cela est réalisable uniquement grâce à l'argent versé chaque année par nos habitants. Et pour beaucoup de contribuables, ces investissements ne sont pas de première nécessité. Aujourd'hui, seule la commune de Milvignes est encore plus intéressante que nous. Et pourtant, nous avons un tissu d'habitation et économique comparable, entourés de nature, vignes et agriculture. La qualité de vie dans nos communes n'est plus à démontrer. Nous vous proposons dès lors un second amendement visant la suppression de cet écart entre nos deux communes. Adoptons dès 2023 le même taux d'imposition. Comme nous le proposons dans notre motion, une réduction de 3 points de notre coefficient d'impôt communal. Nous serons alors une commune ambitieuse avec la fiscalité la plus intéressante du canton. N'avions-nous pas déjà fixé cet objectif lorsque nous parlions de fusion ? Nous pouvons nous le permettre et nous vous demandons de soutenir ce second amendement. L'amendement proposé est le suivant : remplaçons « un coefficient fiscal de 64% par 63% ». Madame la présidente, j'en ai terminé, je vous demande de mettre au vote ce second amendement. Merci. »

M. Th. Rothen : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, je m'étonne de la tournure du débat de ce soir. À un certain moment, il me semble qu'on débat d'un objet, on l'amende et ensuite on clôt la discussion et on passe au vote et on vote les amendements les uns après les autres et ensuite le vote final. Là, on est en train d'avoir dû se prononcer sur un premier amendement et également maintenant d'un deuxième alors que l'on n'avait pas connaissance du deuxième quand on a voté le premier. Alors je ne sais pas comment ça se passe dans les règles, au Grand Conseil notamment, mais ce genre de saucissonnage devient un peu détestable parce que, finalement, à quel moment on intervient et pourquoi ? Alors est-ce que lorsqu'il y a un amendement, on s'arrête de discuter de l'objet, on ne discute que de l'amendement en faisant abstraction de l'objet ou est-ce qu'on discute du tout ? Et là on a réellement un problème parce que les amendements vont tomber en fonction du résultat du précédent et je suis quand même un peu surpris de cela. Au Grand Conseil, je sais que les amendements sont annoncés à l'avance en préambule. »

M. A. Hessler-Wyser : « Bien, je ne sais pas très bien quoi faire. En règle générale, on a un amendement et on vote cet amendement à moins que vous continuiez les débats, là j'ai demandé s'il y avait encore des prises de parole, il n'y en a pas eues et j'ai fait voter l'amendement. »

Mme M. Tenot Nicati : « Je me pose également la question comme M. Rothen si, dès le départ, l'amendement proposé aurait dû parler directement des 3 points d'impôt en moins pour une durée indéterminée parce que je ne suis pas sûre que le vote aurait été le même si dès le départ les 3 points d'impôt en moins avaient été proposés. Donc je me pose exactement la même question que mon collègue du parti Socialiste. »

M. A. Hessler-Wyser demande au chancelier s'il a une réponse à cette question.

M. N. Pfund indique qu'il n'a pas la réponse et propose une interruption de séance pour pouvoir en discuter.

Mme A. Hessler-Wyser annonce une interruption de séance à 19h49.

Mme A. Hessler-Wyser annonce la reprise de la séance à 20h05.

M. Th. Pittet : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, après cette interruption et de grandes discussions, le Conseil communal a aussi quelques mots à vous partager. Le rapport qui vous a été transmis par rapport à cette baisse du coefficient fiscal de 2 points

limité à deux ans n'a pas été le fruit d'un compromis de notre exécutif, de notre Conseil, mais bien de réflexions liées à la situation financière de la commune et à des projections qui, imaginons-le, les plus vraies possibles, avec certaines incertitudes c'est juste, mais quand même qui nous permettent de voir un petit peu venir le futur de notre commune notamment du point de vue financier. Raison pour laquelle on n'était pas dans un compromis mais dans quelque chose qui nous paraissait juste, normal. Je me permets, puisque j'ai la parole, de revenir sur quelques éléments que j'ai entendus : qu'il était peut-être préférable de financer ou d'injecter de l'argent dans le fonds de l'énergie pour que ça bénéficie à tous ; rappelons-nous que l'on a une motion qui doit être traitée par le Conseil communal où l'on doit se pencher sur le fait de subventionner des énergies renouvelables, solaire en particulier, par le fonds de l'énergie. Ces subventions ne profiteront clairement pas si elles sont mises en place à toute la population. Et je pense que c'est important aussi, et peut-être j'aimerais vous rassurer par rapport à vos investissements, ce qui influence notamment notre capacité d'investissement et notre taux d'endettement ce n'est pas tellement notre fiscalité ni notre résultat en fin d'année quand on boucle les comptes. C'est surtout les amortissements que l'on doit faire et les charges d'intérêt et, donc, c'est lié aux investissements. Donc plus on investit des gros montants, plus on a des charges d'amortissement, plus on a des charges d'intérêts, ça a été évoqué tout à l'heure, on crée de la dette d'une certaine manière et puis on doit rembourser les emprunts et ce sont ces éléments-là qui sont finalement les plus durs pour notre commune quant à la capacité d'investir au futur et pas vraiment notre fiscalité et je pense que c'est important que l'on soit au clair là-dessus. Si aujourd'hui on décide de ne pas bouger le coefficient fiscal et ben c'est quand même probable que dans trois-quatre ans, vu les gros investissements que l'on fait aujourd'hui et ces quelques prochaines années, on soit quand même limités dans nos capacités à investir donc ce n'est pas uniquement en lien avec le coefficient fiscal. Voilà et j'aimerais simplement vous dire que c'est important que vous ayez ce débat, je pense que ça va être repris, la presse est là donc je pense que c'est important que l'on soit dans un débat intelligent et que l'on réfléchisse bien à ce qui va être l'influence sur notre collectivité et sur nos contribuables puisqu'on est en train de parler de complications sur une inflation qui augmente, sur des coûts de la vie qui deviennent plus chers, je pense que là vous avez entre vos mains un enjeu qui est important pour faciliter ou pas la vie de nos concitoyens et de nos contribuables. Je vous remercie pour votre attention. »

M. Th. Rothen : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, j'entends les nouveaux propos de notre chef du dicastère des finances et je m'étonne un peu quand on parle du bien-être de nos concitoyens, des difficultés qu'ils pourraient avoir à payer certaines factures, il est évident que nous vous avons signalé que pour pratiquement 47% des contribuables, l'économie pour 2 points d'impôt représentait moins de CHF 1.- par mois. Ce n'est pas avec ça qu'ils vont beaucoup pouvoir mieux vivre et payer leurs factures. De nouveau, question d'impôt, ça touche et ça récompense des baisses d'impôt pour les gens qui en paient le plus. Les décisions du Grand Conseil qui visaient à amoindrir les effets de la progression à froid du fait des augmentations dues à l'inflation, ben cette augmentation à froid elle touchait qui ? Les plus gros revenus évidemment beaucoup plus que les petits revenus. En tout cas celui qui n'a pas de revenu, celui qui est en peine, celui qui est en difficulté, celui qui a perdu son job à 56 ans qui se retrouve à l'aide sociale à 58 ans, il ne paie pas d'impôt, il ne va rien recevoir ce soir et pourtant il a travaillé toute sa vie. Bien, revenons à nos moutons parce que les discussions ont déjà eu lieu, maintenant nous avons cet amendement et c'est pour ça qu'il y a eu une interruption de séance, un amendement qui était peu fair-play puisqu'il touche le même article que l'amendement précédent, donc dans ce premier vote, nous n'avons pas pu voter en connaissance de cause puisque l'on a voté l'annulation de la limitation dans le temps de l'arrêté. Maintenant, on est en train de changer autre chose dans cet arrêté, c'est-à-dire le pourcentage. Donc pour pouvoir permettre à chacun de se prononcer clairement sur la totalité, le groupe Socialiste vous propose un sous-amendement de l'amendement qui vient d'être fait et ce sous-amendement tend juste à réintroduire le délai. Donc dans la mesure où la baisse d'impôt de 3 points serait acceptée, nous aurons, par le sous-amendement, la possibilité de se reprononcer sur la limitation dans le temps. Donc, maintenant comme Socialiste, je vous invite à réfléchir sérieusement, nous avons vu dans d'autres communes de ce canton que de remonter les impôts quand c'est nécessaire, c'est une galère. Et dans deux ans, nos successeurs auront peut-être tout le loisir de dire : « la situation est bonne, nous prolongeons la mesure », alors que si aujourd'hui nous ne la limitons pas dans le temps, ben dans deux ans ils devront dire que l'on augmente les impôts et ce n'est pas la même chose, je vous promets

que de rétablir un impôt ancien c'est l'augmenter. Donc je vous exhorte à réfléchir ce soir et à prendre la bonne décision pour qu'en 2024, moi j'ai tendance à dire « nos successeurs », mais ce sera surtout les miens, auront finalement la possibilité d'augmenter les impôts sans faire face à un référendum de gens très agressifs qui viendront convaincre même les gens qui ne paient pas ou peu d'impôts que les impôts c'est mal. »

Mme A. Hessler-Wyser : « Alors d'après les discussions que nous avons eues, au niveau règlementaire, c'est en ordre de voter ce 2^e amendement. Maintenant, il y a un sous-amendement qui a été proposé, il va falloir, dans un premier temps, voter le sous-amendement, puis le second amendement proposé par le groupe PLR. Donc, ce sous-amendement prévoit la réintroduction de la limitation dans le temps du premier article de l'arrêté. Donc on reviendrait à une formulation : « Pour les années fiscales 2023 et 2024, l'impôt direct communal ... » et là il ne passerait pas à 64% mais à 63%. Mais d'abord, on vote un sous-amendement sur la réintroduction de la limitation dans le temps. »

- **Soumis au vote, le sous-amendement proposé par le parti Socialiste qui consiste à réintroduire la limitation dans le temps est refusé par 19 voix pour et 20 contre.**
- **Soumis au vote, le 2^e amendement proposé par le groupe PLR qui consiste à baisser le taux d'impôt de 3 points et non de 2 points et donc de passer de 64% à 63% est accepté par 20 voix pour et 19 voix contre.**

M. J. Reift : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, il a été fait mention de se comparer à Milvignes dans ce nouveau coefficient. Pour rappel, Milvignes n'a pas du tout les mêmes infrastructures que nous, ils ont un tram, ils ont des bus toutes les 10 ou 20 minutes, ils ont beaucoup d'autres choses que nous n'avons pas et que nous aurions gentiment pu améliorer. Voilà, juste pour que tout le monde pense bien à ça, on n'est pas Milvignes. »

Mme Ch. Wermeille : « Madame la présidente, je souhaite faire ici une remarque toute personnelle. C'est vrai qu'il y a eu des interventions des deux côtés de l'échiquier politique, ce n'est pas surprenant, les impôts sont toujours très clivants. Ce qui me surprend beaucoup, à titre personnel, ce qui me déçoit aussi, c'est que, d'un côté, il y avait des chiffres, des faits vraiment qui ont été amenés, très concrets, qui ont été contrôlés, enfin qui se corroboraient, aussi bien des Verts que des Socialistes, il y a vraiment eu des chiffres très concrets. De l'autre côté, il y a eu beaucoup d'affirmations beaucoup moins fondées et puis, néanmoins, c'est cet aspect-là qui le remporte malheureusement, mais c'est la majorité positive qui joue ce jeu mais je souhaitais simplement faire part de ma surprise que des faits et des chiffres concrets ne remportent pas forcément l'avis général ici. Merci. »

Mme M. Cuche : « Je rejoins totalement Madame Wermeille par rapport à l'intervention, je la soutiens complètement. Je suis extrêmement étonnée des propos qui sont tenus dans cette assemblée. Je suis étonnée que l'on parle et que l'on maintienne un tel discours en disant que notre population va bénéficier de quoi que ce soit, vraiment moi je ne sais pas comment dire, de manière personnelle, je suis extrêmement choquée d'entendre ça ici, d'entendre ça chez des personnes que j'estime intelligentes. On a parlé plusieurs fois dans nos débats ici d'intelligence collective, de pragmatisme, enfin de propos tels et là j'entends des propos qui sont maintenus, je l'entends chez notre conseiller communal, je l'entends chez les conseillers généraux, on maintient ce discours et moi je suis extrêmement déçue d'entendre ça chez des personnes que j'estime. Enfin voilà j'avais besoin de le dire, parce que pour moi c'est un jeu politique et pour moi j'avais l'impression plutôt qu'on était dans des enjeux politiques avec le souci du bien-être de la commune et quand on sait que la population ne va pas bénéficier en réalité de cette baisse, mais que par contre la population va avoir un impact sur la suite dans ces prochaines années, parce que qu'est-ce qu'il va se passer ? Imaginons ces prochaines années avec de l'argent en moins dans nos caisses, et toutes les projections et les projets que l'on pourrait avoir financiers, que va-t-il se passer ? Et ben les gens vont nous dire que l'on n'a plus les moyens, je veux dire mes collègues, les fameux collègues diront certainement que l'on n'a pas les moyens pour certains projets et ça j'avais besoin de le dire aussi et de le poser, c'est quelque chose qui me déçoit énormément en politique. Voilà. »

Mme M. Tenot Nicati : « *Je rejoins mes deux collègues du Conseil général pour exprimer un peu mon désarroi. Je ne comprends pas que l'on puisse comparer, effectivement comme l'a dit Monsieur Reift, Milvignes et La Grande Béroche, que ce soit en matière d'infrastructures actuelles et aussi de surface, non seulement ça, mais Milvignes a une STEP qui fonctionne relativement bien. Je ne trouve pas possible de comparer nos deux communes ; franchement, que ce soit en matière de surface, en matière de choses à améliorer et, effectivement, quand on compare les transports publics et tout le reste, je m'excuse mais ce n'est pas pour les 3 points d'impôt de moins que j'irais habiter à Milvignes mais plutôt pour la qualité de ses transports, de ses infrastructures et de toute le reste. Je vous remercie.* »

M. J. Fehlbaum donne lecture de l'arrêté amendé.

Le groupe Socialiste rappelle qu'il demande le vote nominatif :

Pour le groupe PLR :

Nom Prénom	Vote
Brunner Olivier	Oui
Pierrehumbert Gilles	Oui
Alfter Jean-Daniel	Oui
Divernois Jean-Daniel	Oui
Schumacher Bernard	Oui
Muster Carine	Oui
Saam Sébastien	Oui
Berger Sandra	Oui
Lutz Stefan	Oui
Huguelet-Meystre Gregory	Oui
Charmillot Corinne	Oui
Tazzer Sandra	Oui
Panes Jean	Oui
Bubanec Daniel	Oui
Francey Laurent	Oui

Pour le Groupement :

Nom Prénom	
Ginggen Patrick	Oui
Porret Olivier	Oui
Nussbaum Frédy	Oui
Lopes de Jesus Joaquim	Oui
Bergamin Jean	Abstention
Bourquin Jean-Jacques	Oui
Donzé Laurence	Abstention

Pour le groupe Socialiste :

Nom Prénom

Cuche Marion	Non
Reift Jacques	Non
Rothen Thierry	Non
Kreis-Jaquet Marika	Non
Ignoto Maximilien	Non
von Allmen Hanâa	Non
Affolter Laurent	Non
Humbert-Droz Laurent Nicole	Non

Sans parti :

Nom Prénom

Vauthier Nicole	Non
-----------------	-----

Pour le groupe des Verts :

Nom Prénom

Tenot Nicati Michèle	Non
Wermeille Christiane	Non
Noirat Sylvie	Non
Peco Adnan	Non

Pour le bureau :

Nom Prénom

Vote

Vantaggio Donatella (Verts)	Non
Fehlbaum Jean (PLR)	Oui
Petitpierre Maëlle (Groupement)	Non
Nater Zoé (PS)	Non.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à l'imposition fiscale est accepté par 21 voix pour, 16 non et 2 abstentions.**

b) Arrêté relatif à un crédit d'engagement global de CHF 1'930'500.- porté au budget des investissements 2023 et limité à l'exercice 2023

M. L. Affolter : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, nous avons pris connaissance de cette liste de 67 besoins. Avec la confiance que nous prêtons au Conseil communal, notre groupe ne souhaite pas prendre position sur chacun des points. Sachant que pour certains, ils seront partagés très prochainement dans les commissions compétentes, information qui se pourrait être renseignée dans la brève description. Comme déjà relevé l'an dernier, les sujets pourraient être présentés en amont du budget afin que chacun puisse s'y préparer. Pour un prochain rapport, nous souhaiterions que cette liste soit mieux présentée dans la forme, permettant des regroupements par natures de crédits : étude, cadre et objet, voire par dicastères et commissions. Même si ces crédits sont limités à

l'exercice 2023, on pourrait trouver également des informations, qualitatives et quantitatives, et degrés de priorité. Nous pourrions nous réjouir pour notre santé de disposer d'un chemin pieds nus, sauf peut-être à craindre que sous peu nous n'ayons dans tous les cas plus moyen de nous chausser. Cette année, tout augmente ! Nous relevons qu'un nombre important d'études ont été identifiées. En extrapolant leurs coûts, nous pouvons anticiper qu'elles déboucheront sur autant de projets financièrement conséquents. Dès lors, notre commune devrait impérativement et urgemment disposer d'un outil de planification et de projections financières. À l'inquiétude de savoir si « il y a un pilote sur l'un ou l'autre de nos projets », que ne rien prévoir, ce n'est pas gouverner. Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, notre assemblée vient d'accepter une baisse d'impôts ! L'exercice d'élaboration d'un budget n'oblige pas à l'équilibre. Il peut être déficitaire pour de bonnes raisons, forcément défendables, voire malheureusement parfois pour répondre à des dépenses auxquelles on ne peut se soustraire ou renoncer. Notre groupe est très préoccupé que notre Conseil communal puisse proposer dans la même séance : un arrêté pour une diminution d'impôt et cette liste de 67 crédits pour près de CHF 2 millions, aboutissant à un budget dès lors déficitaire. À moins qu'en cette période de fin d'année, cette liste ne soit adressable qu'au Père Noël ! Nous vous remercions. »

M. J. Fehlbaum : *« Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, le groupe PLR remercie le Conseil communal pour son rapport qui, comme chaque année, est censé alléger aussi bien le travail de notre exécutif que de notre autorité législative, en concentrant en un seul document et un seul arrêté pas moins de 67 projets d'investissement d'un montant inférieur ou égal à CHF 50'000.- chacun. Mais cette concentration de sujets a un coût et notre groupe avait déjà, par le passé, émis quelques réserves quant à cette pratique. Permettez-moi de rappeler ou citer les principales :*

- 1. la description parfois très laconique des différents sujets ne permet pas de se faire une idée précise du niveau de priorité ou d'urgence à lui accorder ;*
- 2. certains sujets semblent suffisamment importants pour mériter un préavis de commission, précaution rendue impossible par cette pratique de regroupement ;*
- 3. comme cette demande est limitée dans le temps, il est possible et même certain que quelques points aient un air de déjà-vu parce qu'ils figuraient dans la même liste d'un exercice budgétaire précédent et n'ont pas pu être exécutés durant l'année impartie, mais sans confirmation systématique de ce report dans le texte.*

Mais avant de reparler de la perception de notre groupe quant aux vraies priorités de nos autorités communales, il sied de mentionner quelques chiffres quant à notre capacité d'investissement et surtout notre endettement. Le budget que nous aborderons au point suivant présente un montant total pour les investissements 2023 de CHF 24,5 millions et la planification financière à quatre ans présentée dans le rapport du Conseil communal au point 5 énumère une liste d'investissements pour un total de CHF 77,9 millions pour les années 2023 à 2026. Or, si notre fortune communale nette est positive, nous le devons essentiellement à la réévaluation de notre patrimoine administratif et financier réalisée au début de 2019 ; aux comptes 2018, on comptabilisait environ CHF 38 millions d'amélioration de notre bilan, ainsi que les bénéfices accumulés essentiellement par les anciennes communes avant la fusion ; aux comptes 2021, cela représentait CHF 26,56 millions. Par contre, notre dette brute, de plus de CHF 31 millions aux comptes 2021, pourrait plus que doubler, voire tripler si l'on devait réaliser tous les investissements évoqués, faisant passer notre indicateur de taux d'endettement de bon à mauvais, voire à carrément critique. Car la grande majorité des actifs qui rendent notre dette nette positive sont impossibles à réaliser financièrement et, par conséquent, le financement de l'ensemble de ces investissements ne pourrait se faire qu'au prix d'une formidable croissance de notre dette. Alors même si notre groupe en général, et votre serviteur en particulier, sont très favorables aux investissements qui soutiennent notre économie locale et régionale, nous sommes convaincus que le rythme envisagé est trop élevé et qu'on doit revoir nos priorités pour étaler ces projets dans la durée. Dans un premier temps, nous demanderons donc de radier de la liste les positions 7, 14, 15, 25 et 45 et renvoyer celles-ci à un traitement par les commissions correspondantes. Si cette proposition trouve une majorité, cela correspondrait à une réduction momentanée de CHF 144'000.-, réduisant ainsi le crédit demandé à CHF 1'786'500.-. Merci de votre attention. »

Mme M. Petitpierre : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance de préparation, le Groupement a étudié avec beaucoup d'intérêt les 67 points relatifs au crédit d'engagement global. Dans son ensemble, le Groupement valide ces crédits et remercie le Conseil communal pour le travail effectué. Cependant, il a été soulevé que certains points devraient être plus amplement travaillés en commission, cela rejoint donc ce qui vient d'être discuté et nous validerons donc point par point. Merci. »

Mme M. Tenot Nicati : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe des Verts acceptera globalement ce crédit mais nous aimerions quand même poser quelques questions sur certains points, on aimerait avoir des informations supplémentaires sur certains crédits d'engagement et suite à ces réponses, on acceptera certains points. »

Mme A. Hessler-Wyser passe en revue les 67 points et les groupes interviennent lorsqu'ils le souhaitent :

➤ **point 2 : Matériel informatique : CHF 35'000.-**

M. A. Peco : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, j'aurais une question par rapport à ce point, qui sera aussi liée à la question du point 16 qui viendra plus tard. On dit que le matériel va être changé, pour ce point du matériel informatique et pour le point 16 du mobilier, j'aurais voulu savoir ce qu'il était prévu de faire du matériel que l'on souhaite éliminer ? Est-ce que c'est à la benne ou est-ce qu'il y a des voies de réutilisation, de recyclage qui sont prévues ? »

M. H. Assumani : « Merci Madame la présidente, comme vous le savez, le matériel informatique est fourni par le SIEN¹, c'est le SIEN qui nous fournit tout et quand ils viennent les chercher, ils reprennent tout, ce n'est pas nous qui nous occupons du recyclage. »

Mme Ch. Wermeille : « Merci beaucoup pour cette réponse. Est-ce que c'est possible que la commune pose la question au SIEN et le rende attentif au fait que c'est du matériel de deuxième main qui pourrait être très utile pour certaines familles par exemple ? »

M. H. Assumani : « On va poser la question. Il y a certains matériels qui sont récupérés depuis chez nous, parce que le matériel dont le bénéficiaire ne le souhaite pas, on le met à disposition pour le personnel communal pour l'acheter à moindre coût. La plupart le reprennent mais nous on met à disposition pour le personnel, mais on peut faire autrement aussi, c'est une question à étudier. »

M. Th. Rothen : « Madame la présidente, le groupe PLR avait émis des objections sur un certain nombre de points, la liste nous a été donnée oralement très vite, est-ce que lorsque l'on passe sur ces points, ça serait peut-être intéressant de mentionner que ce sont ces points-là qui sont concernés. Je me souviens qu'il y avait le point 7 mais la suite je n'ai pas été beaucoup plus loin. »

M. J. Fehlbaum : « Oui, alors effectivement il y avait le 7, mais après ça reprend au 14. »

➤ **Point 14 : Aménagement de la cour d'école de Gorgier : CHF 45'000.-**

M. J. Fehlbaum : « Pour le 14 également, le groupe PLR ne refuse pas formellement l'investissement mais pense que ça serait logique de passer par une commission et remarque simplement que selon ce processus, ça n'est, à priori et contrairement à ce que disait le rapporteur du groupe Socialiste, ce n'est en principe pas prévu, selon nous, que l'ensemble des points qui sont demandés dans ce crédit repassent par le traitement en commission. Un exemple similaire il y a une année avait été combattu par notre groupe et, finalement, était effectivement passé en commission mais seulement ceux que l'on avait combattus. Merci de votre attention. »

¹ Service informatique de l'Entité neuchâteloise

M. L. Affolter : « Madame la présidente, excusez-moi, je vais contredire mon préopinant, ici on parle de budget, d'argent à disposition pour prévoir quelque chose, on ne parle pas encore du rapport détaillé qui sera émis pour ce sujet sinon on nous aurait mis le rapport évidemment. »

M. J. Fehlbaum : « Je demanderais au Conseil communal de préciser cela parce que si on vote tous ces crédits en bloc, c'est précisément pour éviter un rapport et une demande de crédit. Donc, dans ma compréhension, il n'y a aucun rapport sur les 67 points qui font l'objet de cette liste. »

M. Th. Pittet : « C'est effectivement cela, le but de ce crédit global c'est effectivement d'éviter de devoir pour chaque investissement proposé ici devoir faire un rapport, qui serait discuté en commission, le passer dans la séance du Conseil général, on s'économise 67 rapports, c'est ça l'idée. »

Mme M. Tenot Nicati : « J'ai personnellement envie de poser une question : est-ce que l'on peut faire confiance au Conseil communal pour la proposition de ces points ? J'imagine que le Conseil communal a quand même décidé de présenter ces points parce qu'il pense que ces petits montants, plus ou moins grands, alloués au budget sont nécessaires. C'est juste une petite remarque de ma part. »

Mme A. Hessler-Wyser : « Je vous entends bien mais je me dois de demander points par points s'il y a des manifestations. Il y a de toute façon des manifestations donc autant qu'on y aille dans l'ordre chronologique, ça simplifiera la chose. »

- **Point 15 : Tables amovibles, tabourets et lave-vaisselle parascolaire Bevaix : CHF 15'000.-**

M. J. Fehlbaum : « Oui, même chose, on a un sentiment que la dépense qui est demandée ici n'a pas la faveur de tous ceux qui gravitent autour de cette structure et donc nous demandons également le report en commission. »

- **Point 16 : Tables et chaises parascolaire Saint-Aubin-Sauges : CHF 10'000.-**

M. A. Peco : « Madame la présidente, j'en reviens à ma question comme la précédente, ici le mobilier : que va-t-il devenir si on souhaite le changer ? Est-ce que c'est le SIEN qui le reprend ? »

M. H. Assumani : « Par rapport à ce mobilier, on n'a pas décidé ce que l'on va en faire mais ça va être recyclé normalement, on ne va pas mettre ça à la poubelle. C'est du mobilier qui a été utilisé. Aujourd'hui, on retrouve bien sur la photo du rapport la structure d'accueil de St-Aubin, c'est un petit local et puis les tables qui sont là, ce sont des tables qui datent depuis plus de 30 ans et ces tables sont « mastoc » et étant donné qu'il y a plus d'enfants, l'idée c'est d'avoir des tables que l'on peut bouger, qu'on peut déplacer. Pour ces tables-là, pour le moment, on n'a pas envisagé le recyclage mais c'est quelque chose qui est faisable. Et puis pour répondre à la question pour passer en commission, le Conseil communal ne s'oppose pas pour certains projets tels que le point 16 ou le point 14, ce sont des points qui vont passer en commission, ça, ça a été décidé comme ça mais on l'a mis dans ces petits crédits mais ça va passer en commission. »

- **Point 25 : Sentier pieds nus : CHF 35'000.-**

M. J. Fehlbaum : « Le 25 fait également partie des crédits que notre groupe souhaiterait voir passer par un préavis de commission. »

Mme M. Tenot Nicati : « Également, le groupe des Verts aimerait avoir un peu plus de précision à ce sujet, entre autres, à savoir où est projeté ce sentier pieds nus et ce serait peut-être bien que ce sujet soit présenté en commission. Merci. »

➤ **Point 45 : Projet pilote relevé compteurs d'eau à distance : CHF 40'000.-**

M. J. Fehlbaum : « Là également sur ce projet, on estime que vu le montant et puis le fait que c'est un projet, semble-t-il pilote, et on n'a pas d'idée des conséquences futures des décisions prises à la suite du pilote, c'est également un projet que l'on aurait aimé voir affublé d'un préavis de commission. Merci. »

➤ **Point 50 : Déchets points de collecte 2023 selon besoins : CHF 45'000.-**

Mme M. Tenot Nicati : « Pour le point 50, le groupe des Verts n'a pas trouvé très clair ce que ça voulait dire : « Il nous est parfois nécessaire de modifier l'emplacement de certains Moloks ou cloches d'écopoints, ou alors d'en ajouter pour une période particulière. ». On ne voit pas ce que ça veut dire franchement, si on peut répondre à cette demande ? Merci. »

M. M. Rognon : « Bien sûr, bien volontiers. Dans certains endroits dans la commune, on a des Moloks qui sont sur des parcelles privées, sans forcément de servitude, ce qui n'est pas très opportun en soi, ce qui fait que le propriétaire privé, s'il souhaite que l'on enlève le Molok, il nous le dit le lundi, on doit l'enlever le mardi, à peu près dans l'idée. Donc ce montant-là nous permet d'être réactifs pour permettre de ne pas juste supprimer le point de collecte mais de le déplacer à un autre endroit et d'avoir les moyens de le faire. Ce sont des demandes qui arrivent effectivement une à deux fois par année et effectivement si on a des points particuliers, notamment dans le cadre de travaux, très souvent on enlève un Molok existant et on le remplace par une cloche temporaire, comme on peut avoir à Sauges, ça aussi c'est un moyen, ces CHF 45'000.- qui nous permettent d'être réactifs. »

➤ **Point 53 : Remplacement arbres plage de Saint-Aubin-Sauges : CHF 15'000.-**

M. A. Peco : « Madame la présidente, une question de curiosité : en 53, les arbres remplacés seront-ils de la même essence ou on cherchera à mettre autre chose ? »

M. T. Egger : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, alors, à priori, on ne remettra pas des platanes vu la façon dont ils ont vieilli, après c'est une excellente question. Pour l'instant, ça n'a pas encore été fixé, le but, vous l'avez compris, c'est un changement à travers plusieurs années, on s'appuierait d'abord sur ceux qui sont le plus atteints, pour laisser les autres en place qui apporteraient de l'ombre un tant soit peu, et puis changer ensuite petit à petit mais, à priori, on ne partira pas sur des platanes et puis on ne les taillera pas de la même façon qui s'est fait jusqu'à présent mais dire l'essence aujourd'hui, pas possible. »

➤ **Point 54 : Taille d'arbres en zone de village : CHF 15'000.-**

M. A. Peco : « Madame la présidente, là je me posais la question pour la taille d'arbre, est-ce que ça ne pourrait pas figurer dans les comptes de fonctionnement de la commune ? »

M. T. Egger : « Dès le moment où on veut introduire une ligne budgétaire, pérenne, on passe devant votre autorité. Là, effectivement, cette ligne budgétaire vient d'année en année parce que, finalement, les arbres dits remarquables, qui sont notamment situés dans les jardins publics et à proximité des routes, ben en fait il faut les traiter chaque année. Donc, effectivement, à terme, ça devrait figurer au sein du budget de fonctionnement. À réfléchir mais finalement, c'est fort probable. »

➤ **Point 63 : Réfection du chemin des Râpes 1350 m : CHF 48'000.-**

➤ **Point 64 : Réfection du chemin de la Crise, 1250 m : CHF 44'000.-**

Mme M. Tenot Nicati : « C'est la même question à peu près que celle que mon collègue Adnan a demandée avant, c'est pour les points 63 et 64. Est-ce que ça ne pourrait pas paraître aussi dans le budget de fonctionnement vu que, régulièrement, on doit entretenir les chemins forestiers ? »

M. T. Egger : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, là on se retrouve contrairement au fait de couper certaines branches d'arbres, qui peut s'apparenter à du fonctionnement, le

débat est ouvert. Mais là, typiquement, la réfection des chemins est clairement un investissement, dans la mesure où le chemin a une durée de vie et cette durée de vie de 20-25 ans, en fonction des types de chemin, là en l'occurrence ce sont des chemins forestiers et puis cette durée de vie limitée fait que c'est un investissement et non pas de l'entretien en tant que tel. »

Mme A. Hessler-Wyser : « Voilà, donc il y a eu quelques interventions, entre autres, qui demandent le passage d'un certain nombre de points en commission, je vais peut-être laisser mon collègue prendre la parole. »

M. J. Fehlbaum : « Je vous propose de le faire en bloc, je rappelle les numéros des positions concernées : les 7, 14, 15, 25 et 45, montant total de CHF 144'000.-, ce qui réduirait la demande de crédit demandée. »

Mme A. Hessler-Wyser : « Donc il s'agit d'un amendement, que nous allons devoir voter, mais peut-être qu'effectivement la parole est demandée. »

M. M. Rognon : « Madame la présidente, les montants donc des points 7, 14, 15, 25 et 45 seraient retirés ? C'est ça la proposition du groupe PLR ? »

M. J. Fehlbaum : « Oui et juste passer quelques mois après dans les commissions. »

M. Th. Rothen : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, six objets, six rapports, six demandes de crédit, une séance de Conseil général en plus, c'est bien ce que vous voulez éviter je crois. Alors je peux comprendre sur certains sujets les objections, nous en avons aussi eues quelques-unes dans notre groupe en disant : « mais est-ce bien nécessaire ? », on se posait des questions. La commission financière également quand elle a examiné cette liste de 67 objets s'est posé des questions et je crois fermement, et j'avais l'intention de le dire plus tard dans mon rôle de président de la commission financière, je ne dis pas au nom de la commission financière mais dans mon rôle, de dire que ces budgets-là devraient passer durant l'automne dans chacune des commissions concernées, je pense que l'on gagnerait beaucoup de temps le soir du vote du budget et puis on aurait ce tri qui se ferait naturellement et les questions qui se posent aujourd'hui par rapport à certains de ces investissements seraient réglées à ce moment-là. Merci. »

- **Soumis au vote, l'amendement proposé par le groupe PLR est accepté par 19 voix pour, 16 voix contre et 4 abstentions.**

M. J. Fehlbaum donne lecture de l'arrêté amendé.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à un crédit d'engagement global de CHF 1'684'300.- porté au budget des investissements 2023 et limité à l'exercice 2023 est accepté à l'unanimité.**

c) Adoption du budget 2023

M. Th. Rothen : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, le groupe Socialiste a pris le temps d'analyser le budget transmis qui présentait un bénéfice de CHF 404'000.- dans sa version originale. Il a pris connaissance de l'impact négatif, à hauteur de CHF 356'000.-, provoqué par les mesures prises par le Grand Conseil, cette situation réduit le résultat à un bénéfice de CHF 47'000.-. Ce soir, vous avez pris la décision de réduire de 3 points le taux d'imposition communal conduisant notre Conseil à devoir se prononcer sur un budget présentant un déficit, à priori, de CHF 826'000.-, mais je pense qu'avant de le voter, il faudra que les chiffres nous soient transmis en fonction de cela. Inquiets ? nous le sommes, mais nous ne sommes pas responsables de cette situation devenue très inconfortable. Nous n'allons pas proposer de couper dans les dépenses ou d'augmenter certaines recettes, enfin, il est probable qu'en cas de difficultés, nous reviendrons sur l'impôt foncier, que la droite de ce Conseil apprécie beaucoup. Au contraire, nous avons constaté que la politique salariale de la commune suivait à la lettre celle de l'État. Pour 2023, ce dernier n'accorde à ses

collaborateurs qu'une indexation partielle de 2% sur les salaires, la justification de cette mesure tient dans les difficultés d'élaboration du budget 2023 de l'État. Cette réduction de 0,9% par rapport à ce qui devrait être accordé sera compensé dans un délai de deux ans. Certes, notre groupe a défendu le principe de suivre les règles de l'État lorsque les salaires n'ont pas été baissés en période de déflation mais, sauf erreur de ma part, cela n'a pas mis nos finances dans le rouge. Dès lors, le groupe Socialiste propose un amendement au budget pour une prise en compte de l'indexation des salaires dans sa totalité, dans la totalité de l'inflation, sous déduction des 0,2% qui subsistaient à la suite de la déflation des années passées. Selon les chiffres du chef du Service communal des finances, le montant de la péjoration du budget est de CHF 72'603.-. Tant qu'à faire, allons-y ! Donc c'est un amendement formel. Dans la seconde partie du budget, ce sont des investissements, nous avons bien compris que le montant « énormissime » de plus de CHF 24 millions n'allait jamais être atteint. Nous nous étonnons que le Conseil communal n'ait pas pris le temps de définir les priorités afin de présenter un budget des investissements réaliste, ceci d'autant plus que certaines critiques relatives au fonctionnement dudit Conseil se basent justement sur le faible taux de réalisation des investissements. À la décharge de celui-ci, nous pouvons aussi comprendre la tactique de charger au maximum le budget d'investissement pour permettre de déterminer des priorités en cours d'année en fonction du développement des divers projets, notamment suite à des oppositions, des traitements de recours, etc. Le groupe Socialiste aura quand même de la peine à accepter un budget déficitaire de ce montant-là, mais il vous donne déjà rendez-vous en juin 2024 lorsque nous examinerons les comptes 2023. Ce n'est que ce jour-là que nous saurons si les décisions prises ce soir auront été les bonnes. Pour conclure, nous tenons à remercier le Conseil communal et toute l'administration pour le travail effectué. Et si vous le permettez, ce que je vous annonçais toute à l'heure, à titre personnel, je tiens également à remercier la commission financière qui a travaillé dans des conditions difficiles, dans la mesure où la situation du budget que nous étudions évoluait entre chaque séance. Certains documents aujourd'hui en votre possession n'ont pas été remis préalablement à la commission. Les indicateurs financiers proposés par le MCH2 figurant aux pages 76-77 n'ont par exemple pas pu être discutés. En tant que président de cette commission, je souhaite insister sur la nécessité d'impliquer plus les diverses commissions sur les lignes du budget de fonctionnement qui les concernent et sur les investissements prévus dans leurs domaines de compétences respectifs. Merci. »

M. J. Fehlbaum : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, le groupe PLR remercie le Conseil communal pour son rapport et acceptera le budget de fonctionnement avec le nouveau coefficient fiscal. Par contre, afin de limiter le risque de surendettement à court terme, nous proposons de limiter le budget des investissements à la partie ferme de ceux-ci, correspondant à la colonne verte des documents distribués, et de renoncer momentanément à la partie conditionnelle contenue dans la colonne rose. Ainsi, le budget des investissements se verrait réduit à CHF 15'352'000.- au lieu de CHF 24'477'000.-. Ce dernier montant est par ailleurs près de six fois supérieur au total des dépenses d'investissements de l'exercice précédent, donc précédemment celui d'aujourd'hui donc 2021. Aussi, nous doutons fortement que les entreprises locales ou régionales puissent faire face à une telle croissance de la demande des pouvoirs publics. Merci de votre attention. »

Mme L. Donzé : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le Groupement de La Grande Béroche a étudié le budget communal 2023 proposé. Nous avons pu constater avec satisfaction que les prévisions sont positives, comme présenté sur le document, pour cette nouvelle année qui arrive. De ce fait, nous tenons à remercier le Conseil communal et son administration, mais aussi surtout la commission financière pour le grand travail fourni et pour cette gestion de ce futur budget. Lors du vote, le Groupement acceptera ce budget. Merci. »

Mme M. Tenot Nicati : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, en fait, le groupe des Verts s'était dit qu'il allait accepter ce budget même s'il était péjoré de 2 points d'impôt pour deux ans. Actuellement, ce budget est péjoré de plus de ce qui avait été annoncé et ça me rappelle il y a deux ans, à peu près, quand le groupe PLR avait refusé l'entrée en matière simplement parce que le budget avait un déficit de CHF 1'400'000.-. Ensuite, il n'y avait pas eu d'entrée en matière, etc. donc là j'ai du mal à avaler personnellement ce genre de chose. Et puis, dans notre groupe, on s'est dit : puisque c'est comme ça, le budget même s'il était

bien présenté, le Conseil communal a fait un travail énorme mais je ne suis pas sûre que dans le groupe on va l'accepter, on va peut-être plutôt s'abstenir. Je vous remercie. »

Mme A. Hessler-Wyser : « En effet, se retrouver sans budget c'est une situation critique que nous avons déjà vécue par le passé, est-ce que la parole est encore demandée au niveau du débat sur le budget ? Si tel n'est pas le cas, nous avons deux amendements qui ont été proposés, un par le groupe Socialiste qui demande une augmentation complète des salaires avec un montant qui a été énuméré dont je n'ai pas eu le temps de noter, est-ce qu'il y a une proposition de formulation ? »

M. Th. Rothen : « Non, surtout il faudrait d'abord qu'on sache où on en est avec ce budget parce que l'on ne peut pas voter un budget dont on ne sait pas exactement quel sera l'impact final de la diminution du taux d'impôt et puis l'amendement que nous proposons touche de multiples chiffres dans le budget puisqu'il s'agit des salaires et j'ai un chiffre global qui était de CHF 72'603.- mais qui ne sera certainement pas reporté comme tel dans le budget qui sera validé si vous acceptez cette proposition. »

Mme A. Hessler-Wyser annonce une interruption de séance d'une vingtaine de minutes pour pouvoir chiffrer le budget actuel avec toutes les modifications à 21h08. La séance reprend à 21h33.

Mme A. Hessler-Wyser : « Je vous rappelle que l'on a deux amendements qui ont été proposés. Une première proposition du groupe Socialiste qui demande une augmentation complète des salaires et un amendement proposé par le PLR qui demande que l'investissement soit limité aux investissements, à peu près à CHF 15 millions, fermes. Pour pouvoir se prononcer sur ces deux amendements, les calculs ont été refaits, ils vous sont proposés à l'écran. Donc c'est le budget corrigé compte tenu de tout ce qui a été voté jusqu'à maintenant, si j'ai bien compris et, tout à droite, vous avez deux montants, le montant de CHF 72'000.- et quelques qui représenterait une charge supplémentaire si vous acceptez l'amendement proposé par le PS et, en bas, dans les dépenses sous la colonne de droite, le montant de CHF 9 millions et quelques que l'on soustrairait des investissements en éliminant donc les parties d'investissement qui étaient conditionnées. Donc voilà, vous avez les chiffres. Dans ce budget qui vous est réactualisé, il y a non seulement ce qui a été voté ce soir mais également les mesures de l'État qui ont été décidées par le Grand Conseil, mais pas le vote du point suivant, qui arrive plus tard, sur la vente du réseau de télédistribution de Sitebco. Est-ce que suite à ce tableau, quelqu'un souhaite prendre la parole avant que nous passions au vote des amendements ? Ça n'a pas l'air d'être le cas, donc on va procéder dans l'ordre dans lequel ils ont été proposés. Pour le premier amendement, est-ce que le groupe Socialiste souhaite le reformuler ? »

M. Th. Rothen : « Madame la présidente, merci, donc il s'agit d'accorder aux employés de la commune de La Grande Béroche l'intégralité de l'inflation, soit 2,9% dont on déduit 0,2% qui sont les résidus de la déflation précédente. Cette mesure impliquerait des modifications aux nombreux points du budget mais le chef des finances nous a évalué cette somme à CHF 72'603.-. »

À la demande du chef des finances, **M. S. Tamburini**, la présidente, **Mme A. Hessler-Wyser** se joint rapidement à lui afin de vérifier les chiffres qui sont proposés. Un des montants a été corrigé car une des contributions n'avait pas été prise en compte.

M. S. Tamburini indique que, finalement, les chiffres proposés en premier lieu étaient corrects et s'en excuse.

- **Soumis au vote, l'amendement proposé par le groupe Socialiste est refusé par 24 voix contre, 14 voix pour et 1 abstention.**
- **Soumis au vote, l'amendement proposé par le PLR est accepté par 22 voix pour, 15 contre et 2 abstentions.**

Mme A. Hessler-Wyser passe en revue le budget par chapitre et invite les groupes à intervenir s'ils ont des questions. Aucune question n'est posée.

M. J. Fehlbaum donne lecture de l'arrêté, moyennant les chiffres modifiés.

M. Th. Rothen : « *Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, usuellement sur le site de la commune sont publiés les projets de budget avant nos séances, je ne vois nulle part le budget définitif. Vu les énormes changements finalement que notre budget a subis ce soir, est-ce que l'on aura la possibilité d'avoir la version définitive du budget telle qu'elle a été amendée et qu'elle soit publiée sur le site ? Ça c'est ma première remarque. Ma deuxième remarque qui va un petit peu dans le même sens, au point suivant, le Conseil communal va nous présenter la planification financière des tâches qui n'a plus lieu d'être sous cette forme-là. Donc je proposerais que le Conseil communal renonce à présenter ce point et qu'il le présente à la prochaine séance en mettant à jour les différents chiffres. »*

M. Th. Pittet : « *Remarque très pertinente, effectivement si l'ensemble de l'assemblée est d'accord avec la proposition de M. Rothen, d'une part on mettra à jour le budget dans sa version définitive selon ce qui est voté ce soir et également un report de la présentation de la planification financière de sorte qu'elle puisse vous être présentée en première séance de l'année prochaine, mise à jour selon les dernières décisions. »*

- **Soumise au vote, l'annulation du point 6 de l'ordre du jour est acceptée à l'unanimité.**
- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à l'adoption du budget 2023, moyennant les chiffres modifiés, est accepté par 24 voix pour et 15 voix contre.**

6. Rapport du Conseil communal relatif à la planification financière 2023-2026

Ce point est retiré de l'ordre du jour et est reporté à la séance de février.

7. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 1'200'000.- pour la réfection du chemin des Vergers à Bevaix

M. M. Rognon : « *Je vais essayer d'être aussi bref que possible. Donc, initialement, nous devons réfectionner une conduite d'eau potable qui est très vétuste, amortie et a fait l'objet de nombreuses fuites. Par ailleurs, dans le cadre de la mesure M9 du PGEE, il fallait aussi mettre en séparatif ce tronçon de route-là. Dans cette zone, comme vous le savez, une halle provisoire sera installée pendant la construction de la double salle de gym polyvalente de Bevaix et il convenait aussi d'améliorer la sécurité des futurs utilisateurs de cette halle provisoire, soit les enfants de Bevaix. Cette proposition permet de limiter les immiscions sur le chemin de Vergers parce qu'il y a une mise en sens unique qui est réalisée et par la création d'aménagements routiers. Je me tiens à disposition si vous avez des questions. »*

M. J. Panes : « *Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance de préparation, le groupe PLR a décidé à l'unanimité de soutenir cette demande de crédit de CHF 1'200'000.- pour la réfection de la rue des Vergers et son apport à la sécurité des écoliers. Merci. »*

Mme D. Vantaggio : « *Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, lors de sa dernière séance, le groupe des Verts a pris connaissance du rapport relatif à la demande du Conseil communal concernant la réfection du chemin des Vergers à Bevaix. Nous avons pris le temps de bien lire et analyser le rapport qui nous a été soumis. Dans un premier temps, nous tenons à remercier le Conseil communal pour la précision des détails évoqués dans ce document qui nous a permis de mieux nous rendre compte de la situation. Les propositions et variantes proposées par le Conseil communal nous ont semblé pertinentes et justifiées, il est effectivement temps que ces travaux puissent être entrepris pour le bien-être et la sécurité des*

usagers de ces lieux. Comme vous l'aurez compris, les Verts accepteront à l'unanimité cette demande de crédit. Merci. »

M. J. Lopes de Jesus : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le Groupement est favorable à cette demande de crédit de CHF 1'200'000.-, mais, néanmoins, il y a une remarque que je tiens à faire : je vous demande d'étudier la possibilité d'avoir plus de places de voitures et surtout des places pour pouvoir parquer les vélos dans cette zone. Voilà, je demande que cela soit réfléchi. Merci. »

M. M. Ignoto : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe Socialiste acceptera à l'unanimité la demande de crédit et remercie le Conseil communal pour son rapport. Notre groupe appelle l'exécutif à rester vigilant quant à l'évolution du parcage et de la circulation de l'autre côté du terrain, c'est-à-dire au niveau de la rue de l'Abbaye. Merci de votre attention. »

M. J. Fehlbaum donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 1'200'000.- pour la réfection du chemin des Vergers à Bevaix est accepté par 38 voix pour et 1 abstention.**

8. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 2'700'000.- pour des travaux d'aménagements de chaussées et d'infrastructures souterraines à la rue de la Foulaz « Nord » et rue du Centre à Gorgier

M. T. Egger : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, je vais essayer de faire court pour ne pas rallonger, mais vu le montant du crédit, c'est quand même important que vous compreniez les tenants et aboutissants de ce montant. Donc, votre autorité a accepté encore dernièrement l'augmentation du capital-actions en lien avec BéroCAD donc raison pour laquelle vous avez sous les yeux ce plan (voir réf. PowerPoint en annexe du présent procès-verbal). Vous imaginez bien pour quelles raisons on vous fait cette demande de crédit ce soir, dans la mesure où, si votre autorité accepte cette demande de crédit, il faut qu'il puisse être engagé à partir de l'année prochaine, dans la mesure où la construction de la salle avance, on verra un plan par la suite, le but c'est de faire les travaux l'année prochaine et notamment de pouvoir amener le chauffage à distance jusqu'à ce bâtiment. Cette salle qui, effectivement, maintenant vous avez constaté, le gros œuvre sera terminé d'ici la fin de cette année, le second œuvre va débuter l'année prochaine avec toute la charpente bois, et puis, à ce sujet-là, il est effectivement prévu de chauffer ce bâtiment à partir de l'automne de l'année prochaine, donc qui dit chauffage, dit amener une conduite et puis dès le moment où l'on amène les conduites, la réflexion que l'on fait pour l'entier, de même que pour le chemin des Vergers, la réflexion qui est faite est de faire le sous-sol et de faire les aménagements en surface. Qui dit aménagements en surface, vous l'aurez compris, au niveau de la salle de gym avec la rue de la Foulaz, dit forcément sécurisation pour tous les enfants qui vont prendre le chemin entre le centre du village et cette future salle. Donc là vous avez un parvis qui est dessiné et puis vous avez effectivement une largeur abondante pour notamment pouvoir bénéficier d'une sécurisation maximale (voir diapositive 2 du PowerPoint annexé). Au sujet des aménagements extérieurs qui vous sont présentés ce soir, la commission de l'aménagement du territoire sera consultée tout prochainement, je crois que c'est mercredi que l'on a rendez-vous, la commission technique a déjà pu voir ces aménagements extérieurs en lien avec une future demande de permis de construire, mais ce n'est pas l'objet du jour. Donc toujours concernant cette rue de la Foulaz, là vous avez l'entier de la rue qui est concernée (voir diapositive 3 du PowerPoint annexé), de même que la rue du Centre, alors forcément les plans bougent un peu mais j'espère que vous arrivez à vous y retrouver quand même. Donc depuis le centre de Gorgier, on a actuellement les échangeurs qui sont en place, on ouvre la rue du Centre et on descend la rue de la Foulaz pour alimenter l'ensemble des maisons qui sont sur le cheminement. Donc vous l'avez compris au niveau de la rue du Centre, tout ça reste encore à affiner mais c'est vraiment de pouvoir mettre une qualité en matière d'aménagements de surface, nous sommes en plein centre de Gorgier, donc c'est vraiment une zone où il ne faut, disons pour parler français, pas lésiner sur les moyens dans ce cadre-

là notamment pour amener une convivialité, puis une sécurisation pour le cheminement des enfants. Et, ensuite, au niveau de la rue de la Foulaz, vous avez un trottoir généreux qui descend jusqu'à la future halle et puis, vous l'avez constaté aussi, des ralentisseurs, actuellement c'est 50km/h et le but c'est vraiment d'aller à 30km/h, et qui dit 30km/h, dit aménagements routiers, et ces aménagements routiers effectivement font qu'en montant et en descendant, on attend les voitures en montant et en descendant. Aussi au niveau du parvis, vous avez constaté que l'on a coupé cinq arbres, c'était noté noir sur blanc, il y aura cinq arbres qui seront replantés devant la future halle et ces arbres il faut qu'ils aient le système racinaire nécessaire pour pouvoir se développer normalement. Donc qui dit système racinaire, dit fosses relativement grandes et qui sont effectivement aussi comprises dans l'ensemble des frais. Une petite chose avant de terminer, le but en commission technique, je laisserai la commission technique prendre la parole par la suite, le but quand on l'a présenté, c'était de faire l'ensemble de la rue de la « Foulaz Nord », on l'appelle, et d'aller jusqu'en amont du pont CFF. On s'est arrêté avant, vous l'avez remarqué au sein de l'arrêté, on s'arrête en dessous de la rue de la Dîme, donc juste après le plateau en lien avec la salle de gym pour des raisons que je laisserai développer finalement par la commission technique mais, grosso modo au vu de l'avancement du chantier de Roncinier et puis au vu de l'âge du dernier tronçon, on a préféré limiter en fait l'intervention jusqu'à la rue de la Dîme. On n'a pas baissé le prix, pour être clairs, on n'a pas eu le temps de vraiment avoir un prix étayé pour arriver à, on a estimé, plus ou moins à CHF 200'000.-, donc on est à CHF 2'700'000.- ce soir, normalement on devrait plutôt être à CHF 2'500'000.- mais on a préféré garder le montant mais juste en précisant jusqu'où va l'intervention. Voilà, à disposition en cas de questions. Merci. »

Mme C. Muster au nom de la COTECH : « Madame la présidente, en effet, lors de la discussion à la séance du 22 novembre, nous avons discuté parce qu'il est prévu que sur la parcelle en aval, il y avait des travaux prévus et puis on ne souhaitait pas étendre les travaux jusqu'au bas de la rue de la Foulaz avant que les travaux soient effectivement discutés pour l'entrée sur la route, d'où notre intervention d'arrêter au bout de la rue de la Dîme. »

M. G. Huguelet-Meystre : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, le groupe PLR a étudié avec attention le rapport et la demande de crédit et l'adoptera à sa majorité. »

M. M. Ignoto : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe Socialiste acceptera à l'unanimité la demande de crédit et remercie le Conseil communal pour son rapport. Notre groupe apprécie particulièrement la transparence avec laquelle notre exécutif présente les demandes de crédit, en rapport avec la construction de la salle de gym, et se réjouit de l'amélioration de la qualité globale et de la sécurité de la rue du Centre et de la Foulaz de Gorgier. Merci de votre attention. »

M. J. Lopes de Jesus : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le Groupement accepte le crédit de CHF 2'700'000.-. »

Mme S. Noirat : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, Messieurs les conseillers communaux, ce rapport du Conseil communal demande que vous validions ce crédit pour des travaux d'infrastructures souterraines et d'aménagements de chaussées au Nord de la rue de la Foulaz et rue du Centre à Gorgier. Après lecture et discussions dans le groupe des Verts, nous estimons que profiter des travaux pour le passage des conduites de chauffage à distance pour renouveler les infrastructures souterraines et réaménager la chaussée est une excellente idée. De même que la création d'un parvis protecteur pour les élèves à l'entrée de la nouvelle salle de gym. Ceci pour vous dire que le groupe des Verts acceptera le crédit de CHF 2'700'000.- et nous remercions nos conseillers communaux pour ce rapport explicite et imagé. Merci de votre écoute. »

M. J. Fehlbaum donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 2'700'000.- pour des travaux d'aménagements de chaussées et d'infrastructures souterraines à la rue de la Foulaz « Nord » et rue du Centre à Gorgier est accepté par 37 voix pour et 2 abstentions.**

9. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la vente des téléseaux et à la dissolution du Syndicat intercommunal de télédistribution Sitebco

M. M. Rognon : « Pour notre commune, ce Syndicat gère le téléseau de Bevaix. Il s'agit d'un des rares, voire un des seuls syndicats qui ne coûte rien à la collectivité, mais qui effectivement ne rapporte pas grand-chose non plus. En sa qualité de Syndicat, Sitebco est soumis au MCH2, donc toutes les demandes d'investissement et de travaux doivent passer par le Comité directeur qui est composé des chefs de dicastères des Services industriels de Cortaillod, Boudry, Milvignes et La Grande Béroche, c'est un fonctionnement qui est complexe et chronophage. Sitebco ne possède pas de personnel et confie mandat à Eli10 pour sa gestion. Ce fonctionnement n'est pas très opportun surtout dans un domaine où la concurrence est assez rude. Donc la proposition a été faite par le Comité directeur de dissoudre le Syndicat et de vendre les actifs à Eli10. Donc la proposition a été faite au Conseil intercommunal qui a accepté cette vente et cette dissolution. Cette vente permettra une rentrée estimée à CHF 1,3 million. À l'heure actuelle, le Conseil communal n'entend pas forcément enregistrer cette rentrée financière comme un revenu exceptionnel mais plutôt de l'utiliser de manière à garder une vue sur notre téléseau. Mais toute proposition devra être discutée avec la commission financière notamment et vous sera proposée en temps voulu. Merci de votre attention. »

M. J. Fehlbaum : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, la plupart de nos anciennes Communes avaient déjà intégré le fait que les activités d'opérateur dans le domaine des télécommunications ne faisaient depuis longtemps plus partie des activités régaliennes normales d'une commune et avaient vendu leurs téléseaux depuis de nombreuses années. Dernière relique d'un développement remontant aux années 80, le réseau de Bevaix n'était déjà plus communal, puisqu'il appartenait au Syndicat, et il peut être ainsi vendu une seconde fois et alimenter la fortune communale d'un montant de l'ordre de CHF 1,3 million. Et contrairement à de nombreux actifs de notre bilan, cette fois-ci ce sont bien des francs suisses sonnants et trébuchants. Le groupe PLR remercie le Conseil communal et nos représentants de l'exécutif et du Conseil général à Sitebco pour la solution proposée et l'acceptera à l'unanimité. Merci de votre attention. »

M. J.-J. Bourquin : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, le Groupement a pris connaissance du dossier et votera en faveur de la vente des téléseaux et de la dissolution du Syndicat intercommunal de télédistribution Sitebco. Merci. »

M. A. Peco : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe des Verts a pris acte du rapport concernant Sitebco et en remercie ses auteurs. Le groupe des Verts votera en faveur de la vente des téléseaux et de la dissolution du Syndicat intercommunal Sitebco. Merci pour votre attention. »

Mme H. von Allmen : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs les conseillers généraux, lors de leur séance datée du 5 décembre, le groupe Socialiste a étudié le rapport et acceptera à l'unanimité l'arrêté relatif à la vente des téléseaux et à la dissolution du Syndicat intercommunal de télédistribution Sitebco. »

M. J. Fehlbaum donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à la vente des téléseaux et à la dissolution du Syndicat intercommunal de télédistribution Sitebco est accepté à l'unanimité.**

10. Informations du Conseil communal

M. T. Egger : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, juste pour information, on a parlé de la rue de la Foulaz Nord, que vous sachiez, ce n'est effectivement pas la seule zone au niveau de la rue de la Foulaz qui est, on dira, problématique. L'exécutif s'est penché notamment sur la rue de la Foulaz Sud, et puis ça a été présenté notamment en commission

technique, le but était de venir ce soir avec une demande de crédit de l'ordre de CHF 1'100'000.- avec la création d'une zone de rencontre et puis finalement la mise en place d'un second feu juste après le pont CFF. Après discussions avec la commission technique, finalement nous avons décidé de retirer ce point, l'information ce soir est juste pour vous indiquer qu'effectivement on y réfléchit, on y travaille, on n'est pas encore arrivé à une solution vraisemblablement qui satisfait le plus grand nombre, raison pour laquelle on a retiré ce point de l'ordre du jour mais on trouvait important de vous informer de cet état de fait. »

M. M. Rognon : « Alors deux informations pour ma part. Le 30 mai 2022, vous avez voté un crédit d'étude de CHF 60'000.- pour la rénovation à venir de nos stations d'épuration. Le résultat a été présenté au Conseil communal la semaine passée et le Conseil communal compte en fait convoquer trois commissions pour travailler sur ce projet-là, déjà pour choisir la variante. Les commissions choisies seraient : la commission financière, la commission technique ainsi que la commission d'aménagement du territoire. On espère pouvoir convier cette séance avec ces trois commissions début janvier, il faut juste que l'on puisse rencontrer les municipalités de Provence et Mutrux et aussi, au besoin, de consulter le Syndicat intercommunal de la STEP de la Saunerie, voilà pour la première information. Pour la seconde, c'était écrit à l'ordre du jour et je pense que vous l'avez peut-être senti mais il y a un repas qui est prévu à la fin de cette séance, donc je vous invite toutes et tous à rester et je vous demanderais juste de conserver vos verres posés sur les tables si vous souhaitez boire des minérales. Voilà, merci beaucoup. »

11. Résolutions, interpellations et questions écrites

Mme A. Hessler-Wyser : « À ce jour, nous n'en avons pas reçu. Cependant, au point 2, je vous avais annoncé que nous n'avions pas reçu de correspondance, en fait c'est faux. Il s'est avéré qu'une lettre est arrivée dans ma boîte aux lettres aujourd'hui mais je n'ai pas pris le temps de relever la boîte aux lettres avant de venir ici, mais je l'ai reçue sur mon natel et je vais vous la lire aujourd'hui. Il s'agit d'une lettre envoyée par Madame Laurence Donzé. »

Mme A. Hessler-Wyser donne lecture du courrier de Madame Laurence Donzé indiquant sa démission au Conseil général au 31 décembre 2022.

La parole n'étant plus demandée, **Mme A. Hessler-Wyser** lève la séance à 22h16 en souhaitant à toutes et tous de belles fêtes de fin d'année.

Les membres du législatif peuvent aller récupérer leurs jetons de présence vers Monsieur Sandro Tamburini.

La rédactrice du procès-verbal

Elisa Coucheman
Adjointe au chancelier

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

La présidente,
Aïcha Hessler-Wyser

Le secrétaire,
Jean Fehlbaum

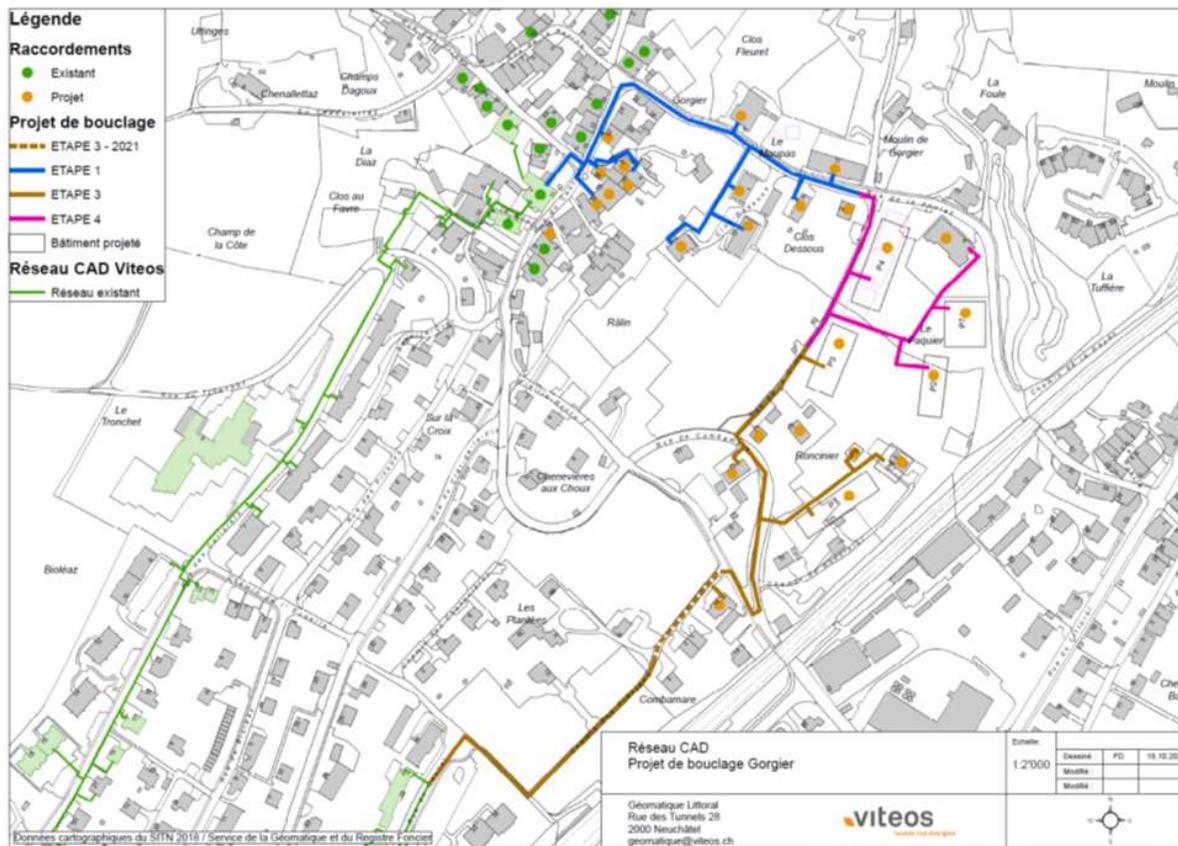
La Grande Béroche, le 20 février 2023

Annexe - PowerPoint relatif à la demande de crédit d'engagement de CHF 2'700'000.- pour des travaux d'aménagements de chaussées et d'infrastructures souterraines à la rue de la Foulaz « Nord » et rue du Centre à Gorgier

Travaux rue du Centre – Foulaz Nord; CAD



COMMUNE
DE LA
GRANDE BÉROCHE



Travaux rue du Centre – Foulaz Nord; Salle



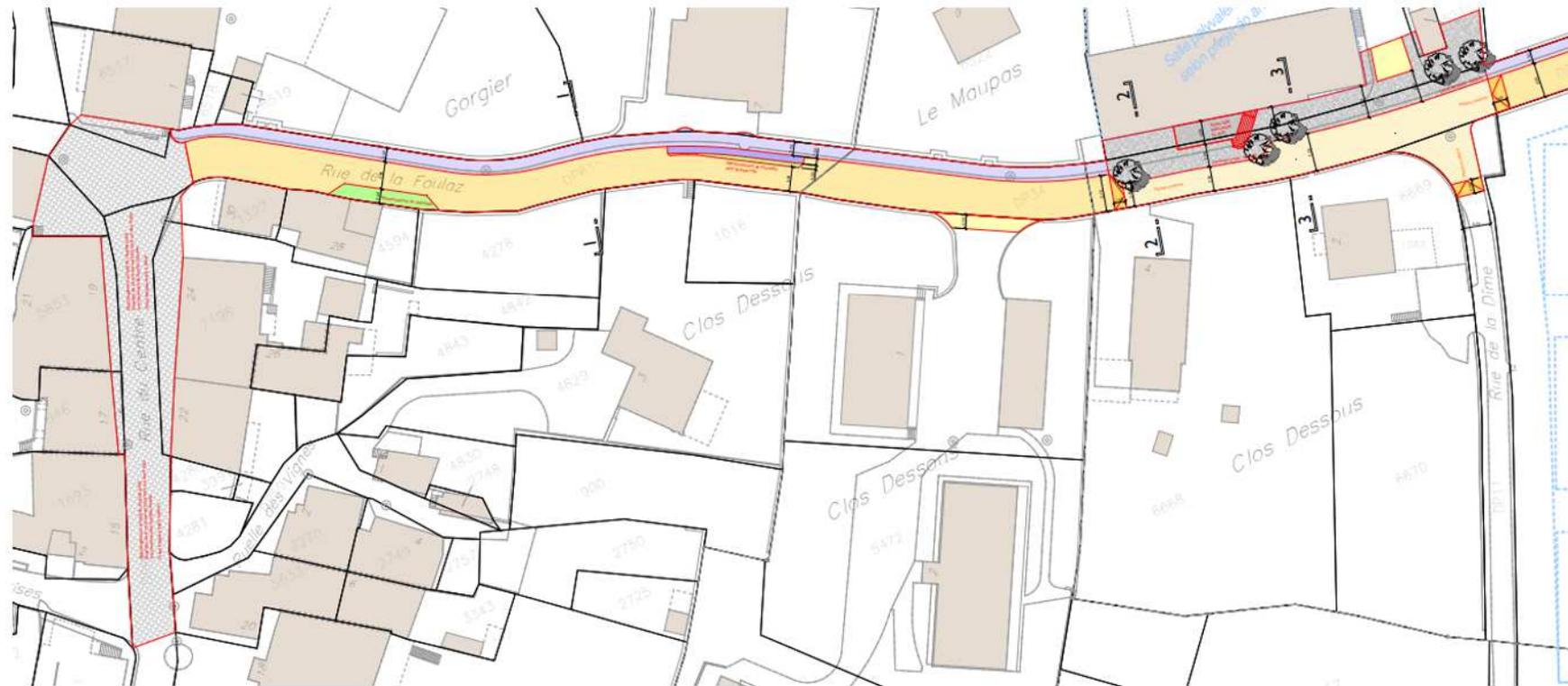
COMMUNE
DE LA
GRANDE BÉROCHE



Travaux rue du Centre – Foulaz Nord; Travaux



COMMUNE
DE LA
GRANDE BÉROCHE





COMMUNE
DE LA
GRANDE BÉROCHE

**Planification
financière**

2023 - 2026

Selon budget 2023 amendé

1^{er} février 2023



Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui de la planification financière 2023 - 2026

Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,
En exécution des dispositions légales et réglementaires, nous vous soumettons notre rapport à l'appui de la planification financière 2023 – 2026.

1. Introduction

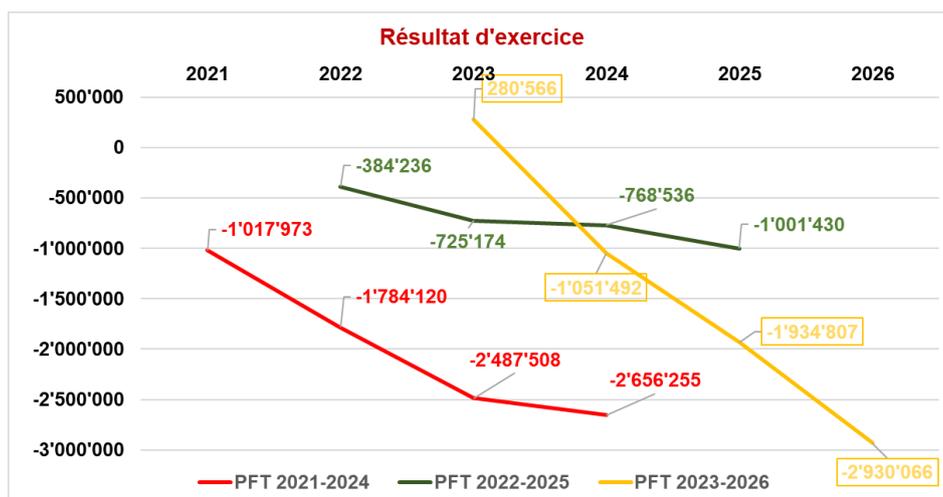
Conformément aux règles législatives en vigueur, selon la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC), une planification financière et des tâches (PFT) doit être établie chaque année pour les trois ans suivant le budget (art. 13 à 17 LFinEC). D'ordinaire, cette PFT est présentée de manière distincte au budget lors de la séance dédiée à ce même budget. Compte tenu des décisions qui ont été prises lors de la séance du Conseil général du 12 décembre 2022 et conformément à la demande du législatif, cette planification vous est présentée lors de la première séance du Conseil général suivant celle du budget en y intégrant les dernières connaissances et évolutions financières. Les éléments permettant de construire cette planification sont l'évolution de la fiscalité (fournie par le Canton et la décision de diminution de la fiscalité communale), l'évolution de l'IPC et du PIB, le compte de fonctionnement de l'année 2022 et le budget 2023.

2. Analyse comparative

Les effets combinés des mesures prises par le Conseil communal, des décisions du Conseil général et du « redressement » de notre fiscalité entraînent des résultats concrets qui peuvent être mesurés au travers de la planification financière 2023 – 2026.

En comparant la PFT qui vous est exposée avec celle présentée en appui des budgets 2021 et 2022, nous constatons que la « descente » est la plus importante des trois PFT. Le résultat projeté pour 2026 est inférieur d'environ CHF 300'000.- à celui qui était projeté pour 2024 lors de la PFT exprimée lors du budget 2021.

La fortune communale est estimée à CHF 22,9 millions à fin 2026 ; soit une perte de CHF 5,9 millions en quatre ans.



3. Nouveaux et nouvelles habitant-e-s

Les variations de la population ne sont pas prises en compte dans cette planification à l'exception de la projection de l'année 2023. En regard des différents projets immobiliers en cours sur le territoire communal, il n'est pas aisé de faire des projections précises sur l'évolution du nombre de contribuables et de l'augmentation de l'assiette fiscale et c'est pour cette raison que nous nous sommes limités au seul budget 2023.

4. Investissements

Dans le laps de temps de cette planification financière, le Conseil communal va mettre en œuvre quelques grands chantiers tels que la modernisation des STEP, la mise en conformité des arrêts de bus (LHand), la réfection de bâtiments du PA, ... et également poursuivre la construction de la salle de gym et polyvalente de Gorgier. Les gros investissements réalisés par la Commune nécessitent des emprunts pour les financer ; ces derniers sont déterminants pour mesurer le taux d'endettement et, par conséquent, le seuil d'investissement admis. Si, jusqu'à maintenant, la Commune de La Grande Béroche n'a pas eu de limite quant à sa possibilité d'investir, notamment grâce aux liquidités versées dans le fonds fusion par le Canton, cette capacité d'investissement, selon les connaissances d'aujourd'hui, sera limitée pour les trois prochaines années à respectivement CHF 13'000'000.-, CHF 10'000'000.- et CHF 10'000'000.- ; il sera nécessaire de prioriser les investissements et de bien planifier leur temporalité. Le Conseil communal a déjà travaillé en tenant compte de cette contrainte dans la PFT des investissements qui fait également l'objet de ce rapport.

5. Conclusion

L'établissement d'un plan financier et des tâches comporte une certaine incertitude ; il prend en compte des éléments connus à ce jour, intègre des hypothèses d'évolution et aboutit finalement à un tableau de bord financier évolutif d'année en année. Un plan financier doit être considéré comme une aide à la décision qui fournit des indications utiles à la conduite de l'action politique pour nos autorités. Comme constaté dans le graphe du chapitre 2, les planifications financières présentées lors des deux dernières années ne sont entre elles nullement comparables et en tous points différentes de celle présentée cette année.

Malgré les exercices déficitaires envisagés, nous pouvons être rassurés quant au maintien d'une fortune projetée importante au 31 décembre 2026 de l'ordre de CHF 22,9 millions.

Les années à venir seront marquées par des projets immobiliers importants qui auront un impact, notamment sur les recettes fiscales et les charges scolaires. La fiscalité, de manière générale, impacte le fonctionnement de notre commune, détermine notre potentiel à fournir des prestations aux citoyen-ne-s et influence notre participation à la péréquation intercommunale.



	Budget 2023	Prévisions 2024	Prévisions 2025	Prévisions 2026
Charges d'exploitation	41'123'156	42'002'041	42'751'484	43'540'180
30 Charges de personnel	8'610'999	8'746'476	8'877'085	9'009'651
31 Charges de biens et services	7'300'337	7'396'835	7'543'201	7'692'418
33 Amortissements du PA	4'002'559	4'435'142	4'663'957	4'895'846
35 Attributions aux financements spéciaux	499'379	470'708	428'823	388'288
36 Charges de transfert	19'317'428	19'561'021	19'845'532	20'160'045
37 Subventions à redistribuer	420'000	420'000	420'000	420'000
39 Imputations internes	972'454	971'860	972'885	973'931
Revenus d'exploitation	-39'734'998	-39'917'629	-40'109'008	-40'140'521
40 Revenus fiscaux	-27'628'833	-28'770'148	-28'867'266	-28'887'917
42 Taxes	-7'804'433	-7'790'433	-7'816'484	-7'816'484
43 Revenus divers	-69'600	-69'600	-69'600	-69'600
45 Prélèvements s/les financements spéciaux	-1'953'257	-1'016'874	-1'084'059	-1'093'875
46 Revenus de transfert	-886'421	-878'714	-878'714	-878'714
47 Subventions à redistribuer	-420'000	-420'000	-420'000	-420'000
49 Imputations internes	-972'454	-971'860	-972'885	-973'931
Résultat provenant des activités d'exploitation	1'388'158	2'084'412	2'642'476	3'399'659
34 Charges financières	1'956'251	1'314'054	1'646'447	1'891'805
44 Revenus financiers	-1'213'880	-1'213'880	-1'213'880	-1'213'880
Résultat provenant de financements	742'371	100'174	432'567	677'925
Résultat opérationnel	2'130'529	2'184'587	3'075'042	4'077'584
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	-1'111'095	-1'076'095	-1'076'095	-1'076'095
Résultat extraordinaire	-1'111'095	-1'076'095	-1'076'095	-1'076'095
Total du compte de résultats	1'019'434	1'108'492	1'998'947	3'001'489

	Budget 2023	Prévisions 2024	Prévisions 2025	Prévisions 2026
Résultat d'exercice	-1'019'434	-1'051'492	-1'934'807	-2'930'066
Comptes 2019	4'726'101			
Comptes 2020	209'857	209'857		
comptes 2021	71'496	71'496	71'496	
budget 2022 (projection cptes 2022)	-384'236	2'000'000	2'000'000	2'000'000
Budget 2023 (avec vente Sitbeco)	-1'019'434	280'566	280'566	280'566
Budget 2024		-1'051'492	-1'051'492	-1'051'492
Budget 2025			-1'934'807	-1'934'807
Budget 2026				-2'930'066
Résultat total des 5 dernies exercices	3'603'784	1'510'426	-634'237	-3'635'799
Moyenne des 5 derniers exercices	720'757	302'085	-126'847	-727'160
Amortissements	4'002'559	4'435'142	4'663'957	4'895'846
Prélèvement réserve	-755'975	-755'975	-755'975	-755'975
Marge d'autofinancement	3'967'341	3'981'252	3'781'135	3'412'712
Degré d'autofinancement	pas de limite	25	50	50
Potentiel d'investissements à 100%		15'925'008	7'562'270	6'825'423
Seuil d'investissement admis selon RFC		18'735'303	8'896'788	8'029'909
Fortune au 31 décembre N-1	28'557'471	28'838'037	27'786'544	25'851'738
Réultat exercice	280'566	-1'051'492	-1'934'807	-2'930'066
Fortune projetée au 31 décembre (N)	28'838'037	27'786'544	25'851'738	22'921'672
	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2026
Projection théorique s/base cptes 2021				
Capitaux de tiers	34'787'006	38'787'006	50'713'781	58'909'056
Emprunt pour investissements (85%)	4'000'000	11'926'775	8'195'275	8'631'750
Capitaux de tiers	38'787'006	50'713'781	58'909'056	67'540'806
Patrimoine financier	-40'924'681	-40'924'681	-40'924'681	-40'924'681
Delta	-2'137'675	9'789'100	17'984'375	26'616'125
Revenu fiscaux	-27'196'833	-28'312'097	-28'435'266	-28'455'917
Taux d'endettement en %	-7.86	34.58	63.25	93.53

Règles selon RFC	Degré minimal d'autofinancement exigé
Taux d'endettement net	
<0%	pas de limite
de 0 à <50%	25%
de 50 à <100%	50%
de 100 à <150%	75%
de 150 à <200%	100%
200% et plus	110%



La Grande Béroche

Planification financière 2023 - 2026

1'019'434 1'051'492 1'934'807 2'930'066

Classification fonctionnelle		Budget 2023	Prévisions 2024	Prévisions 2025	Prévisions 2026
0	Administration Générale	3'348'331	3'431'329	3'508'565	3'579'859
	Charges	4'807'376	4'855'374	4'932'610	5'003'904
	Revenus	-1'459'045	-1'424'045	-1'424'045	-1'424'045
110	Conseil général	89'000	79'230	79'465	79'704
	Charges	89'000	79'230	79'465	79'704
	Revenus	0	0	0	0
30	Charges de personnel	65'500	55'500	55'500	55'500
31	Charges de biens et services	23'500	23'730	23'965	24'204
	Conseil communal	962'673	980'623	995'196	1'009'997
	Charges	962'673	980'623	995'196	1'009'997
	Revenus	0	0	0	0
30	Charges de personnel	858'523	871'221	884'109	897'191
31	Charges de biens et services	99'050	104'213	105'807	107'433
36	Charges de transfert	5'100	5'189	5'280	5'372
210	Service des finances	306'159	313'555	321'064	328'686
	Charges	489'009	496'405	503'914	511'536
	Revenus	-182'850	-182'850	-182'850	-182'850
30	Charges de personnel	476'759	483'910	491'169	498'537
31	Charges de biens et services	12'250	12'495	12'745	13'000
49	Imputations internes	-182'850	-182'850	-182'850	-182'850
211	Administration des finances	595'794	614'710	627'578	640'704
	Charges	1'514'767	1'533'683	1'546'551	1'559'677
	Revenus	-918'973	-918'973	-918'973	-918'973
31	Charges de biens et services	630'800	643'416	656'284	669'410
33	Amortissements du PA	755'973	762'273	762'273	762'273
35	Attributions aux financements spéciaux	127'994	127'994	127'994	127'994
42	Taxes	-163'000	-163'000	-163'000	-163'000
48	Revenus extraordinaires	-755'973	-755'973	-755'973	-755'973
219	Fonds d'aide à la fusion	0	0	0	0
	Charges	53'869	18'869	18'869	18'869
	Revenus	-53'869	-18'869	-18'869	-18'869
31	Charges de biens et services	35'000	0	0	0
33	Amortissements du PA	18'869	18'869	18'869	18'869
48	Revenus extraordinaires	-53'869	-18'869	-18'869	-18'869
220	Chancellerie	950'487	975'041	999'867	1'024'971
	Charges	951'087	975'641	1'000'467	1'025'571
	Revenus	-600	-600	-600	-600
30	Charges de personnel	577'174	585'832	594'619	603'538
31	Charges de biens et services	357'300	364'446	371'735	379'170
33	Amortissements du PA	16'613	25'363	34'113	42'863
43	Revenus divers	-600	-600	-600	-600
221	Ressources humaines	250'778	259'742	263'770	267'862
	Charges	250'778	259'742	263'770	267'862
	Revenus	0	0	0	0
30	Charges de personnel	210'278	213'432	216'634	219'883
31	Charges de biens et services	40'500	41'310	42'136	42'979
33	Amortissements du PA	0	5'000	5'000	5'000



La Grande Béroche

Planification financière 2023 - 2026

1'019'434 1'051'492 1'934'807 2'930'066

Classification fonctionnelle		Budget 2023	Prévisions 2024	Prévisions 2025	Prévisions 2026
290	Immeubles administratifs	494'693	509'680	522'878	529'188
	Charges	496'193	511'180	524'378	530'688
	Revenus	-1'500	-1'500	-1'500	-1'500
30	Charges de personnel	151'296	153'565	155'869	158'207
31	Charges de biens et services	190'895	194'713	198'607	202'579
33	Amortissements du PA	154'002	162'902	169'902	169'902
44	Revenus financiers	-1'500	-1'500	-1'500	-1'500
293	Préfinancement	-301'253	-301'253	-301'253	-301'253
	Charges	0	0	0	0
	Revenus	-301'253	-301'253	-301'253	-301'253
48	Revenus extraordinaires	-301'253	-301'253	-301'253	-301'253
1	Ordre et sécurité publique	1'448'359	1'484'374	1'511'849	1'543'791
	Charges	1'680'859	1'716'874	1'744'349	1'776'291
	Revenus	-232'500	-232'500	-232'500	-232'500
1110	Service de la sécurité	89'225	90'578	91'951	93'346
	Charges	89'225	90'578	91'951	93'346
	Revenus	0	0	0	0
30	Charges de personnel	86'325	87'620	88'934	90'268
31	Charges de biens et services	2'900	2'958	3'017	3'078
1111	Sécurité publique ASP	285'564	294'029	301'116	310'325
	Charges	416'864	425'329	432'416	441'625
	Revenus	-131'300	-131'300	-131'300	-131'300
30	Charges de personnel	245'396	249'077	252'813	256'605
31	Charges de biens et services	164'220	167'504	170'854	174'272
33	Amortissements du PA	7'248	8'748	8'748	10'748
42	Taxes	-26'300	-26'300	-26'300	-26'300
46	Revenus de transfert	-105'000	-105'000	-105'000	-105'000
1400	Contrôle des habitants	236'544	241'317	246'165	251'088
	Charges	308'544	313'317	318'165	323'088
	Revenus	-72'000	-72'000	-72'000	-72'000
30	Charges de personnel	254'494	258'311	262'186	266'119
31	Charges de biens et services	4'050	4'131	4'214	4'298
36	Charges de transfert	50'000	50'875	51'765	52'671
42	Taxes	-72'000	-72'000	-72'000	-72'000
1401	Affaires juridiques	28'870	29'370	29'880	30'400
	Charges	28'870	29'370	29'880	30'400
	Revenus	0	0	0	0
31	Charges de biens et services	25'000	25'500	26'010	26'530
33	Amortissements du PA	3'870	3'870	3'870	3'870
1406	Office régional de l'état civil	55'010	55'973	56'952	57'949
	Charges	55'010	55'973	56'952	57'949
	Revenus	0	0	0	0
36	Charges de transfert	55'010	55'973	56'952	57'949



La Grande Béroche

Planification financière 2023 - 2026

1'019'434 1'051'492 1'934'807 2'930'066

Classification fonctionnelle		Budget 2023	Prévisions 2024	Prévisions 2025	Prévisions 2026
1500	Service du feu	565'132	582'621	592'783	605'122
	Charges	577'532	595'021	605'183	617'522
	Revenus	-12'400	-12'400	-12'400	-12'400
30	Charges de personnel	59'834	60'732	61'642	62'567
31	Charges de biens et services	12'723	12'977	13'237	13'502
33	Amortissements du PA	0	7'500	7'500	9'500
36	Charges de transfert	504'975	513'812	522'804	531'953
44	Revenus financiers	-12'400	-12'400	-12'400	-12'400
1610	Défense militaire	400	408	416	424
	Charges	400	408	416	424
	Revenus	0	0	0	0
31	Charges de biens et services	400	408	416	424
1620	Protection civile	187'614	190'078	192'585	195'137
	Charges	204'414	206'878	209'385	211'937
	Revenus	-16'800	-16'800	-16'800	-16'800
31	Charges de biens et services	12'057	12'298	12'544	12'795
33	Amortissements du PA	65'357	65'357	65'357	65'357
36	Charges de transfert	127'000	129'223	131'484	133'785
44	Revenus financiers	-16'800	-16'800	-16'800	-16'800
2	Formation	11'389'732	11'720'227	12'019'774	12'270'952
	Charges	13'136'732	13'467'227	13'766'774	14'017'952
	Revenus	-1'747'000	-1'747'000	-1'747'000	-1'747'000
2111	Cycle 1	1'366'491	1'390'405	1'414'737	1'439'495
	Charges	1'366'491	1'390'405	1'414'737	1'439'495
	Revenus	0	0	0	0
36	Charges de transfert	1'366'491	1'390'405	1'414'737	1'439'495
2120	Cycle 2	2'180'653	2'218'856	2'257'728	2'297'281
	Charges	2'180'653	2'218'856	2'257'728	2'297'281
	Revenus	0	0	0	0
31	Charges de biens et services	16'500	16'830	17'167	17'510
36	Charges de transfert	2'164'153	2'202'026	2'240'561	2'279'771
2130	Cycle 3	2'388'848	2'430'653	2'473'189	2'516'470
	Charges	2'388'848	2'430'653	2'473'189	2'516'470
	Revenus	0	0	0	0
36	Charges de transfert	2'388'848	2'430'653	2'473'189	2'516'470
2170	Bâtiments scolaires	2'113'476	2'242'416	2'355'038	2'418'169
	Charges	2'167'476	2'296'416	2'409'038	2'472'169
	Revenus	-54'000	-54'000	-54'000	-54'000
30	Charges de personnel	604'493	613'560	622'764	632'105
31	Charges de biens et services	416'884	425'222	433'726	442'401
33	Amortissements du PA	266'384	362'524	441'774	470'950
36	Charges de transfert	879'715	895'110	910'774	926'713
49	Imputations internes	-54'000	-54'000	-54'000	-54'000



La Grande Béroche

Planification financière 2023 - 2026

1'019'434 1'051'492 1'934'807 2'930'066

Classification fonctionnelle		Budget 2023	Prévisions 2024	Prévisions 2025	Prévisions 2026
2180	Structures d'accueil parascolaire	1'227'245	1'290'052	1'335'799	1'380'198
	Charges	2'920'245	2'983'052	3'028'799	3'073'198
	Revenus	-1'693'000	-1'693'000	-1'693'000	-1'693'000
30	Charges de personnel	1'751'557	1'795'005	1'822'053	1'849'507
31	Charges de biens et services	383'190	390'854	398'671	406'644
33	Amortissements du PA	67'871	68'871	68'871	66'771
36	Charges de transfert	611'127	621'822	632'704	643'776
39	Imputations internes	106'500	106'500	106'500	106'500
42	Taxes	-1'388'000	-1'388'000	-1'388'000	-1'388'000
46	Revenus de transfert	-305'000	-305'000	-305'000	-305'000
2190	Direction et administration des école	1'033'738	1'051'828	1'070'235	1'088'965
	Charges	1'033'738	1'051'828	1'070'235	1'088'965
	Revenus	0	0	0	0
36	Charges de transfert	1'033'738	1'051'828	1'070'235	1'088'965
2192	Ecoles obligatoires autres	728'850	741'587	754'547	767'733
	Charges	728'850	741'587	754'547	767'733
	Revenus	0	0	0	0
30	Charges de personnel	26'802	27'204	27'612	28'026
31	Charges de biens et services	19'600	19'992	20'392	20'800
36	Charges de transfert	682'448	694'391	706'543	718'907
2200	Ecoles spéciales	228'466	232'464	236'532	240'672
	Charges	228'466	232'464	236'532	240'672
	Revenus	0	0	0	0
36	Charges de transfert	228'466	232'464	236'532	240'672
2300	Formation professionnelle initiale	121'865	121'865	121'865	121'865
	Charges	121'865	121'865	121'865	121'865
	Revenus	0	0	0	0
36	Charges de transfert	121'865	121'865	121'865	121'865
2990	Formation, autres	100	102	104	105
	Charges	100	102	104	105
	Revenus	0	0	0	0
36	Charges de transfert	100	102	104	105
3	Culture, Sports, Loisirs et Eglises	1'248'009	1'296'170	1'326'197	1'409'533
	Charges	1'776'194	1'819'970	1'849'997	1'933'333
	Revenus	-528'185	-523'800	-523'800	-523'800
3110	Musées	10'250	10'430	10'613	10'800
	Charges	10'250	10'430	10'613	10'800
	Revenus	0	0	0	0
31	Charges de biens et services	250	255	260	265
36	Charges de transfert	10'000	10'175	10'353	10'534
3210	Bibliothèque	187'310	189'965	192'664	195'409
	Charges	187'310	189'965	192'664	195'409
	Revenus	0	0	0	0
30	Charges de personnel	76'727	77'878	79'046	80'232
31	Charges de biens et services	15'093	15'395	15'703	16'017
33	Amortissements du PA	26'790	26'790	26'790	26'790
36	Charges de transfert	68'700	69'902	71'126	72'370



La Grande Béroche

Planification financière 2023 - 2026

1'019'434 1'051'492 1'934'807 2'930'066

Classification fonctionnelle		Budget 2023	Prévisions 2024	Prévisions 2025	Prévisions 2026
3220	Concerts et théâtre	162'847	165'407	168'013	170'664
	Charges	163'347	165'907	168'513	171'164
	Revenus	-500	-500	-500	-500
31	Charges de biens et services	5'000	5'100	5'202	5'306
33	Amortissements du PA	17'750	17'750	17'750	17'750
36	Charges de transfert	140'597	143'057	145'561	148'108
44	Revenus financiers	-500	-500	-500	-500
3290	Relations publiques	96'000	97'905	99'848	101'829
	Charges	97'400	99'305	101'248	103'229
	Revenus	-1'400	-1'400	-1'400	-1'400
31	Charges de biens et services	80'300	81'906	83'544	85'215
36	Charges de transfert	17'100	17'399	17'704	18'014
42	Taxes	-1'400	-1'400	-1'400	-1'400
3410	Sports	235'365	244'703	247'609	250'569
	Charges	235'365	244'703	247'609	250'569
	Revenus	0	0	0	0
30	Charges de personnel	11'527	11'700	11'875	12'054
31	Charges de biens et services	80'000	81'600	83'232	84'897
33	Amortissements du PA	82'138	88'623	88'623	88'623
36	Charges de transfert	61'700	62'780	63'878	64'996
3411	Ports	0	0	0	0
	Charges	491'785	487'400	487'400	487'400
	Revenus	-491'785	-487'400	-487'400	-487'400
30	Charges de personnel	145'209	147'387	149'598	151'842
31	Charges de biens et services	160'800	164'016	167'296	170'642
33	Amortissements du PA	75'925	100'875	113'875	129'775
35	Attributions aux financements spéciaux	86'631	51'867	33'340	11'814
36	Charges de transfert	2'000	2'035	2'071	2'107
39	Imputations internes	21'220	21'220	21'220	21'220
42	Taxes	-487'400	-487'400	-487'400	-487'400
45	Prélèvements aux financements spéciaux	-4'385	0	0	0
3412	Grande salle de Bevaix	87'961	88'868	89'791	90'733
	Charges	92'961	93'868	94'791	95'733
	Revenus	-5'000	-5'000	-5'000	-5'000
30	Charges de personnel	11'367	11'538	11'711	11'886
31	Charges de biens et services	36'800	37'536	38'287	39'052
33	Amortissements du PA	44'794	44'794	44'794	44'794
44	Revenus financiers	-5'000	-5'000	-5'000	-5'000
3413	Salle de gymnastique Gorgier	37'930	37'990	38'051	38'114
	Charges	37'930	37'990	38'051	38'114
	Revenus	0	0	0	0
31	Charges de biens et services	3'000	3'060	3'121	3'184
33	Amortissements du PA	34'930	34'930	34'930	34'930



La Grande Béroche

Planification financière 2023 - 2026

1'019'434 1'051'492 1'934'807 2'930'066

Classification fonctionnelle		Budget 2023	Prévisions 2024	Prévisions 2025	Prévisions 2026
3420	Parcs et espaces verts	180'072	207'135	222'286	290'477
	Charges	180'072	207'135	222'286	290'477
	Revenus	0	0	0	0
30	Charges de personnel	47'508	48'221	48'944	49'678
31	Charges de biens et services	70'000	71'400	72'828	74'285
33	Amortissements du PA	62'564	87'514	100'514	166'514
3421	Salle de spectacle de Saint-Aubin	113'656	114'930	116'226	117'546
	Charges	139'656	140'930	142'226	143'546
	Revenus	-26'000	-26'000	-26'000	-26'000
30	Charges de personnel	37'498	38'060	38'631	39'211
31	Charges de biens et services	35'565	36'276	37'002	37'742
33	Amortissements du PA	66'593	66'593	66'593	66'593
42	Taxes	-1'000	-1'000	-1'000	-1'000
44	Revenus financiers	-25'000	-25'000	-25'000	-25'000
3422	Pointe du Grain	12'895	13'103	13'315	13'531
	Charges	12'895	13'103	13'315	13'531
	Revenus	0	0	0	0
30	Charges de personnel	9'895	10'043	10'194	10'347
31	Charges de biens et services	3'000	3'060	3'121	3'184
3423	Refuge forestier - Taupe à l'Ours	6'405	6'495	6'587	6'680
	Charges	9'905	9'995	10'087	10'180
	Revenus	-3'500	-3'500	-3'500	-3'500
31	Charges de biens et services	4'500	4'590	4'682	4'775
33	Amortissements du PA	4'405	4'405	4'405	4'405
34	Charges financières	1'000	1'000	1'000	1'000
44	Revenus financiers	-3'500	-3'500	-3'500	-3'500
3500	Paroisse protestante	87'318	88'714	90'135	91'580
	Charges	87'318	88'714	90'135	91'580
	Revenus	0	0	0	0
30	Charges de personnel	9'215	9'353	9'494	9'636
31	Charges de biens et services	10'388	10'596	10'808	11'024
33	Amortissements du PA	7'715	7'715	7'715	7'715
36	Charges de transfert	60'000	61'050	62'118	63'205
3501	Eglise catholique	30'000	30'525	31'059	31'603
	Charges	30'000	30'525	31'059	31'603
	Revenus	0	0	0	0
36	Charges de transfert	30'000	30'525	31'059	31'603
4	Santé	473'554	481'914	490'422	499'080
	Charges	473'554	481'914	490'422	499'080
	Revenus	0	0	0	0
4220	Services de sauvetage	318'550	324'125	329'797	335'569
	Charges	318'550	324'125	329'797	335'569
	Revenus	0	0	0	0
31	Charges de biens et services	50	51	52	53
36	Charges de transfert	318'500	324'074	329'745	335'516



La Grande Béroche

Planification financière 2023 - 2026

1'019'434 1'051'492 1'934'807 2'930'066

Classification fonctionnelle		Budget 2023	Prévisions 2024	Prévisions 2025	Prévisions 2026
4330	Service médical des écoles	124'904	127'090	129'314	131'577
	Charges	124'904	127'090	129'314	131'577
	Revenus	0	0	0	0
36	Charges de transfert	124'904	127'090	129'314	131'577
4331	Service dentaire scolaire	1'000	1'018	1'035	1'053
	Charges	1'000	1'018	1'035	1'053
	Revenus	0	0	0	0
36	Charges de transfert	1'000	1'018	1'035	1'053
4340	Contrôle des denrées alimentaires	29'100	29'682	30'276	30'881
	Charges	29'100	29'682	30'276	30'881
	Revenus	0	0	0	0
31	Charges de biens et services	29'100	29'682	30'276	30'881
5	Sécurité sociale	6'298'150	6'277'191	6'353'893	6'467'669
	Charges	6'299'450	6'278'491	6'355'193	6'468'969
	Revenus	-1'300	-1'300	-1'300	-1'300
5120	Réductions de primes	1'883'996	1'761'994	1'811'981	1'897'077
	Charges	1'883'996	1'761'994	1'811'981	1'897'077
	Revenus	0	0	0	0
36	Charges de transfert	1'883'996	1'761'994	1'811'981	1'897'077
5350	Prestation de vieillesse	23'000	23'460	23'929	24'408
	Charges	23'000	23'460	23'929	24'408
	Revenus	0	0	0	0
31	Charges de biens et services	23'000	23'460	23'929	24'408
5410	Allocations familiales	120'801	120'864	121'149	121'149
	Charges	120'801	120'864	121'149	121'149
	Revenus	0	0	0	0
36	Charges de transfert	120'801	120'864	121'149	121'149
5430	Recouvrement pensions alimentaires	18'054	18'054	18'054	18'054
	Charges	18'054	18'054	18'054	18'054
	Revenus	0	0	0	0
36	Charges de transfert	18'054	18'054	18'054	18'054
5440	Protection de la jeunesse	11'300	11'523	11'750	11'982
	Charges	11'300	11'523	11'750	11'982
	Revenus	0	0	0	0
31	Charges de biens et services	10'000	10'200	10'404	10'612
36	Charges de transfert	1'300	1'323	1'346	1'369
5444	Local des jeunes	112'393	107'743	109'699	111'685
	Charges	113'693	109'043	110'999	112'985
	Revenus	-1'300	-1'300	-1'300	-1'300
30	Charges de personnel	100'871	102'684	104'524	106'392
31	Charges de biens et services	1'822	1'858	1'896	1'934
36	Charges de transfert	11'000	4'500	4'579	4'659
44	Revenus financiers	-1'300	-1'300	-1'300	-1'300



La Grande Béroche

Planification financière 2023 - 2026

		1'019'434	1'051'492	1'934'807	2'930'066
Classification fonctionnelle		Budget 2023	Prévisions 2024	Prévisions 2025	Prévisions 2026
5450	Prestations aux familles	7'500	7'631	7'765	7'901
	Charges	7'500	7'631	7'765	7'901
	Revenus	0	0	0	0
36	Charges de transfert	7'500	7'631	7'765	7'901
5451	Crèches et garderies	855'000	855'000	855'000	855'000
	Charges	875'000	890'313	905'893	921'746
	Revenus	0	0	0	0
36	Charges de transfert	875'000	890'313	905'893	921'746
5510	Assurance chômage	105'327	106'488	107'629	109'350
	Charges	105'327	106'488	107'629	109'350
	Revenus	0	0	0	0
36	Charges de transfert	105'327	106'488	107'629	109'350
5590	Mesures d'intégration socioprofessionnelle	219'285	240'023	238'803	237'380
	Charges	219'285	240'023	238'803	237'380
	Revenus	0	0	0	0
36	Charges de transfert	219'285	240'023	238'803	237'380
5720	Aide sociale	2'176'051	2'181'229	2'178'668	2'177'407
	Charges	2'176'051	2'181'229	2'178'668	2'177'407
	Revenus	0	0	0	0
36	Charges de transfert	2'176'051	2'181'229	2'178'668	2'177'407
5790	Assistance	141'787	193'650	193'605	193'626
	Charges	141'787	193'650	193'605	193'626
	Revenus	0	0	0	0
36	Charges de transfert	141'787	193'650	193'605	193'626
5796	Guichets sociaux régionaux	603'656	614'220	624'969	635'906
	Charges	603'656	614'220	624'969	635'906
	Revenus	0	0	0	0
36	Charges de transfert	603'656	614'220	624'969	635'906
6	Trafic	3'269'800	3'466'739	3'547'707	3'701'022
	Charges	3'957'302	4'140'241	4'221'209	4'374'524
	Revenus	-687'502	-673'502	-673'502	-673'502
6150	Routes communales	2'264'498	2'390'414	2'417'043	2'573'092
	Charges	2'855'000	2'980'916	3'007'545	3'163'594
	Revenus	-590'502	-590'502	-590'502	-590'502
30	Charges de personnel	955'029	969'354	983'895	998'653
31	Charges de biens et services	994'510	957'400	970'548	983'959
33	Amortissements du PA	905'461	1'054'161	1'053'102	1'180'982
42	Taxes routières	-157'935	-157'935	-157'935	-157'935
45	Prélèvements aux financements spéciaux	-141'000	-141'000	-141'000	-141'000
46	Revenus de transfert	-110'000	-110'000	-110'000	-110'000
49	Imputations internes	-181'567	-181'567	-181'567	-181'567



La Grande Béroche

Planification financière 2023 - 2026

1'019'434 1'051'492 1'934'807 2'930'066

Classification fonctionnelle		Budget 2023	Prévisions 2024	Prévisions 2025	Prévisions 2026
6155	Places de stationnement	-27'523	-26'489	20'046	20'081
	Charges	13'477	14'511	61'046	61'081
	Revenus	-41'000	-41'000	-41'000	-41'000
31	Charges de biens et services	1'700	1'734	1'769	1'804
33	Amortissements du PA	11'777	12'777	59'277	59'277
42	Taxes	-41'000	-41'000	-41'000	-41'000
6190	Routes, autres	51'500	52'401	53'318	54'251
	Charges	51'500	52'401	53'318	54'251
	Revenus	0	0	0	0
36	Charges de transfert	51'500	52'401	53'318	54'251
6230	Trafic d'agglomération	955'885	1'024'588	1'031'101	1'027'018
	Charges	955'885	1'024'588	1'031'101	1'027'018
	Revenus	0	0	0	0
31	Charges de biens et services	16'155	16'478	16'808	17'144
33	Amortissements du PA	4'980	4'980	4'980	4'980
36	Charges de transfert	934'750	1'003'130	1'009'313	1'004'894
6231	Noctambus	21'000	21'368	21'741	22'122
	Charges	21'000	21'368	21'741	22'122
	Revenus	0	0	0	0
36	Charges de transfert	21'000	21'368	21'741	22'122
6290	Cartes journalières	0	0	0	0
	Charges	56'000	42'000	42'000	42'000
	Revenus	-56'000	-42'000	-42'000	-42'000
31	Charges de biens et services	56'000	42'000	42'000	42'000
42	Taxes	-56'000	-42'000	-42'000	-42'000
6291	Fonds missions de secours Ferroviaire	1'000	1'018	1'018	1'018
	Charges	1'000	1'018	1'018	1'018
	Revenus	0	0	0	0
36	Charges de transfert	1'000	1'018	1'018	1'018
6310	Navigation	3'440	3'440	3'440	3'440
	Charges	3'440	3'440	3'440	3'440
	Revenus	0	0	0	0
33	Amortissements du PA	3'440	3'440	3'440	3'440
7	Protection environnement et aménagement	833'535	905'891	977'487	1'012'217
	Charges	6'428'748	6'568'512	6'686'225	6'727'717
	Revenus	-5'595'213	-5'662'621	-5'708'738	-5'715'500
7100	Approvisionnement en eau	0	0	0	0
	Charges	1'839'831	1'880'790	1'905'018	1'919'190
	Revenus	-1'839'831	-1'880'790	-1'905'018	-1'919'190
30	Charges de personnel	209'538	212'681	215'871	219'109
31	Charges de biens et services	460'150	469'353	478'740	488'315
33	Amortissements du PA	406'042	433'342	443'658	443'658
36	Charges de transfert	75'000	76'313	77'648	79'007
37	Subventions à redistribuer	420'000	420'000	420'000	420'000
39	Imputations internes	269'101	269'101	269'101	269'101



La Grande Béroche

Planification financière 2023 - 2026

1'019'434 1'051'492 1'934'807 2'930'066

Classification fonctionnelle		Budget 2023	Prévisions 2024	Prévisions 2025	Prévisions 2026
42	Taxes	-1'077'594	-1'077'594	-1'077'594	-1'077'594
45	Prélèvements s/les financements spéciaux	-336'237	-377'196	-401'424	-415'596
46	Revenus de transfert	-6'000	-6'000	-6'000	-6'000
47	Subventions à redistribuer	-420'000	-420'000	-420'000	-420'000
7200	Traitement des eaux usées	0	0	0	0
	Charges	1'996'975	2'024'018	2'044'882	2'036'426
	Revenus	-1'996'975	-2'024'018	-2'044'882	-2'036'426
30	Charges de personnel	506'177	513'770	521'476	529'298
31	Charges de biens et services	594'730	606'625	618'757	631'132
33	Amortissements du PA	415'850	424'000	424'000	394'300
39	Imputations internes	480'218	479'624	480'649	481'695
42	Taxes	-1'510'340	-1'510'340	-1'510'340	-1'510'340
43	Revenus divers	-15'000	-15'000	-15'000	-15'000
45	Prélèvements s/les financements spéciaux	-471'635	-498'678	-519'542	-511'086
7203	Traitement des eaux claires	0	0	0	0
	Charges	209'744	209'150	210'175	211'221
	Revenus	-209'744	-209'150	-210'175	-211'221
31	Charges de biens et services	51'850	51'256	52'281	53'327
33	Amortissements du PA	157'894	157'894	157'894	157'894
49	Imputations internes	-209'744	-209'150	-210'175	-211'221
7301	Gestion des déchets ménages	215'990	258'380	265'191	272'420
	Charges	1'230'053	1'272'443	1'279'254	1'286'483
	Revenus	-1'014'063	-1'014'063	-1'014'063	-1'014'063
30	Charges de personnel	236'312	239'857	243'455	247'106
31	Charges de biens et services	885'550	903'261	921'326	939'753
33	Amortissements du PA	46'310	52'810	52'810	52'810
35	Attributions aux financements spéciaux	25'511	40'000	25'000	10'000
36	Charges de transfert	8'300	8'445	8'593	8'743
39	Imputations internes	28'070	28'070	28'070	28'070
42	Taxes	-952'063	-952'063	-952'063	-952'063
49	Imputations internes	-62'000	-62'000	-62'000	-62'000
7303	Gestion des déchets entreprises	0	0	0	0
	Charges	306'000	306'000	306'000	306'000
	Revenus	-306'000	-306'000	-306'000	-306'000
31	Charges de biens et services	192'650	196'503	200'433	204'442
35	Attributions aux financements spéciaux	50'672	46'819	42'889	38'880
39	Imputations internes	62'678	62'678	62'678	62'678
42	Taxes	-306'000	-306'000	-306'000	-306'000
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0
7410	Corrections des cours d'eau	0	3'500	3'500	3'500
	Charges	0	3'500	3'500	3'500
	Revenus	0	0	0	0
33	Amortissements	0	3'500	3'500	3'500
7500	Protection des espèces et du paysage	12'500	12'719	12'941	13'168
	Charges	12'500	12'719	12'941	13'168
	Revenus	0	0	0	0
36	Charges de transfert	12'500	12'719	12'941	13'168



La Grande Béroche

Planification financière 2023 - 2026

1'019'434 1'051'492 1'934'807 2'930'066

Classification fonctionnelle		Budget 2023	Prévisions 2024	Prévisions 2025	Prévisions 2026
7600	Lutte contre la pollution de l'environnement	30'000	30'525	31'059	31'603
	Charges	30'000	30'525	31'059	31'603
	Revenus	0	0	0	0
36	Charges de transfert	30'000	30'525	31'059	31'603
7710	Cimetières, crématoires	116'495	118'590	120'723	122'894
	Charges	117'095	119'190	121'323	123'494
	Revenus	-600	-600	-600	-600
30	Charges de personnel	9'895	10'043	10'194	10'347
31	Charges de biens et services	28'240	28'805	29'381	29'969
33	Amortissements	0	0	0	0
36	Charges de transfert	78'960	80'342	81'748	83'178
42	Taxes	-600	-600	-600	-600
7790	Protection de l'environnement	9'794	15'368	18'943	25'520
	Charges	9'794	15'368	18'943	25'520
	Revenus	0	0	0	0
31	Charges de biens et services	3'700	3'774	3'849	3'926
33	Amortissements du PA	6'094	11'594	15'094	21'594
7791	Toilettes publiques	29'796	32'629	33'071	33'521
	Charges	29'796	32'629	33'071	33'521
	Revenus	0	0	0	0
31	Charges de biens et services	21'650	22'083	22'525	22'975
33	Amortissements du PA	8'146	10'546	10'546	10'546
7792	Toilettes pour chiens	6'500	6'630	6'763	6'898
	Charges	6'500	6'630	6'763	6'898
	Revenus	0	0	0	0
31	Charges de biens et services	6'500	6'630	6'763	6'898
7900	Aménagement du territoire (Urbanisme)	355'460	369'532	426'239	442'584
	Charges	583'460	597'532	654'239	670'584
	Revenus	-228'000	-228'000	-228'000	-228'000
30	Charges de personnel	288'147	292'469	296'856	301'309
31	Charges de biens et services	89'500	91'290	93'116	94'978
33	Amortissements du PA	93'813	99'813	148'313	156'313
36	Charges de transfert	112'000	113'960	115'954	117'984
42	Taxes	-228'000	-228'000	-228'000	-228'000
7907	Conférences régionales	57'000	58'019	59'056	60'111
	Charges	57'000	58'019	59'056	60'111
	Revenus	0	0	0	0
31	Charges de biens et services	8'500	8'670	8'843	9'020
36	Charges de transfert	48'500	49'349	50'212	51'091
8	Economie publique	96'198	147'600	147'501	167'656
	Charges	1'795'999	1'847'401	1'869'395	1'893'650
	Revenus	-1'699'801	-1'699'801	-1'721'894	-1'725'994
8100	Agriculture	2'880	2'938	2'996	3'056
	Charges	2'880	2'938	2'996	3'056
	Revenus	0	0	0	0
33	Amortissements du PA	2'880	2'938	2'996	3'056



La Grande Béroche

Planification financière 2023 - 2026

1'019'434 1'051'492 1'934'807 2'930'066

Classification fonctionnelle		Budget 2023	Prévisions 2024	Prévisions 2025	Prévisions 2026
8140	Améliorations de la production végétale	6'500	21'980	22'113	22'248
	Charges	6'500	21'980	22'113	22'248
	Revenus	0	0	0	0
31	Charges de biens et services	6'500	6'630	6'763	6'898
33	Amortissements	0	15'350	15'350	15'350
8200	Sylviculture	180'210	214'739	234'270	251'583
	Charges	1'187'010	1'221'539	1'241'070	1'258'383
	Revenus	-1'006'800	-1'006'800	-1'006'800	-1'006'800
30	Charges de personnel	399'313	405'303	411'382	417'553
31	Charges de biens et services	618'800	631'176	643'800	656'676
33	Amortissements du PA	70'397	85'747	85'747	83'170
35	Attributions aux financements spéciaux	52'000	52'000	52'000	52'000
36	Charges de transfert	46'500	47'314	48'142	48'984
42	Taxes	-666'800	-666'800	-666'800	-666'800
43	Revenus divers	-30'000	-30'000	-30'000	-30'000
46	Revenus de transfert	-310'000	-310'000	-310'000	-310'000
8400	Tourisme	57'000	58'073	59'165	60'279
	Charges	57'000	58'073	59'165	60'279
	Revenus	0	0	0	0
31	Charges de biens et services	30'000	30'600	31'212	31'836
36	Charges de transfert	27'000	27'473	27'953	28'442
8506	Promotion économique régionale	58'134	56'976	57'831	58'698
	Charges	82'134	80'976	81'831	82'698
	Revenus	-24'000	-24'000	-24'000	-24'000
30	Charges de personnel	56'134	56'976	57'831	58'698
36	Charges de transfert	26'000	24'000	24'000	24'000
43	Revenus divers	-24'000	-24'000	-24'000	-24'000
8710	Redevances de concessions	-248'300	-248'226	-248'151	-248'151
	Charges	151'300	151'374	151'449	151'449
	Revenus	-399'600	-399'600	-399'600	-399'600
31	Charges de biens et services	3'700	3'774	3'849	3'849
35	Attributions aux financements spéciaux	147'600	147'600	147'600	147'600
42	Taxes	-399'600	-399'600	-399'600	-399'600
8730	Energie	41'774	43'660	44'255	44'859
	Charges	41'774	43'660	44'255	44'859
	Revenus	0	0	0	0
30	Charges de personnel	36'036	36'577	37'125	37'682
33	Amortissements du PA	3'138	4'438	4'438	4'438
36	Charges de transfert	2'600	2'646	2'692	2'739
8731	Chauffage à distance	0	-600	-23'100	-23'100
	Charges	264'401	263'801	263'394	267'494
	Revenus	-264'401	-264'401	-286'494	-290'594
30	Charges de personnel	14'545	14'763	14'985	15'209
31	Charges de biens et services	186'250	189'975	193'775	197'650
33	Amortissements du PA	49'968	49'968	49'968	49'968
35	Attribution aux financements spéciaux	8'971	4'428	0	0
39	Imputations internes	4'667	4'667	4'667	4'667
42	Taxes	-264'401	-264'401	-264'401	-264'401
45	Prélèvements aux financements spéciaux	0	0	-22'093	-26'193



La Grande Béroche

Planification financière 2023 - 2026

		1'019'434	1'051'492	1'934'807	2'930'066
Classification fonctionnelle		Budget 2023	Prévisions 2024	Prévisions 2025	Prévisions 2026
8900	Autres exploitations artisanales	-2'000	-1'940	-1'879	-1'816
	Charges	3'000	3'060	3'121	3'184
	Revenus	-5'000	-5'000	-5'000	-5'000
31	Charges de biens et services	3'000	3'060	3'121	3'184
42	Taxes	-5'000	-5'000	-5'000	-5'000
9	Finances et impôts	-27'386'234	-28'159'943	-27'948'588	-27'721'714
	Charges	2'723'193	2'083'092	2'417'616	2'665'141
	Revenus	-30'109'427	-30'243'035	-30'366'204	-30'386'855
9100	Impôts communaux généraux	-27'196'833	-28'312'097	-28'435'266	-28'455'917
	Charges	0	0	0	0
	Revenus	-27'196'833	-28'312'097	-28'435'266	-28'455'917
40	Revenus fiscaux	-27'196'833	-28'312'097	-28'435'266	-28'455'917
9101	Impôts spéciaux	-411'000	-436'684	-436'310	-435'929
	Charges	21'000	21'368	21'741	22'122
	Revenus	-432'000	-458'051	-458'051	-458'051
36	Charges de transfert	21'000	21'368	21'741	22'122
40	Revenus fiscaux	-432'000	-458'051	-458'051	-458'051
9300	Péréquation financière	554'753	562'460	562'460	562'460
	Charges	603'524	603'524	603'524	603'524
	Revenus	-48'771	-41'064	-41'064	-41'064
36	Charges de transfert	603'524	603'524	603'524	603'524
46	Revenus de transfert	-48'771	-41'064	-41'064	-41'064
9610	Intérêts	183'543	541'566	874'183	1'119'770
	Charges	687'836	1'045'859	1'378'476	1'624'063
	Revenus	-504'293	-504'293	-504'293	-504'293
31	Charges de biens et services	11'000	11'220	11'444	11'673
34	Charges financières	676'836	1'034'639	1'367'032	1'612'390
44	Revenus financiers	-222'000	-222'000	-222'000	-222'000
49	Imputations internes	-282'293	-282'293	-282'293	-282'293
9630	Bien-fonds du patrimoine financiers	-515'047	-513'538	-512'006	-510'448
	Charges	1'410'833	412'342	413'874	415'432
	Revenus	-1'925'880	-925'880	-925'880	-925'880
30	Charges de personnel	81'625	82'849	84'092	85'353
31	Charges de biens et services	14'215	14'499	14'789	15'085
33	Amortissements du PA	36'578	36'578	36'578	36'578
34	Charges financières	1'278'415	278'415	278'415	278'415
44	Revenus financiers	-925'880	-925'880	-925'880	-925'880
45	Prélèvements aux financements spéciaux	-1'000'000	0	0	0
9710	Redistributions liées à la taxe sur le CO2	-1'650	-1'650	-1'650	-1'650
	Charges	0	0	0	0
	Revenus	-1'650	-1'650	-1'650	-1'650
46	Revenus de transfert	-1'650	-1'650	-1'650	-1'650



Date Montant

Budget 2023		Projection 2024		Projection 2025		Projection 2026	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes

0	ADMINISTRATION										
0211	Gestions des immobilisations	12.12.2022	31'500	31'500							
0220	Matériel informatique	12.12.2022	35'000	35'000		35'000		35'000		35'000	
0221	Développement ABACLIK (gestion des heures)	12.12.2022	25'000	25'000							
0290	Aménagement des nouvelles places des travail	12.12.2022	15'000	15'000							
0290	Bâtiment Closel étude regroupement parasoclaire (mise en œuvre)	à voter	35'000	35'000		60'000		100'000		200'000	
0290	Rénovation Maison de commune	à voter	200'000			200'000					
0290	Cabane des écureuils Vaumarcus; entretien extérieur	12.12.2022	15'000	15'000							
0290	Aménagement place de pétanque Fresens	à voter	9'000	9'000							
0290	Avant projet ancien hôpital de la Béroche (mise en œuvre)	12.12.2022	45'000	45'000	-30'000	80'000					
1	SECURITE PUBLIQUE										
1110	Borne de recharge pour véhicule électrique	12.12.2022	15'000	15'000							
1500	Travaux caserne du DPS3 de Saint-Aubin	à voter	150'000	150'000							
6150	Mise en conformité signalisation routière 3ème volet	12.12.2022	20'000	20'000							
6150	Matériel de signalisation pour manifestations, barrières et cibles	12.12.2022	30'000	30'000							
6150	Etude requalification Clos du Château à Vaumarcus (liaison haut-bas)	12.12.2022	17'000	17'000							
6150	Crédit d'étude de requalification routes Gorgier + Saint-Aubin RC5 sud	12.12.2022	35'000	35'000							
2	FORMATION										
2170	Salle de gym polyvalente Gorgier	21.02.2022	7'300'000	2'500'000		2'000'000					
2170	Rénovation et isolation Hôpital 16 à Saint-Aubin	27.09.2022	450'000	450'000							
2170	Réfection Bâtiment communal Montalchez	à voter	550'000			550'000					
2170	Aménagement de la cour d'école de Gorgier	à voter	45'000	45'000							
2170	Conversion salle de gym en classe Gorgier	à voter	1'000'000					1'000'000			
2170	Réfection ancien collège Gorgier	à voter	1'500'000							1'500'000	
2180	Tables amovibles, tabourets et lave-vaisselle Parasoclaire Bevaix	à voter	20'000							20'000	
2180	Tables et chaises parasoclaire Saint-Aubin-Sauges	à voter	10'000	10'000							
3	CULTURE-LOISIRS-SPORTS										
3410	Remplacement éclairage terrain de foot de Saint-Aubin-Sauges	14.11.2022	129'700	129'700							
3410	Réalisation terrain synthétique d'entraînement En Seraize	à voter	500'000								
3410	Mise en conformité de l'éclairage du terrain de foot de Bevaix	à voter	255'000								
3410	Piste d'athlétisme Bevaix	à voter	50'000					50'000			



	Date	Montant	Budget 2023		Projection 2024		Projection 2025		Projection 2026	
			Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
3411	Digue port de Bevaix	à voter	670'000		450'000		220'000			
3411	Crédit d'étude digue port de Bevaix	12.12.2022	25'000	25'000						
6155	Raccordement électrique place de port de Bevaix	12.12.2022	20'000	20'000						
3411	Crédit d'étude : digue, débarcadère, place technique, hivernage et ca	12.12.2022	47'000	47'000						
3411	Port de Saint-Aubin, divers travaux d'assainissement et de réfection	à voter	650'000		650'000					
3411	Port de Vaumarcus, refection quais visiteurs	12.12.2022	20'000	20'000						
3411	Saint-Aubin, remplacements bouées entrée du port et urinoires	12.12.2022	2'500	5'000						
3411	Port de Saint-Aubin, table et dallage	12.12.2022	6'000	6'000						
3411	Port de Saint-Aubin, arrossage automatique plates-bandes	12.12.2022	20'000	20'000						
3420	Plages de Saint-Aubin et Chez-le-Bart, scarification et semence	12.12.2022	15'000	15'000						
3420	Appareils fitness urbains	27.09.2021	122'000	122'000	-5'000					
3420	Double Salle de gym Bevaix 2ème étape; réalisation	à voter	18'500'000	1'000'000	250'000		1'000'000		2'000'000	
3420	Salles de sport provisoire	à voter	650'000				650'000			
3420	Réfection des vestiaires Murdines	à voter	1'500'000		300'000		1'200'000			
3420	Aménagement place de jeux Montalchez	à voter	65'000	65'000						
3420	Réfection terrain multi-sports Murdines	à voter	100'000		100'000					
3420	Sentier pieds nus	à voter	35'000	35'000						
3420	Remplacement tondeuse en Seraize	à voter	18'000	18'000						
3420	Restauration tableaux historiques	à voter	17'000	17'000						
3420	Cercle de la voile Béroche; Assainissement du bâtiment	à voter	200'000	100'000	100'000					
3420	Entretien des sentiers pédestre	12.12.2022	10'000	10'000	10'000		10'000		10'000	
6	TRANSPORTS									
6150	Quartier Roncinier - Infrastr. Routières - Gorgier	20.05.2019	3'876'000	500'000	500'000					
6150	Mise en conformité arrêts de bus selon LHand	21.02.2022	2'400'000	750'000	1'000'000		500'000			
6150	Acquisition et pose Abribus	12.12.2022	45'000	45'000						
6150	Réfection ch. du Vignoble Bevaix étape (divers)	27.09.2022	2'800'000	1'000'000	1'500'000		300'000			
6150	Réfection ouvrages cantonaux transmis à la commune	30.05.2022	400'000	200'000	-200'000					
6150	Crédit global investissement routes communales	12.12.2022	300'000							
6150	Démolition du pont de Sauges et réaménagement	à voter	1'000'000							
6150	Décorations de Noël	30.05.2022	125'000	80'000						
6150	Mise en conformité éclairage publique (ctrl OIBT)	15.03.2021	300'000	50'000						



La Grande Béroche Plan des investissements 2023 - 2026

Date Montant

	Budget 2023		Projection 2024		Projection 2025		Projection 2026	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
6150	Élargissement du ch. des Charrières à Saint-Aubin	à voter	550'000					
6150	Modif. infrastructure d'éclairage publique s/opportunités	12.12.2022	30'000	30'000				
6150	Modif. aménagements chaussées selon opportunités	12.12.2022	50'000	50'000				
6155	Aménagement extérieur, création place de parc	à voter	450'000	150'000	300'000			
6150	Aménagement route de la Foulaz Nord (y compris conduites)	12.12.2022	2'700'000	2'700'000				
6150	Aménagement route de la Foulaz Sud (y compris conduites)	à voter	1'100'000		500'000	600'000		
6150	Mise en conformité des passages piétons	12.12.2022	40'000	40'000				
6150	Eclairage public St-Aubin et Montalchez	08.06.2020	80'000	40'000				
6150	Réfection et mise en séparatif de La Fontanette à Sauges	à voter	1'500'000	1'000'000	500'000	250'000		
6150	Système d'arrosage pour la plage de Chez-le-Bart	12.12.2022	25'000	25'000				
6150	Travaux complémentaire trottoir rue de la Payaz à Gorgier	12.12.2022	50'000	50'000				
6150	Etude automatiser la gestion de l'éclairage public	12.12.2022	50'000	50'000				
6150	CoTech étude chemin des Charrières à Saint-Aubin	12.12.2022	30'000	30'000				
6150	Etude requalification rue et place de la Gare à Bevaix	12.12.2022	50'000	50'000				
6150	Anménagement d'une liaison MD entre Bevaix et Cortaillod		790'000			790'000	-513'500	
6150	Chapons des Prés - protection eau de ruissellement	12.12.2022	50'000	50'000				
6150	Remplacement de l'alimentation d'éclairage public de Montalchez	12.12.2022	45'000	45'000				
6150	Réfection chemin des Vergers à Bevaix y compris conduites	à voter	1'200'000	500'000	700'000			
7	ENVIRONNEMENT							
7100	Extension réseau de défense incendie s/demandes ECAP	12.12.2022	45'000	45'000				
7100	Etablissement PGA LGB	14.11.2022	167'000	80'000	80'000			
7100	Bouclage eau Fresens	27.09.2022	230'000	230'000				
7100	Remplacement système UV et vanne réservoir de Fresens	12.12.2022	35'000	35'000				
7100	Remplacement système UV de la station de pompage du Pontet	à voter	100'000	100'000				
7100	Remplacement système UV du réservoir du Château à Gorgier	12.12.2022	35'000	35'000				
7100	Achat d'un véhicule électrique pour les Services industriels	12.12.2022	37'000	37'000				
7100	Mise en conformité du capatage de la tanne Fischer à Gorgier	12.12.2022	50'000	50'000				
7100	Projet pilote relevé compteur d'eau à distance	à voter	90'000	90'000				
7100	Migration SIT Newis vers GéoConseils	12.12.2022	30'000	30'000				
7200	Mise en conformité du relevage des eaux usées à Bevaix (Moulin)	12.12.2022	50'000	50'000				
7200	Soufflante STEP St-Aubin à changer	12.12.2022	15'000	15'000				



	Date	Montant	Budget 2023		Projection 2024		Projection 2025		Projection 2026		
			Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
7200	Réfection canalisation STAP Chez-le-Bart	12.12.2022	35'000								
7200	Réfection toiture STEP Saint-Aubin; installation panneaux PV	à voter	250'000								
7200	Modernisation des Stations d'épuration	à voter	25'000'000		3'000'000		3'000'000		3'000'000		
7203	Exutoire eaux claires à Vaumarcus	à voter	85'000	85'000							
7300	Déchets points de collecte 2023 selon besoins	12.12.2022	45'000	45'000							
7300	Signalétique des infrastructures de gestion des déchets	12.12.2022	20'000	20'000							
7410	Analyse des dangers de ruissellements	12.12.2022	35'000	35'000							
7710	Désaffectation cimetière Bevaix	à voter	???								
7790	Remplacement arbres plage de Saint-Aubin	12.12.2022	15'000	15'000	20'000		50'000				
7790	Taille d'arbre en zone de village	12.12.2022	15'000	15'000	15'000		15'000		15'000		
7790	Passage à faune (batraciens), et panneaux d'informations	12.12.2022	25'000	25'000							
7791	Toilettes publics Gorgier	12.12.2022	48'000	48'000							
7900	Plan Révision du PAL-Réalisation du PAL	27.09.2022	415'000	325'000	-20'000	65'000					
7900	ZI St.-Aubin - Programme + proposition + cch masterplan	12.12.2022	50'000	50'000							
7900	ZI St.-Aubin - Masterplan (suite phase précédente)	à voter	70'000	25'000		45'000					
7900	Projets Région Neuchâtel Littoral (RNL)	12.12.2022	10'000	10'000							
7900	Avant-projet pôle sportif "En Seraize" et accès	à voter	160'000				160'000				
8	ECONOMIE PUBLIQUE										
8100	Digue de protection "Vers chez La Tante"	à voter	60'000	35'000							
8100	Travaux de drainage et chambre de drainage	12.12.2022	25'000	25'000		25'000		25'000		25'000	
8200	Achat matériel de cubage et logiciel informatique vente de bois	12.12.2022	6'500	6'500							
8200	Achat matériel de stockage de bois de feu et conditionnement	12.12.2022	15'000	15'000							
8200	Renouvellement du parc machines (tronçonneuses + accessoires)	12.12.2022	15'000	15'000							
8200	Réfection de chemin Râpes 1350 m	12.12.2022	18'300	48'000	-29'700						
8200	Réfection de chemin de la Crise, 1250 m	12.12.2022	16'500	44'000	-27'500						
8200	Construction d'un couvert de stockage sur le site de l'atelier forestier	12.12.2022	25'000	25'000							
8713	Certification cité de l'énergie	12.12.2022	7'000	7'000	-15'000						
8713	Plan intercommunal des Energies Phase 2	12.12.2022	6'000	6'000							
8730	Batiment CAD Bevaix (y compris production de chaleur)	à voter	2'410'110	30'000			200'000		1'000'000		
Total			84'982'110	14'358'700	-327'200	13'035'000	0	10'155'000	-513'500	7'805'000	0
Total des investissements nets prévu					14'031'500	13'035'000		9'641'500		7'805'000	



Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif au cautionnement de La Rouvraie pour un montant de CHF 300'000.-

Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

1. Préambule

La Rouvraie est une association à but non lucratif au sens des art. 60 et suivants du Code civil suisse. Elle est composée d'un comité de milicien·ne·s qui ne touchent ni salaire ni défraiement. En revanche, pour atteindre ses buts, qui sont l'accueil et l'animation de camps/colonies d'enfants et l'organisation de manifestations (sportives, culturelles, d'entreprise, festives), elle engage du personnel fixe ou temporaire. Les bénéfices d'une partie des événements servent à couvrir les déficits des autres et également à entretenir le site.

2. Introduction

L'association La Rouvraie a sollicité les autorités de La Grande Béroche pour un cautionnement en lien avec la construction d'une salle polyvalente en bois remplaçant la tente de festival présente depuis plusieurs années sur le site.

3. Le projet

La tente présente jusqu'à maintenant ne répond plus aux demandes actuelles, tant au niveau des activités pour les enfants, des séminaires et des fêtes que du point de vue énergétique (chauffage à mazout à air d'une tente non isolée).

La nouvelle structure répondra aux exigences légales en matière d'énergie et même davantage puisque son pan de toit Sud sera couvert de panneaux solaires photovoltaïques.

Ce nouvel outil de travail est un élément indispensable pour pérenniser les activités de La Rouvraie. En effet, même si les années Covid ont pu être traversées avec des exercices comptables équilibrés (grâce aux divers soutiens, RHT¹, cas de rigueur, ...), il est nécessaire que La Rouvraie puisse proposer un accueil et une infrastructure de qualité à ses client·e·s, grand·e·s et petit·e·s, de La Grande Béroche et d'ailleurs. Les comptes de l'association sont bien gérés et suivis par deux fiduciaires.

¹ Réduction de l'horaire de travail

4. Détails du crédit

Le projet est devisé à CHF 1'400'000.- et sa répartition financière est la suivante :

- prêt BCN	CHF 600'000.-
- prêt NECO	CHF 500'000.-
- crowdfunding	CHF 150'000.-
- Loterie Romande	CHF 100'000.-
- fonds propres	CHF 40'000.-
- Casino de Neuchâtel	CHF 10'000.-
TOTAL	CHF 1'400'000.-

Dans le cadre du prêt de la BCN, il est demandé à La Rouvraie d'obtenir un cautionnement pour la moitié du montant et qui est donc l'objet de cette demande. Ce cautionnement est accompagné d'un intérêt de 0,5% qui rapportera donc CHF 1'500.- par année à la commune.

5. Conclusion

La commission financière a été consultée le 25 janvier 2023 et a émis un préavis favorable à l'unanimité.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal vous propose d'accepter cette demande de cautionnement d'un montant de CHF 300'000.- dès le 1^{er} avril 2023.

En se tenant à votre disposition pour toute information complémentaire, le Conseil communal vous prie d'agréer, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, ses salutations distinguées.

La Grande Béroche, le 1^{er} février 2023

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le président, Le chef du dicastère,
Maxime Rognon Thierry Pittet



Arrêté relatif au cautionnement de La Rouvraie pour un montant de CHF 300'000.-

Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,

vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964 ;

vu la loi sur les finances de l'État et des communes, du 24 juin 2014 ;

vu le Règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'État et des communes (RLFinEC), du 20 août 2014 ;

vu le rapport du Conseil communal, du 1^{er} février 2023 ;

arrête :

- Art. 1^{er} :** Le Conseil communal est autorisé à cautionner, jusqu'à concurrence de CHF 300'000.-, l'association de La Rouvraie. Ce cautionnement, dont la durée est limitée jusqu'au 31 décembre 2027, est délivré pour permettre à cette association de garantir l'emprunt de la nouvelle salle polyvalente.
- Art. 2 :** Selon les dispositions de l'art. 8 du Règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'État et des communes (RLFinEC), du 20 août 2014, la caution est rémunérée au taux annuel de 0,5%.
- Art. 3 :** Le présent arrêté sera soumis à la sanction du Conseil d'État, à l'expiration du délai référendaire.

La Grande Béroche, le 20 février 2023

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

La présidente,
Aïcha Hessler-Wyser

Le secrétaire,
Jean Fehlbaum



Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 200'000.- pour la rénovation et l'isolation du Cercle de la Voile (CVB) de Saint-Aubin-Sauges

Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

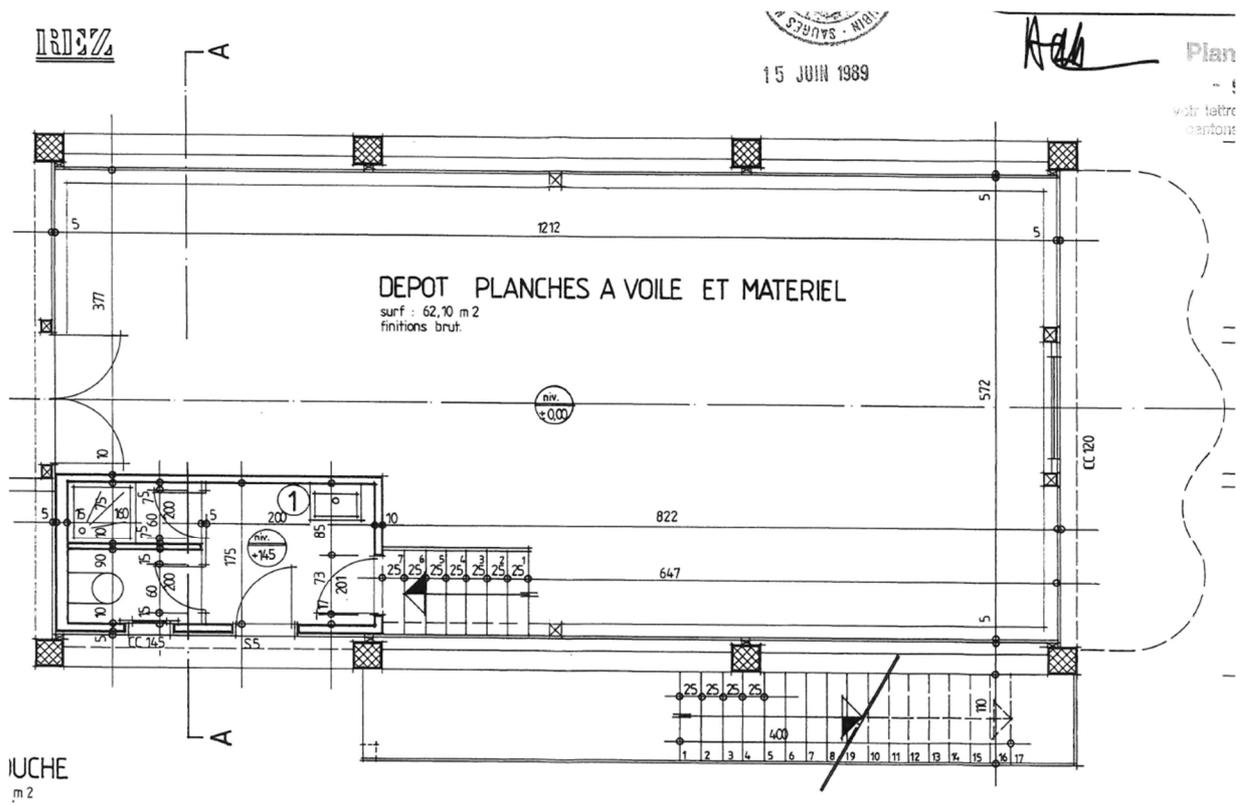
1. Introduction

Le bâtiment abritant le Cercle de la Voile (ci-après : CVB) est propriété de la commune de La Grande Béroche. Celui-ci fait partie des bâtiments du patrimoine administratif.

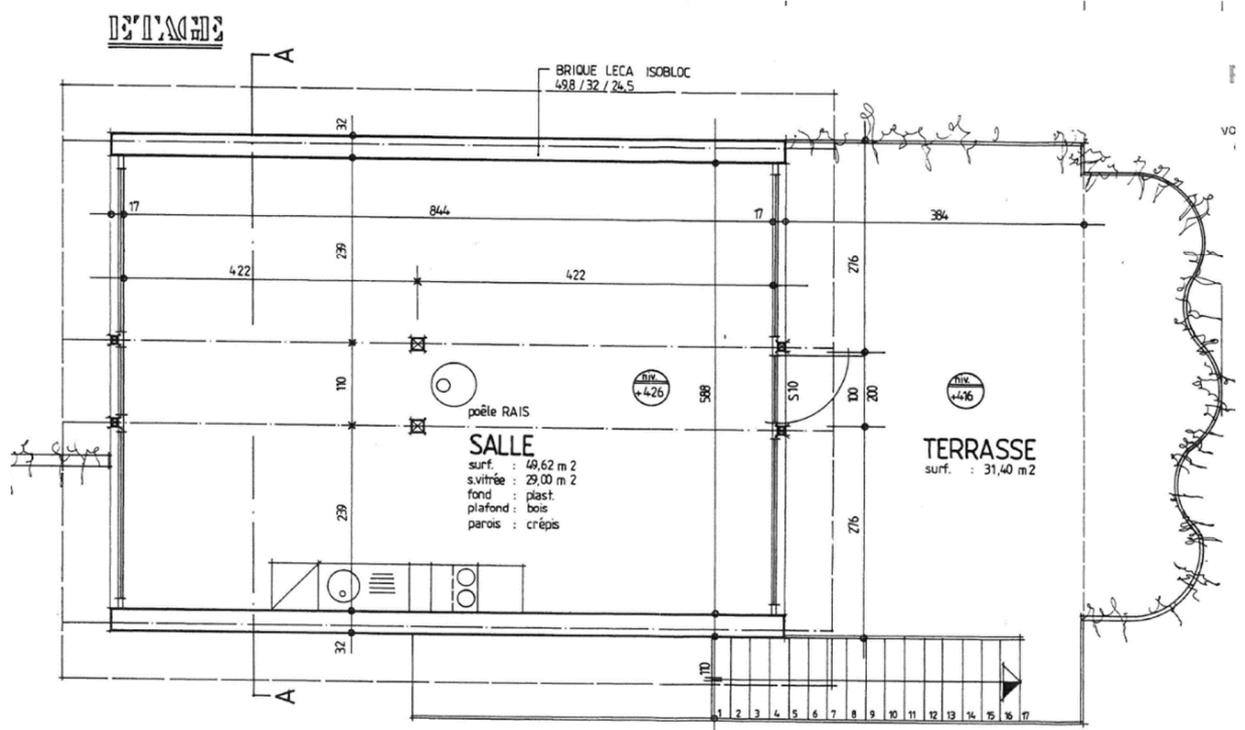
Une convention liant la Commune au CVB permet une exploitation des locaux dans le but de gérer les activités en lien avec les sports nautiques. Ce bâtiment est idéalement situé à proximité direct du port de Saint-Aubin-Sauges.



Au rez-de-chaussée, il y a le local de stockage du matériel nautique ainsi que les WC et douches.



À l'étage, il y a une salle aménagée ainsi qu'une cuisine, le tout donnant sur une terrasse avec une magnifique vue.



Le club-house, réalisé en 1989, ne correspond plus aux normes actuelles d'efficacité énergétique. L'eau chaude est produite par un chauffe-eau électrique et les radiateurs sont également électriques (le poêle présent sur les plans n'a jamais été installé). Dans le même ordre d'idée, les fenêtres et l'isolation du toit ne répondent plus aux normes en vigueur aujourd'hui et seraient à remplacer.



2. Le projet

Le projet consiste à refaire l'entier de l'enveloppe du bâtiment :

- travaux en toiture :
 - isolation fibre de bois ;
 - intégration de panneaux solaires photovoltaïques sur tout le pan Sud-Ouest ;
 - tuiles sur le pan Nord-Est.
- façade vitrée :
 - changement de l'ensemble des fenêtres (Nord et Sud).

Afin de chauffer le bâtiment durant les mois les plus froids, un poêle est prévu au 1^{er} étage. Un conduit de cheminée sortant sur le pan Nord-Est sera donc nécessaire.

Au 1^{er} étage, il est également prévu de refaire l'entier de la cuisine, d'où le poste « menuiserie ». Les lames bois seront repeintes de façon à apporter un « éclaircissement » de la pièce.

L'entier du système de fermeture sera changé de façon à le mettre aux mêmes normes que l'ensemble des bâtiments de la commune.

3. Détails du crédit

Le tableau ci-dessous récapitule les coûts :

Suivi financier travaux CVB	
Types de travaux	montants devisés
Menuiserie	CHF 21'000.-
Électricité / Photovoltaïque	CHF 25'000.-
Maçonnerie	CHF 1'000.-
Poêle	CHF 12'000.-
Fenêtres	CHF 47'000.-
Peinture	CHF 12'000.-
Sol	
Système de fermeture	CHF 4'000.-
Carrelage	CHF 1'000.-
Toiture / Ferblanterie	CHF 48'000.-
Suivi des travaux	CHF 2'000.-
Divers et imprévus	CHF 27'000.-
Total	CHF 200'000.-

4. Financement et demande de crédit

Le montant de CHF 25'000.- des panneaux solaires photovoltaïques sera prélevé sur le fonds communal de l'énergie. Au final, grâce à ce fonds, l'investissement, qui demande un amortissement, portera sur un montant final de CHF 175'000.-.

La valeur au bilan du bâtiment, au 31.12.2022, est de CHF 178'194.-.

Concernant les amortissements « ordinaires », ceux-ci s'élèvent à CHF 5'558.- (pour 2022) et CHF 934.- pour les amortissements en lien avec le retraitement (montant neutralisé par un prélèvement à la réserve de retraitement).

Avec les investissements consentis, l'amortissement supplémentaire s'élèvera donc à CHF 9'000.-.

5. Conclusion

Dans le cadre du budget des investissements, le montant des travaux estimés pour 2023 était de CHF 200'000.-. Le montant du crédit correspond donc à la somme budgétisée.

Cette demande de crédit s'inscrit dans une logique de rénovation et d'isolation de l'ensemble des bâtiments du patrimoine administratif.

Ce rapport a été présenté à la commission technique le 23 janvier dernier. La commission a émis un préavis favorable à l'unanimité avec comme condition une adaptation de la convention liant la Commune et le Cercle de la Voile de façon à ce que la Commune reprenne la gestion et donc la facturation de la salle du 1^{er} étage.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal vous demande de bien vouloir accepter cette demande de crédit de CHF 200'000.- et vous prie d'agréer, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, ses salutations distinguées.

La Grande Béroche, le 1^{er} février 2023

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le président, Le chef du dicastère,
Maxime Rognon Tom Egger



Arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 200'000.- pour la rénovation et l'isolation du Cercle de la Voile (CVB) de Saint-Aubin-Sauges

Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,

vu la loi sur les finances de l'État et des communes, du 24 juin 2014 ;

vu le règlement des finances, du 14 septembre 2020 ;

vu le rapport du Conseil communal, du 1^{er} février 2023 ;

arrête :

Art. 1^{er} : Un crédit d'engagement d'un montant de CHF 200'000.- est accordé au Conseil communal pour la rénovation et l'isolation du Cercle de la Voile (CVB) de Saint-Aubin-Sauges .

Art. 2 : ¹La dépense sera portée aux comptes des investissements dans le chapitre « 3424 Culture et loisirs » et amortie conformément à la loi au taux de 4,5%.

²Les dépenses en lien avec l'installation des panneaux solaires photovoltaïques, d'un montant de CHF 25'000.-, seront compensées par un prélèvement au compte du bilan « 2910871 Fonds à vocation énergétique ».

Art. 3 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Art. 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui deviendra exécutoire à l'expiration du délai référendaire.

La Grande Béroche, le 20 février 2023

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

La présidente,
Aïcha Hessler-Wyser

Le secrétaire,
Jean Fehlbaum



Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit de CHF 90'000.- pour la mise en place d'un projet de compteurs à distance sur le réseau d'eau

Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

1. Situation actuelle

La commune dispose de 2'493 compteurs d'eau. Chaque fin d'année, nous procédons au relevé de ces derniers. Pour ce faire, nous avons huit releveurs qui œuvrent par secteur. Il s'agit de trois employés communaux et cinq personnes externes. La répartition est comme suit :

- Saint-Aubin-Sauges : un employé communal ;
- Bevaix : un employé communal ;
- Gorgier : un employé communal ;
- Vaumarcus : une personne externe ;
- Fresens : une personne externe ;
- Montalchez : deux personnes externes ;
- SEHB¹ : une personne externe.

Chaque année, les releveurs effectuent plus de 400 heures.

Actuellement, 116 compteurs à distance sont déjà installés sur le réseau en raison des renouvellements nécessaires des compteurs existants. Ces compteurs peuvent être relevés en passant à proximité avec un ordinateur.

Pour le reste des compteurs, les releveurs passent à chaque adresse et soit ils relèvent le compteur en présence de l'habitant·e, soit ils distribuent une carte dans la boîte aux lettres si la personne est absente. En 2022, 162 compteurs n'ont pas pu être relevés malgré de multiples relances. Pour ces derniers, nous effectuons une moyenne sur trois ans pour la facturation.

Après un retour d'expérience, il y a 40% de relevé sur place et 60% de distribution de cartes.

Finalement, les relevés sont transmis au Service technique et chaque index est entré manuellement dans le système de facturation. Les moyennes sont réalisées en dernier de manière manuelle également. Pour la facturation, nous disposons d'un·e employé·e occasionnel·le pour les trois derniers mois de l'année (environ 120 heures de travail).

¹ Syndicat des eaux de la Haute-Béroche

2. Problématique

En sus d'être très chronophage, le relevé des compteurs pose différentes problématiques :

- la quasi-totalité de nos releveurs sont proches de l'âge de la retraite, autant à l'interne qu'à l'externe ;
- les moyennes créent des problèmes de sur ou sous facturation lorsque nous disposons de l'index réel ;
- la remise d'index pose, dans quelques cas, des problématiques lorsque les index transmis sont erronés et que le/la propriétaire vend son bien. L'acquéreur·euse fait souvent l'objet d'une surfacturation ;
- les compteurs actuels n'avertissent pas lorsqu'il y a une consommation excessive.

3. Projet

Nous souhaitons mettre en place un nouveau système de relevé de compteurs. L'idée serait de disposer d'un appareil de relevage (type smartphone) permettant de relever les compteurs à distance et aussi d'inscrire manuellement les relevés réalisés sur place. Le programme permettra également de télécharger les données sur le programme de facturation afin d'éviter de rentrer manuellement chaque index.

De plus, nous proposons de procéder au renouvellement d'un certain nombre de compteurs standards par des compteurs à distance.

Pour information, une commune avec 1'500 compteurs à distance effectue le relevé en un jour avec ce système. Les compteurs à distance ont une durée de vie de 16 ans.

Nous souhaitons procéder par étape à ce renouvellement de compteurs et proposons de remplacer la tournée 208 à Bevaix. Il s'agit d'habitations individuelles où peu de monde est présent en journée. Cette tournée compte 165 compteurs.

4. Coûts

Logiciel	CHF 5'000.- (coût unique)
Maintenance	CHF 2'350.- (coût annuel)
Compteurs à distance avec installation	CHF 500.-/par compteur

(Compteurs standards avec installation CHF 450.-/par compteur)

La somme totale demandée est de CHF 90'000.-. Comme il s'agit d'un investissement lié à l'eau, nous récupérons la TVA.

À l'issu de cette mise en place, nous prévoyons de proposer un crédit-cadre de CHF 400'000.- pour le remplacement d'environ 200 compteurs par année (environ CHF 100'000.-) afin de régler les tournées les plus problématiques.

5. Conclusion

La commission technique a été consultée le 23 janvier 2023 et a rendu un préavis favorable à la majorité des membres présents. La commission financière a été consultée le 25 janvier 2023 et a rendu un préavis favorable à l'unanimité.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal vous prie de bien vouloir accepter la demande de crédit présentée et vous prie d'agréer, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, ses salutations distinguées.

La Grande Béroche, le 1^{er} février 2023

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le vice-président, Le chef du dicastère,
Tom Egger Maxime Rognon



Arrêté relatif à un crédit d'engagement de CHF 90'000.- pour la mise en place d'un projet de compteurs à distance sur le réseau d'eau potable

Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,

vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964 ;

vu la loi sur les finances de l'État et des communes, du 24 juin 2014 ;

vu le règlement sur les finances communales, du 14 décembre 2020 ;

vu le rapport du Conseil communal, du 1^{er} février 2023 ;

arrête :

Art. 1^{er} : Un crédit d'engagement de CHF 90'000.- est accordé au Conseil communal pour la mise en place d'un projet de compteurs à distance sur le réseau d'eau potable.

Art. 2 : La dépense sera portée aux comptes des investissements dans le chapitre « 7100 Approvisionnement en eau » et amortie conformément à la loi au taux de 10%.

Art. 3 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Art. 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui deviendra exécutoire à l'expiration du délai référendaire.

La Grande Béroche, le 20 février 2023

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

La présidente,
Aïcha Hessler-Wyser

Le secrétaire,
Jean Fehlbaum



Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la consolidation des mesures provisoires pour optimiser les places d'accueil pour les structures parascolaires de La Grande Béroche

Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

1. Préambule

Le présent rapport a pour objectif une demande de consolidation des mesures prises par votre autorité en date du 30 mai 2022 ; un arrêté d'augmentation provisoire d'une année de la dotation du personnel des structures d'accueil avait été voté par le législatif. En parallèle, une commission « Enfance et Jeunesse » a été votée par votre autorité pour thématiser les objets en lien avec l'enfance et la jeunesse de notre commune.

2. Contexte

Il est vrai que depuis la fusion de La Grande Béroche, notre commune a beaucoup investi dans l'accueil extrafamilial. Malgré les efforts fournis dans ce domaine, nous atteignons la limite de notre capacité d'accueil en matière de surfaces.

Le Conseil communal prend à cœur la nécessité d'offrir des places d'accueil de qualité au sein des structures parascolaires de la commune afin de permettre aux parents de concilier vie professionnelle et familiale. Il est en outre à relever que notre commune est devenue un territoire attractif et qu'un certain nombre de projets de construction sont en cours actuellement, ceci peut éventuellement attirer des familles qui peuvent potentiellement avoir besoin d'avoir recours à des structures d'accueil extrafamilial.

Depuis la fusion, le Service du parascolaire a pu répondre à presque toutes les demandes de placement des parents et ceci uniquement durant la rentrée scolaire 2019-2020 (grâce à la création des 24 places au Pri'Matou à Bevaix). En revanche, les inscriptions pour les rentrées 2020-2021 et 2021-2022 reçues au Service du parascolaire ont montré que la commune de La Grande Béroche devait faire face à une augmentation importante des demandes de places en parascolaire et que nombre de parents n'ont pas pu placer leurs enfants selon leurs besoins professionnels.

La demande de places au sein des structures parascolaires communales est toujours en augmentation pour diverses raisons sociologiques déjà évoquées précédemment ou dans de précédents rapports (égalité hommes-femmes, changements au niveau des familles, éloignement du réseau familial, etc.).

Nous pouvons relever que la commune a créé 63 nouvelles places d'accueil entre août 2019 et juillet 2022, soit un développement de 30%.

Nous nous permettons de relever que la création de nouvelles places impacte non seulement l'augmentation des postes du personnel éducatif formé, mais qu'il faut prendre en compte également l'intendance, la gestion administrative de toutes les nouvelles inscriptions, la gestion des demandes auprès des autorités (OSAE¹, OFAS², SCAV³, etc.), ainsi que le Service des ressources humaines pour la gestion des contrats, heures du personnel, etc.

Comme pratiquement chaque année au mois d'avril, lors de demandes d'inscriptions pour l'année scolaire qui débute au mois d'août de la même année, les demandes de places d'accueil de la part des parents dépassent largement les capacités maximales que nous pouvons offrir au sein des structures parascolaires, ce alors que nous sommes très stricts concernant les priorités d'accueil.

En ce sens, nous suivons l'ordre de priorités fixé par la directive n°13 du Service cantonal de la protection de l'adulte et de la jeunesse (ci-après : SPAJ) pour l'enfant « dont le parent pour les familles monoparentales ou les deux parents ayant la garde exercent une activité professionnelle » (priorité 1), « dont la fratrie fréquente déjà la structure d'accueil extrafamilial » (priorité 2) et « pour lequel l'accueil a été demandé par écrit par un·e professionnel·le du domaine social, éducatif ou médical » (priorité 3).

Pour respecter au plus proche la directive n°13, nous procédons également à un contrôle strict des horaires et jours de travail des parents, ceux-ci devant notamment être attestés par leur employeur.

En date du 30 mai 2022, le Conseil général a voté l'augmentation de 1,5 EPT pour une année afin d'optimiser les places d'accueil dans nos parascolaires.

Par optimisation des places d'accueil, nous entendons la situation suivante : en raison du manque de locaux (afin de respecter les normes édictées par le SPAJ, soit de 3 m² par enfant, par exemple), nous ne pouvons plus étendre la capacité maximale atteinte de 211 places, sachant qu'il manque essentiellement des places d'accueil les mardis et jeudis, qui sont des journées très demandées au sein des structures d'accueil.

En revanche, jusqu'à cette année scolaire 2022-2023, dans presque toutes les structures de la commune, les journées du lundi et vendredi étaient moins demandées par les parents. De ce fait, nous engageons du personnel en fonction des places réellement occupées et non pas en fonction de la capacité maximale.

Cependant, pour cette année scolaire 2022-2023, au vu du nombre de demandes croissantes et surtout grâce au 1,5 EPT octroyé en mai dernier, nous avons pu augmenter nos capacités d'accueil les lundis et vendredis (et également les mercredis pour Bevaix et Gorgier) pour atteindre parfois notre capacité maximale ces jours-là.

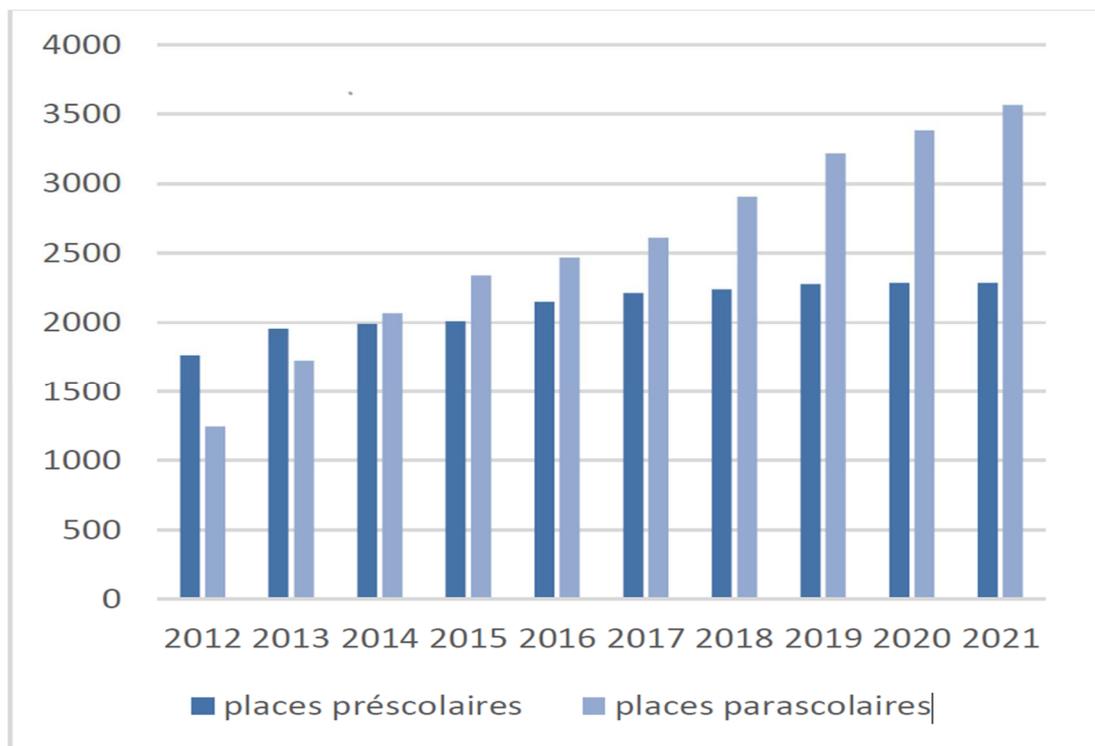
¹ Office des structures d'accueil extrafamilial et des institutions d'éducation spécialisée

² Office fédéral des assurances sociales

³ Service de la consommation et des affaires vétérinaires

Rapport annuel de l'État sur l'accueil extrafamilial

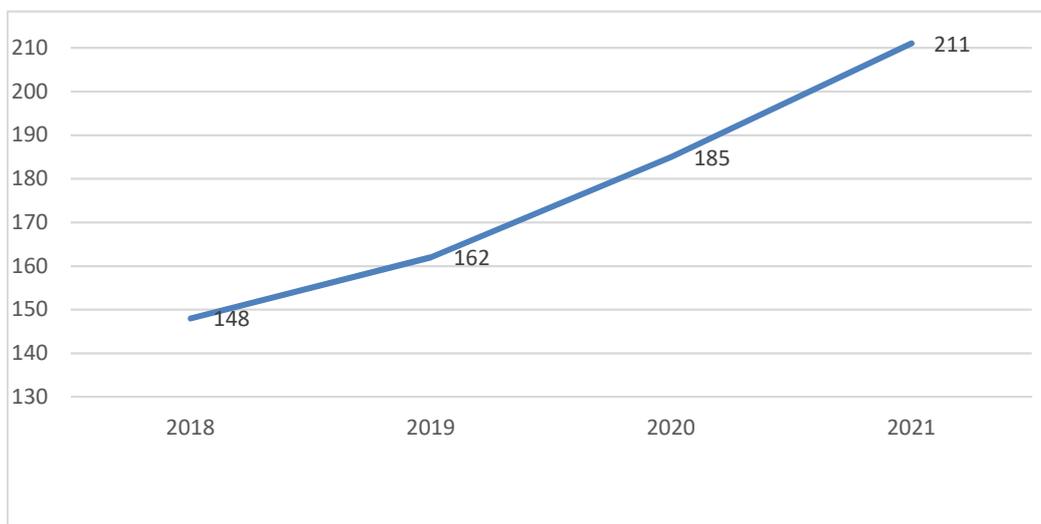
Nous vous présentons le rapport annuel 2021 du fonds pour les structures d'accueil extrafamilial. Nous pouvons constater que l'augmentation de places d'accueil, que ce soit en préscolaire ou en parascolaire, est en constante augmentation sur tout le territoire cantonal, ceci pour répondre à un besoin accru de la part des parents.



Selon ce rapport, au 31 décembre 2021, le Canton offrait 2'286 places d'accueil extrafamilial préscolaire pour un taux de couverture de 31,1% et 3'561 places d'accueil extrafamilial parascolaire pour un taux de 23,1%.

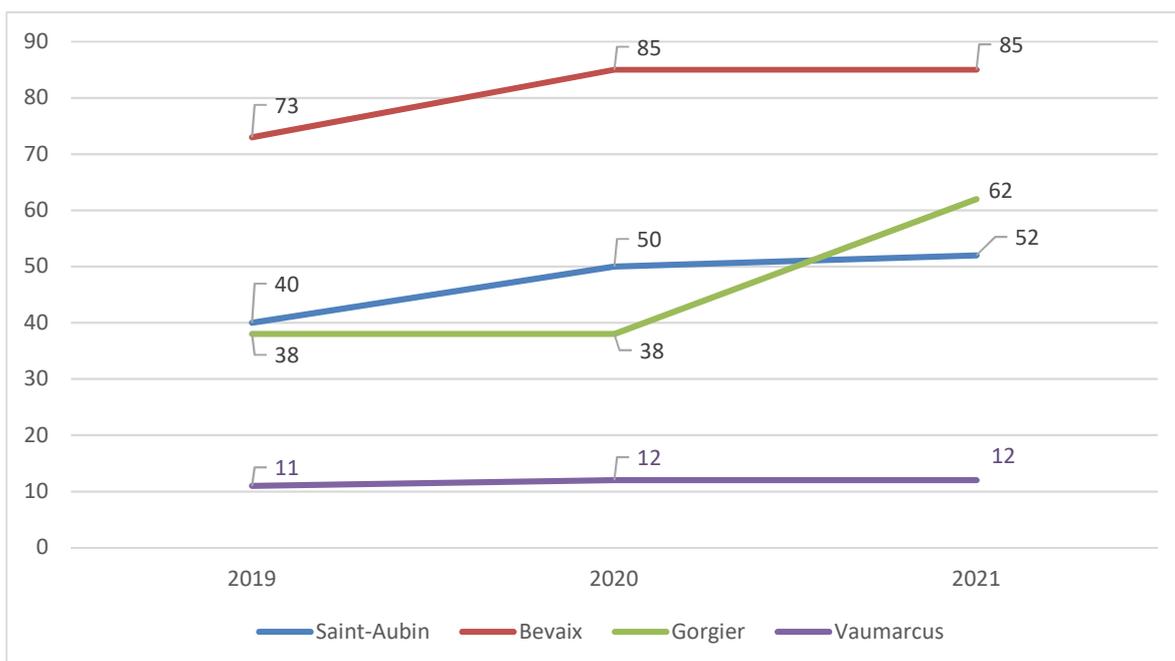
Évolution des places du parascolaire à La Grande Béroche

Ce graphique montre la progression de la création des places depuis la fusion. Une partie de ces places a été créée par l'utilisation de locaux qui étaient disponibles à ce moment-là au sein des collèges (une classe disponible en 2020 à Bevaix, ainsi que les locaux appelés l'Annexe à Saint-Aubin-Sauges). D'autres places ont été créées par la transformation de locaux communaux disponibles afin de les mettre aux normes du SPAJ, normes décrites au sein du REGAE⁴.



Évolution d'effectifs par site

Nous pouvons également relever que la commune de La Grande Béroche, grâce à l'extension des places d'accueil depuis août 2019 soutenue par votre autorité, atteint actuellement les 30% de couverture demandés par les autorités cantonales pour les structures parascolaires. Ainsi, nous sommes une commune qui prend en compte les besoins d'une partie des parents domiciliés sur son territoire. En ce qui concerne les structures préscolaires, grâce aux crèches privées situées sur la commune, elle atteint également la couverture de 30% demandée par les autorités cantonales.



⁴ Règlement général sur l'accueil des enfants

Village	Nb. d'élèves	Nb. d'enfants différents accueillis	Nb. de familles différentes accueillies	Nb. de places	Pourcentage
Bevaix	273	139	100	85/60	31,1% / 21,9%
Haute-Béroche	46	19	16	12	26,1%
Gorgier	178	88	68	62/50	34,8% / 28,1%
Saint-Aubin-Sauges	202	85	60	52/42	25,7% / 20,8%
Totaux	699	331	244	211/164	30,2% / 23,4%

Nb. d'élèves : de la 1^{re} à la 8^e, selon chiffres du 1^{er} juillet 2022.

Nb. d'enfants accueillis : nous pouvons constater que sur les 699 élèves de La Grande Béroche, le 46% fréquente une structure d'accueil parascolaire (nous accueillons uniquement les enfants de la 1^{re} à 7^e, selon la politique communale).

Nb. de places : nombre d'enfants maximum accueillis durant le repas de midi (capacité maximale octroyée par l'OSAE selon les locaux et l'autorisation délivrée par leur Office) / nombre d'enfants maximum pouvant être accueillis en journée continue (capacité maximale octroyée par l'OSAE selon les locaux et l'autorisation délivrée par leur Office).

Vous pouvez remarquer qu'une place sur toute la semaine peut être utilisée par plusieurs enfants.

3. Clé de répartition des EPT octroyés par site

Grâce au 1,5 EPT voté par votre autorité en mai dernier pour l'année scolaire 2022-2023, nous vous présentons l'optimisation des places d'accueil par site pour répondre au mieux aux demandes des parents. Ayant utilisé les pourcentages octroyés pour renforcer le personnel sur des journées moins demandées jusqu'alors, nous avons réparti ces heures de travail auprès du personnel déjà engagé.

A. Pour le site de Bevaix

Nous avons utilisé 0,45 EPT pour optimiser les places suivantes :

- augmentation des places d'accueil de 24 à 36 le mercredi (repas de midi et après-midi en continu) ;
- augmentation des places d'accueil de 15 à 25 pour les tables de midi du lundi cycle 2, soit pour des enfants scolarisés de la 5^e à la 7^e année ;
- augmentation des places de 24 à 36 pour les vendredis (repas de midi et après-midi en continu), pour le cycle 1, soit de la 1^{re} à la 4^e année ;
- augmentation des places de 12 à 24 le vendredi matin en continu afin que les parents habitant dans les villages de la commune puissent placer leurs enfants qui sont scolarisés en 1^{re} année et ont congé vendredi en journée au sein de la structure de Bevaix, ceci afin d'être le plus équitable pour tous les parents de la commune. Il est par ailleurs à relever qu'il serait moins « économe » en EPT d'ouvrir les structures de Gorgier et Saint-Aubin-Sauges en journée complète les vendredis, ceci pour éventuellement accueillir dans ces dernières trois à cinq enfants au maximum. Nous avons fait le choix de proposer plus de places d'accueil au sein de la structure de Bevaix pour permettre à chaque famille d'un enfant de 1^{re} année qui aurait besoin d'un accueil en journée complète de pouvoir accompagner son enfant à Bevaix.

B. Pour le site de Gorgier

Nous avons utilisé 0,35 EPT pour optimiser les places suivantes :

- augmentation des places d'accueil de 12 à 24 les jeudis matins avant l'école ;
- augmentation des places de 24 à 38 les vendredis (repas de midi ainsi qu'après-midi en continu) ;
- augmentation des places de 12 à 24 le mercredi (repas de midi et après-midi en continu), que ce soit pour les enfants de Gorgier ou pour les enfants de Saint-Aubin-Sauges et la Haute-Béroche (trajets à la charge des parents).

Pour l'année scolaire 2023-2024, nous prévoyons d'ouvrir 12 places au sein de Gorgier ainsi que 12 places au sein de Saint-Aubin-Sauges pour les repas des mercredis et l'après-midi en continu, ceci afin d'harmoniser au mieux les horaires d'ouverture des structures d'accueil sur tout le territoire communal. Ce projet est en cours et est proposé aux parents de Saint-Aubin-Sauges pour l'année scolaire à venir.

C. Pour le site de Saint-Aubin-Sauges

Utilisation de 0,6 EPT (0,25 EPT de personnel formé, 0,35 EPT d'auxiliaire) pour optimiser les places suivantes :

- augmentation des places d'accueil de 36 à 42 les lundis après-midis en continu et après l'école (restrictions en raison des locaux, sinon nous aurions pu accueillir 12 enfants) ;
- augmentation des places d'accueil de 12 à 24 les vendredis matins avant l'école, ainsi que de 40 à 52 au repas de midi du vendredi.

Pour créer ces nouvelles places, nous avons octroyé 0,1 EPT supplémentaire au Service des bâtiments pour les tâches d'intendance de la structure annexe, appelée l'Accolade, et nous avons donc ouvert un repas supplémentaire, soit le vendredi.

Il est à relever que depuis le mois de mars 2020, en raison des nombreuses mesures Covid-19 changeantes, les enfants qui étaient préalablement accueillis au sein du home de La Perlaz, qui est par ailleurs notre fournisseur de repas pour la structure de Saint-Aubin-Sauges, prennent leurs repas au sein de l'aula du collège des Titsounelles. De plus, depuis la création des 10-12 nouvelles places d'accueil en urgence en août 2020 pour cette structure (10 en août 2020, 11 en août 2021, puis 12 en cette année 2022-2023), les tâches d'intendance (vaisselle sur deux sites, manipulation de bacs de service, etc.) sont plus nombreuses. Nous avons également créé un poste d'auxiliaire de 0,25 EPT.

D. Pour la direction des structures parascolaires

Utilisation de 0,1 EPT pour l'augmentation du poste de collaboratrice à la direction du parascolaire pour toutes les tâches administratives qui sont plus nombreuses dues à l'augmentation de 30% des places d'accueil (passage de 148 places en 2019 à 211 en 2022). Cette augmentation de poste administratif permettra de gérer l'augmentation de la charge de travail pour le traitement des demandes d'inscriptions, gestion des changements de contrats, des inscriptions durant les ateliers de vacances, par exemple.

4. Conséquences financières

Le coût de la consolidation de 1,5 EPT est estimé à CHF 156'600.- par année. Nous tenons à relever qu'une part de cette augmentation au sein du budget est en partie compensée par les rentrées supplémentaires de la part des parents, ainsi que par les subventions cantonales, qu'il nous est difficile de chiffrer exactement à ce jour.

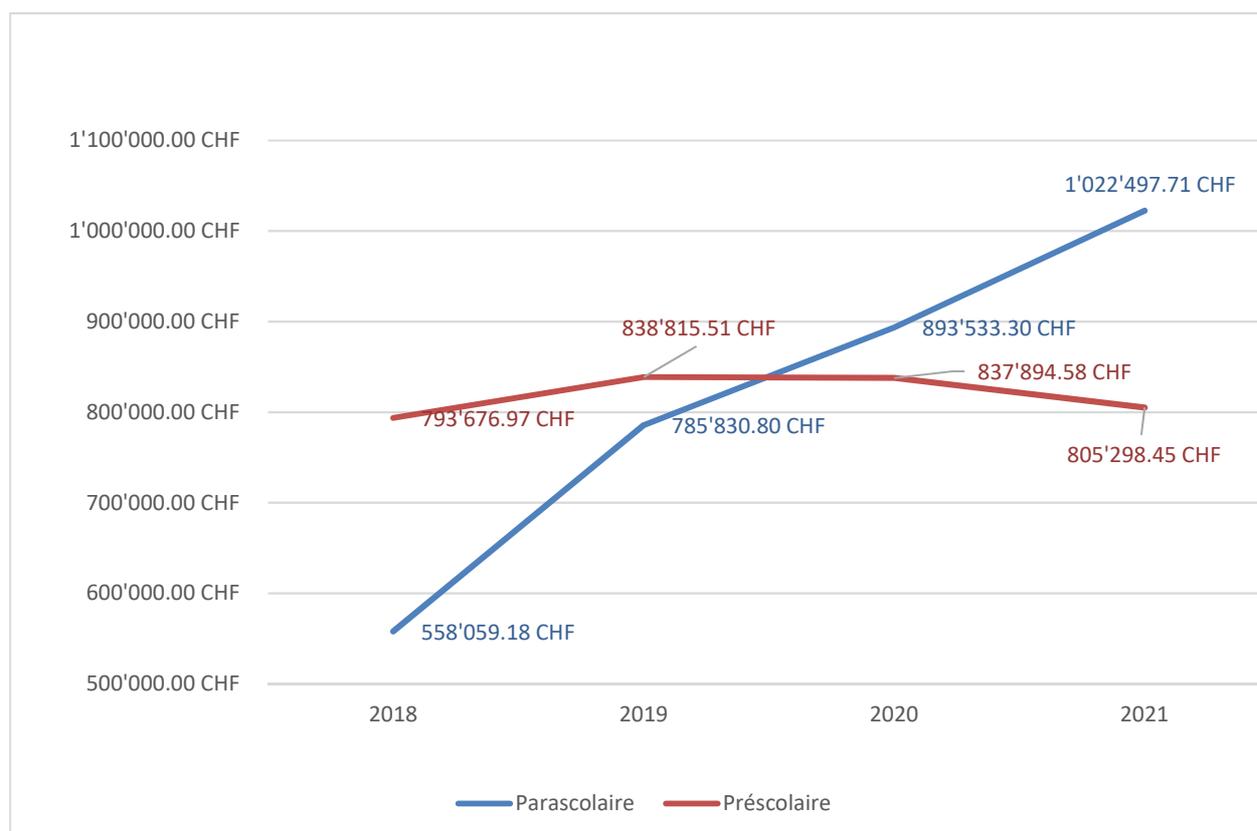
Pour ne pas être pris de court, le Conseil communal a tenu compte des conséquences financières lors de l'établissement du budget 2023 ; les montants ont été prévus sur une base annuelle, qui prend en compte la pérennisation de l'augmentation de la dotation en EPT.

Dans l'éventualité où votre autorité renoncerait à pérenniser ces nouveaux postes, la masse salariale de l'exercice 2023 serait allégée de CHF 65'250.- ce qui correspondrait aux charges de personnel pour la période d'août à décembre 2023.

En cas de refus d'entrée en matière, la Commune devra supprimer des places d'accueil dès la rentrée scolaire 2023-2024.

Évolution des coûts de l'accueil extrafamilial dans la commune

Nous vous présentons ci-dessous l'évolution des coûts des structures d'accueil au sein de la commune, étant entendu que les parents contribuent également à la couverture des frais par leur participation en fonction de leur capacité contributive (voir tableaux annexés).



5. Constatation de la commission Enfance et Jeunesse

La commission Enfance et Jeunesse, chargée de thématiser la question de l'accueil extrafamilial de la commune, a été consultée le 23 janvier 2023 et a rendu à l'unanimité un avis favorable. Vous trouverez en annexe le rapport de la commission et son préavis.

Par conséquent, à l'unanimité de ses membres, la commission des finances a également préavisé favorablement la consolidation des mesures lors sa séance du 25 janvier 2023.

Par ailleurs, la commission Enfance et Jeunesse collabore avec le Service du parascolaire afin d'établir une stratégie de l'accueil parascolaire dans notre commune. À l'avenir, il faudra mener cette réflexion en incluant la modification de la future LAE ⁵ car cette réforme aura un impact sur l'organisation et le financement de l'accueil extrafamilial.

6. Conclusion

Pour le Conseil communal, il est nécessaire de pérenniser les 1,5 EPT afin de maintenir et valider les places déjà attribuées aux familles il y a un an.

À futur, la volonté du Conseil communal est de centraliser et réunir les structures sur un même site dans les villages, afin d'avoir une bonne répartition des ressources humaines et une optimisation de l'organisation et de la gestion des coûts. Ce dernier travaille actuellement dans ce sens.

Il est à préciser que l'objectif du présent rapport s'inscrit directement dans notre programme de législature 2021-2024, notamment en regard des aspects liés à l'économie, au développement et à la volonté de renforcer l'attractivité de notre commune et la domiciliation, et, finalement, à l'accompagnement des familles dans la conciliation de leur vie professionnelle et familiale.

Le Conseil communal est convaincu qu'une pérennisation de ce 1,5 EPT est primordiale pour répondre à un besoin et qu'une offre parascolaire solide et bien organisée contribue au rayonnement de notre commune et à son attractivité résidentielle.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, de bien vouloir accepter l'arrêté ci-joint.

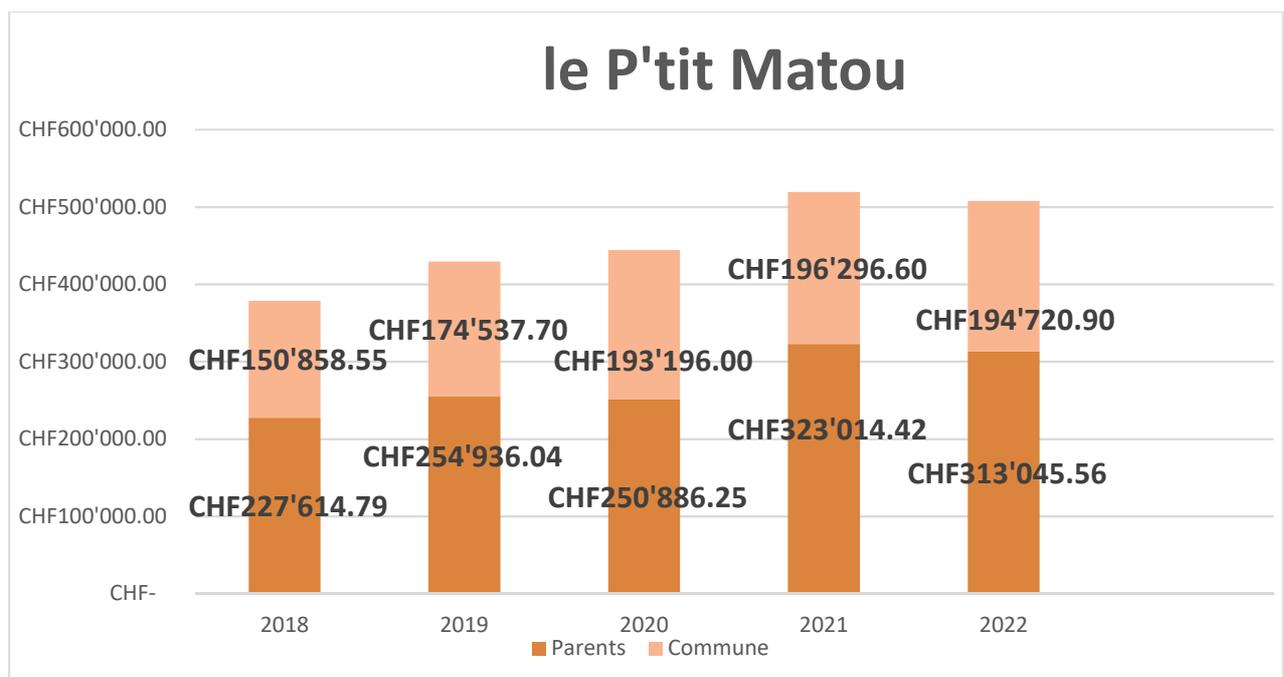
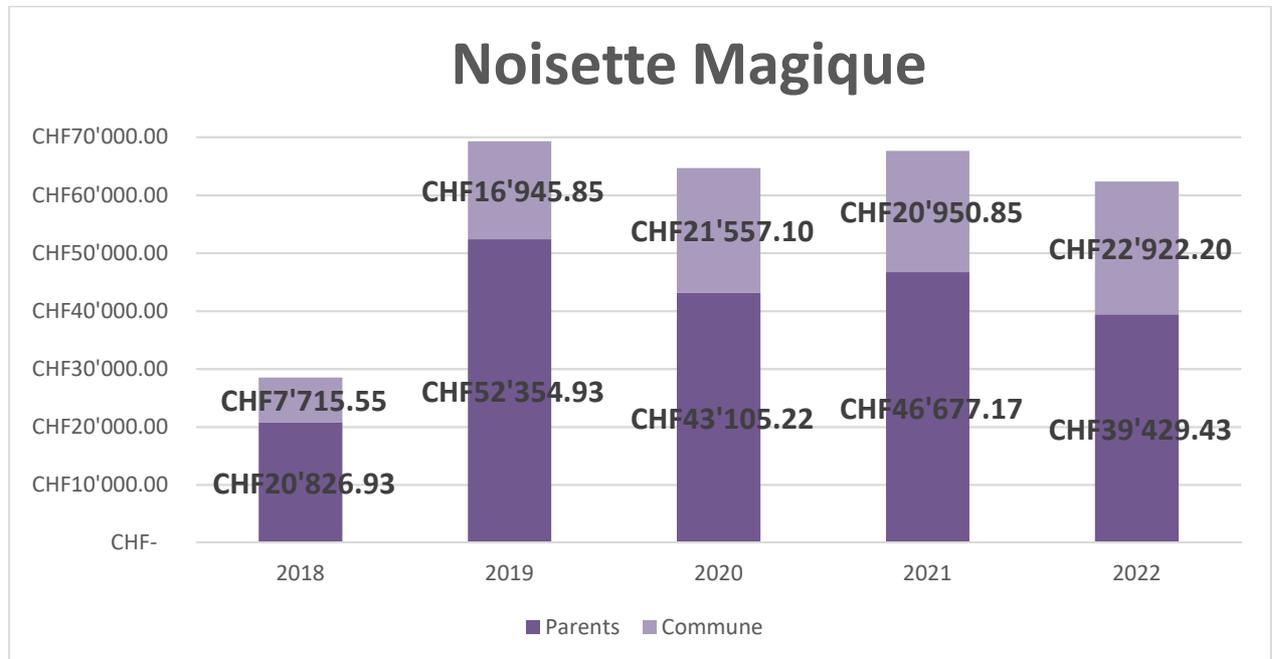
La Grande Béroche, le 1^{er} février 2023

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le président, Le chef du dicastère,
Maxime Rognon Hassan Assumani

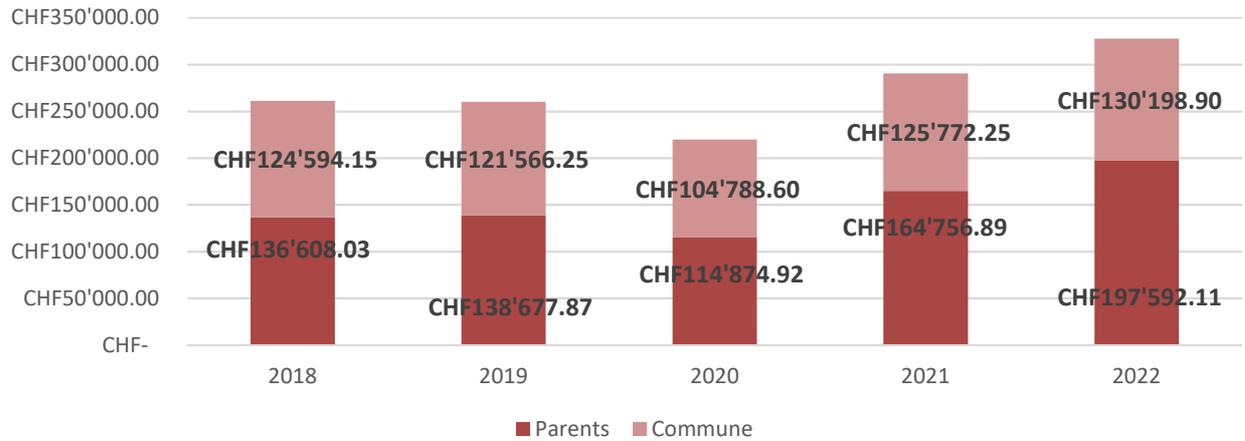
Annexes : ment.

⁵ Loi sur l'accueil des enfants

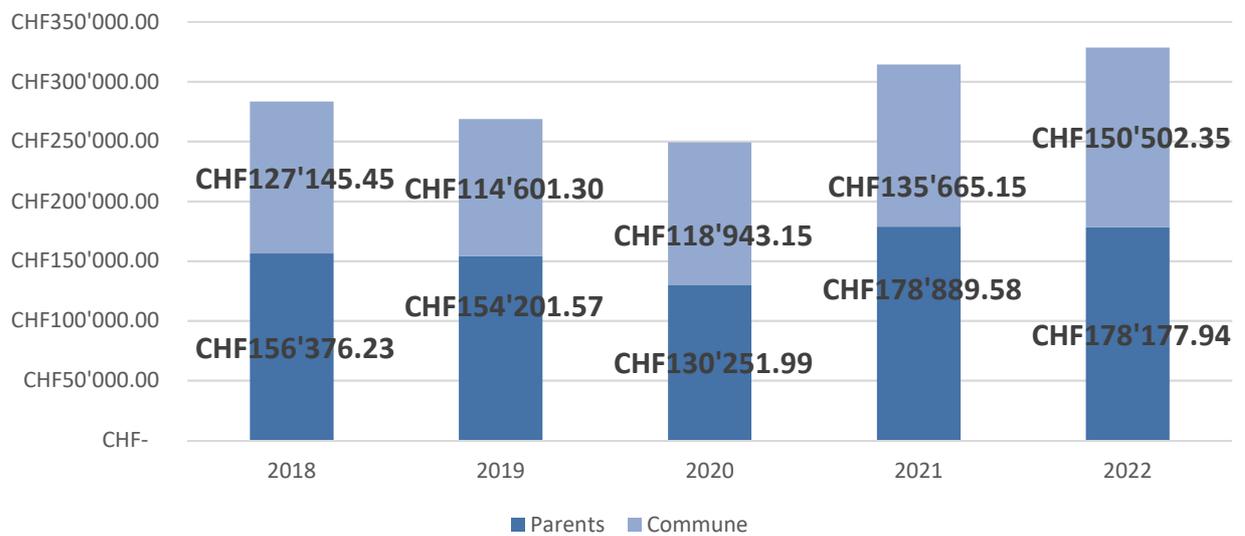
Comparaison parts parents/commune par structure et par année



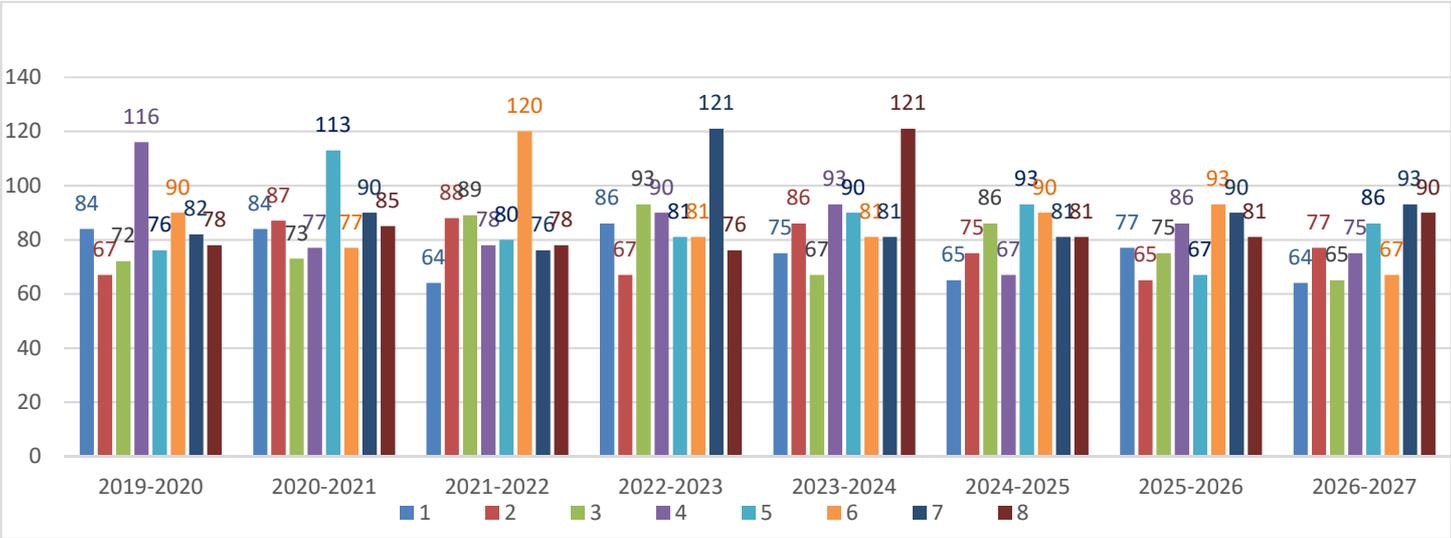
le Trait d'Union



La Parenthèse



Nombre d'enfants par degré de scolarité





Rapport de la commission temporaire du Conseil communal Enfance et jeunesse

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux,

1. Objectif du rapport

Le présent rapport a pour objectif de synthétiser les travaux de la Commission d'août à octobre 2022. Il vise également à proposer une pérennisation des EPT et places d'accueil arrêtée par le Conseil général et limitée au 31 juillet 2023.

2. Contexte

La commission temporaire Enfance et jeunesse a été constituée dans la foulée de l'adoption d'un arrêté du Conseil général du 30 mai 2022 relatif à l'augmentation en dotation en personnel dans le domaine des structures d'accueil et à l'octroi d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 65'250.- pour l'exercice 2022. L'art. 3 de l'arrêté précité mentionne qu'une commission « Enfance et jeunesse » est nommée par le Conseil général et chargée d'établir une stratégie de gestion et de déploiement des ressources en collaboration avec le Conseil communal.

Dans l'attente de la modification du règlement général de commune et de la nomination formelle des membres de la commission, le Conseil communal a nommé une commission temporaire. Cette commission est composée de :

- Maëlle Petitpierre, présidente
- Hanaâ von Allmen, vice-présidente
- Gregory Huguelet-Meystre, secrétaire
- Donatella Vantaggio, vice-secrétaire
- Carine Muster, membre
- Sandra Tazzer, membre (jusqu'en septembre 2022)
- Nicole Humbert-Droz, membre

La Commission s'est réunie à quatre reprises, soit :

- 24 août 2022
- 14 septembre 2022
- 30 septembre 2022
- 17 octobre 2022

Lors de la séance du Conseil général du 30 mai 2022, le Conseil général a adopté un crédit budgétaire d'un montant de CHF 20'000.- en lien avec la stratégie communale « Vision commune sur le parascolaire » pour l'élaboration d'un cahier des charges. C'est Objectif :ne qui a été mandaté pour établir le cahier des charges. Les premières réflexions effectuées dans le cadre de ce mandat furent présentées à la Commission lors de la séance d'août 2022. La Commission a émis plusieurs réserves quant aux premières réflexions consistant à élaborer une stratégie pour le parascolaire à l'horizon 2040.

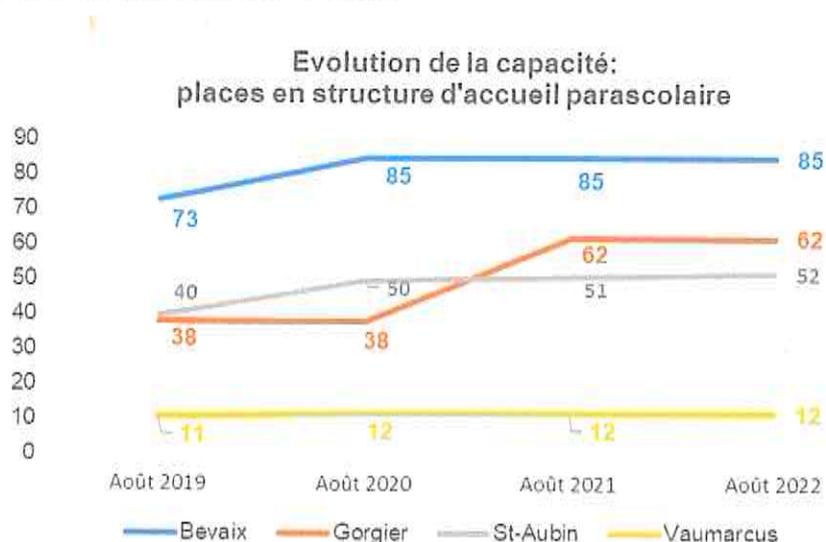
Lors de la séance du 14 septembre, la Commission demande au Conseil communal de stopper le mandat attribué à Objectif :ne, n'étant pas convaincue par, d'une part le processus engagé et, d'autre part, les objectifs poursuivis par cette étude. La Commission estime en effet que l'enjeu consiste dans un premier temps à établir rapidement une stratégie permettant d'avoir une visibilité sur les besoins pour les 3-5 prochaines années. Les données à disposition de l'administration communale étant suffisantes pour établir cette stratégie.

Dans son courrier au bureau du Conseil général du 21 septembre, le Conseil communal informe de sa volonté de se défaire des obligations relatives à l'arrêté du 30 mai 2022, bien que ce soit de la compétence du législatif, ainsi que de sa décision de dissoudre la commission temporaire Enfance et jeunesse.

3. Présentation des travaux de la Commission

Dans le cadre de ses travaux, la Commission a eu accès aux données statistiques des structures parascolaires. Sur cette base, elle livre les analyses ci-après.

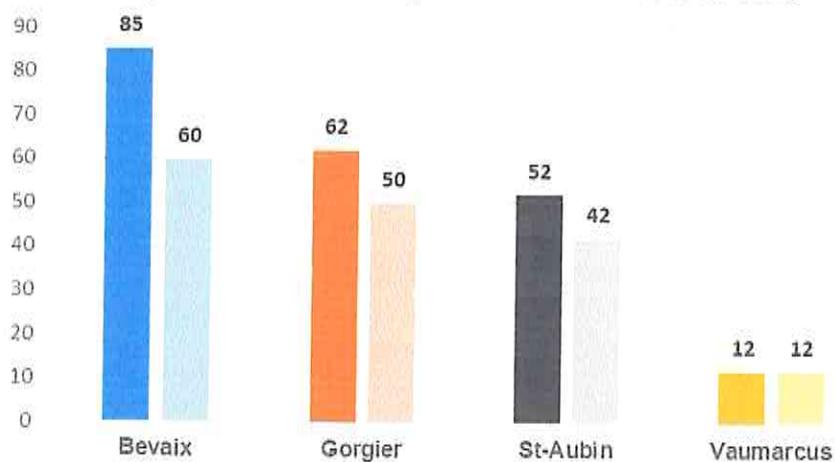
Évolution des capacités d'accueil



Entre août 2019 et août 2022, la capacité d'accueil des structures parascolaires de la Commune s'est développée de 30%. En termes de répartition de l'offre, les capacités en 2022 se ventilent comme suit :

Répartition des capacités d'accueil journalières

Répartition des capacités d'accueil (2022)



Max. midi (place)

Max. reste de la journée (place)

À l'échelle de la Commune, la structure d'accueil de Bevaix (divisée en deux sous-structures : P'tit et Pri'Matou) a la plus forte capacité, avec 85 places à midi et 60 places pour le solde de la journée, suivie des structures de Gorgier (62/50), St-Aubin (52/42) et Vaumarcus (12/12). Au total, la Commune compte 211 places d'accueil parascolaire.

Taux de couverture

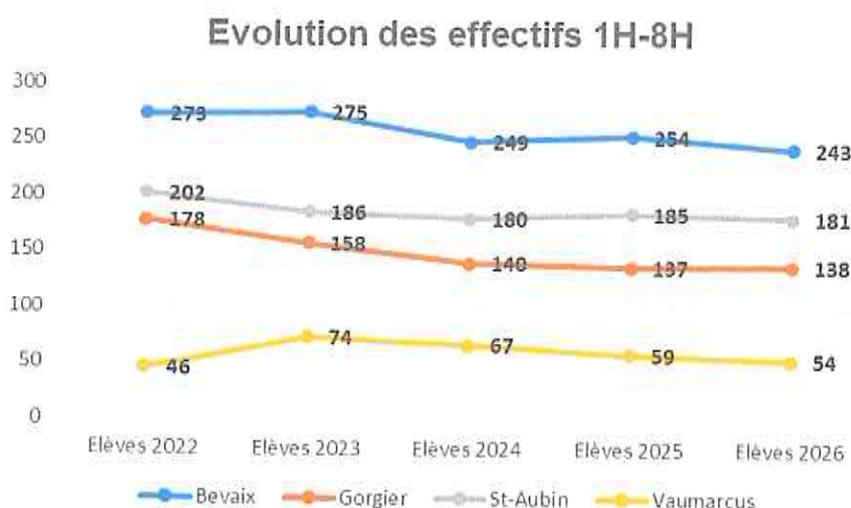
En termes de taux de couverture, la Commune offre une capacité d'accueil correspondant à 30.19% du nombre d'élèves, soit 10% au-delà des exigences légales.

Lieux	Nbre élèves 2022 (1H-8H)	Nombre d'enfants au parascolaire	Nombre de familles	Taux de couverture
Bevaix	273	139	100	31,14%
Gorgier	178	88	68	34,83%
St-Aubin	202	85	60	25,74%
Vaumarcus	46	19	19	26,09%
TOTAL	699	331	247	30.19%

Malgré des capacités d'accueil au-delà des exigences légales, une liste d'attente de 124 places, soit 59% de la capacité d'accueil 2022, est à relever. La demande porte essentiellement sur les mardis et jeudis. En ce sens, l'offre est inférieure à la demande.

Évolution de la demande

Sur la base des projections connues à ce jour, l'évolution des effectifs 1H-8H se présente comme suit :



À l'horizon 2026, une baisse de 12% des effectifs scolaires est projetée. Néanmoins, ces projections ne tiennent pas compte des différents projets de constructions connus et inconnus à ce jour.

4. Conclusion et propositions pour la suite

À ce stade préliminaire des réflexions, la Commission est en mesure d'effectuer les propositions suivantes :

a. Une augmentation justifiée des capacités d'accueil

L'augmentation des capacités d'accueil acceptée en mai 2022 par le Conseil général est justifiée et répond à une demande et un besoin de la population.

b. Pérennisation nécessaire et justifiée des capacités d'accueils

Quand bien même les projections d'évolution des effectifs scolaires sont en baisse à l'horizon 2022, le maintien voire l'augmentation des capacités d'accueil est nécessaire. En effet en tenant compte des places en liste d'attente, la demande à l'horizon 2026 est estimée à 293 places.

c. Monitoring et modélisation des projections

Sur la base des données en possession de la Commune, aussi bien en termes de typologie de la demande, que des projets de construction, un monitoring et une modélisation des projections devraient être mis en place et mis à jour annuellement pour anticiper des mouvements importants de la demande.

Sur la base de ces éléments, la Commission propose dans un premier temps de pérenniser l'augmentation de la dotation en personnel acceptée en mai 2022, dans la mesure où celle-ci est justifiée à l'horizon 2026. En parallèle, des mesures de monitoring sur cinq ans devraient être mises en place pour anticiper les fluctuations de la demande.

Saint-Aubin-Sauges, le 22 octobre 2022

Présidente
Maëlle Petitpierre



Secrétaire
Gregory Huguelet-Meystre





Arrêté relatif à l'augmentation de la dotation en personnel des structures d'accueil parascolaire

Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,

vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964 ;

vu l'art. 29, al. 5 lettre d) du Règlement général de commune (RGC), du 11 décembre 2017 ;

vu le rapport du Conseil communal, du 1^{er} février 2023 ;

arrête :

Art. 1^{er} : Le Conseil communal est autorisé à augmenter la dotation en personnel des structures d'accueil parascolaire de 1,5 EPT ; ce poste sera porté sous le chapitre « 2180 Structures d'accueil parascolaire ».

Art. 2 : Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} août 2023.

Art. 3 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui deviendra exécutoire à l'expiration du délai référendaire.

La Grande Béroche, le 20 février 2023

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

La présidente,
Aïcha Hessler-Wyser

Le secrétaire,
Jean Fehlbaum